



« Je ne décroche pas, je me construis ! »

Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances :
prévention, intervention et remédiation du décrochage
scolaire en Pays de la Loire

Décembre 2023



Rapport présenté par M. Aldo FOSCHIA au nom de la Commission « Éducation, Formations, Métiers de demain ».

Chargeée d'études : Laure CARNET.

Adopté par 80 pour et 16 abstentions en session plénière le 19 décembre 2023.

Directrice de la publication
Marie-Thérèse Bonneau

Co-directeur de la publication
Marc Bouchery

Coordination et réalisation
Sylvie Boutin – Maria de Oliveira

Mise en page couverture
Anima productions

Impression
Région des Pays de la Loire

Crédits photos
© Région Pays de la Loire /
A. Monié - Les beaux matins
© Gettyimages

Sommaire

Introduction	6
1. Facteurs et signes du départ précoce de formation initiale ou « décrochage »	10
 1.1. État des lieux de la situation en Pays de la Loire	10
Étude de l’Insee de mars 2023 sur des chiffres 2019 : une approche géographique fine mais des données antérieures au Covid	10
Le point de vue du Rectorat : un phénomène contenu face auquel il reste nécessaire d’agir	12
 1.2. Principales causes et signes identifiés.....	13
Parmi les principaux motifs, un important discours du manque et de la disqualification	13
Verbatims de jeunes.....	15
Manque de sens et de confiance en soi	15
Orientation : entre pression et erreurs d’aiguillages	16
Quitter l’école pour travailler : un motif parfois choisi, parfois heureux	17
Autres invariants	17
Les signes : des signaux faibles aux phénomènes extrêmes	18
 1.3. Les étapes et âges clés.....	19
Le décrochage s’observe de plus en plus tôt, et tout au long de l’année	19
Le collège : une période charnière	20
Pas assez de « faire » : où sont les stages ?	20
16 ans, 18 ans : des étapes clé de l’autonomie, de nouvelles responsabilités	21
2. Nouveaux éléments de contexte et données spécifiques	23
 2.1. Impact de la crise Covid-19 et des confinements.....	23
Premiers constats sur le plan du décrochage scolaire	23
Un impact négatif immédiat en termes de santé et de développement de la personnalité	24
Entre rupture nette et déconfinement qui perdure	25
Le révélateur d’un désintérêt préexistant pour le système scolaire	26
Les impacts de la crise sur les jeunes ont été peu pris en compte par le système scolaire	27
 2.2. Particularités du territoire des Pays de la Loire en termes d’éducation et de santé	27
 2.3. La détérioration grandissante de la santé mentale des enfants et des adolescents	28
 2.4. Incidences des dispositifs nationaux récents.....	30
Parcoursup, cristallisateur de l’angoisse de l’orientation	30
Des réformes successives et une baisse d’attractivité du métier d’enseignant	31
 2.5. Spécificités du décrochage de l’enseignement supérieur.....	32

Le fort impact des difficultés économiques.....	32
S'orienter post-bac : un processus toujours en construction	33
2.6. Spécificités du champ de l'enseignement professionnel.....	34
2.7. Spécificités du champ de l'apprentissage	35
L'apprentissage, une des voies de remédiation du décrochage scolaire	35
Le cas des ruptures de contrat	36
3. État des lieux des dispositifs nationaux et régionaux existants	38
3.1. Panorama (non exhaustif) du cadre national et régional actuel : les dispositifs ne manquent pas.....	38
Au niveau national.....	38
Au niveau de l'Éducation nationale	41
Au niveau régional et spécifiquement sur le territoire régional.....	43
3.2. Coopération des acteurs : une coopération institutionnelle indispensable.....	45
Un bon fonctionnement des PSAD en Pays de la Loire.....	46
La coopération institutionnelle à l'échelon départemental.....	46
Les Maisons des adolescents, un maillon essentiel.....	47
Les fonds européens : une ressource financière pour la lutte contre le décrochage scolaire	48
3.3. Accompagnement : le rôle clé du champ associatif.....	49
Prévention	49
Intervention.....	49
Remédiation	50
Le rôle clé des associations de parents	53
4. Les facteurs de réussite	56
4.1. Verbatims de jeunes	56
4.2. Les leviers.....	57
Créer les conditions d'un climat scolaire favorable.....	57
Encourager la coopération de la communauté éducative	61
Enseigner (et apprendre à enseigner) les compétences psycho-sociales (CPS)62	62
Prendre en compte le milieu de vie, soutenir la parentalité	63
Donner plus de place à la pratique, aux stages, à l'apprentissage des gestes métiers	64
Ne pas sous-estimer les bienfaits de l'activité physique	65
Soutenir les acteurs de l'accompagnement et renforcer la prévention	66
4.3. Réinterroger le périmètre du décrochage tel que défini par la loi .	66
Décrocheur, décroché, déscolarisé, désocialisé : de quoi parle-t-on ?.....	66
Parcours atypiques et « droit à l'erreur » : accepter la notion d'interruption scolaire positive	68
4.4. Réinterroger le système scolaire : la place essentielle de l'école dans le décrochage	69
Enseignant : un métier qui doit faire face à de multiples difficultés	69

Des évolutions pédagogiques indispensables qui se déploient de manière inégale.....	70
La place particulière des personnels de vie scolaire	71
Une école qui « ne peut pas tout »	72
5. Préconisations du CESER.....	73
5.1. Favoriser le bien-être à l'école des jeunes d'aujourd'hui.....	73
Soutenir les associations dans leur travail de lutte contre le décrochage scolaire	73
Faire de la santé et du bien-être des jeunes une priorité.....	73
Mieux se connaître pour mieux se comprendre.....	74
Donner toute sa place à la pratique sportive amateur en collectif	75
Favoriser la mixité sociale.....	76
5.2. Accompagner au mieux les parcours atypiques	76
Faire mieux connaître les dispositifs	76
Faire évoluer les conditions pédagogiques pour répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui.....	77
Donner une vraie place aux parcours non linéaires	77
5.3. Tenir compte du milieu de vie des élèves	78
Conclusion.....	80
Bibliographie	81
Remerciements	82
Glossaire des sigles	85
Annexe : interventions des organisations	86

Introduction

« Que chaque jeune puisse **construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société** » : au regard de cet objectif que se fixe le Ministère de l'Éducation nationale, la lutte contre le décrochage scolaire est « une **priorité nationale** et un enjeu dans le cadre de la "Stratégie Europe 2020". »

Rappelons au préalable que « *le décrochage est un processus complexe qui conduit un jeune en formation initiale¹ à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.* »

Un décrocheur est un jeune de plus de 16 ans qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu le diplôme dans lequel il s'était engagé (de niveau 3 ou plus).

Cet "éloignement" peut commencer sous la forme de désintérêt, d'inappétence, jusqu'à un rejet de l'école et une opposition aux méthodes pédagogiques. Il peut aussi aller d'une attitude de désinvolture, d'indifférence, puis de retrait jusqu'au renoncement. L'abandon est souvent progressif par l'absence ou la faible mobilisation dans les activités et dans les exigences scolaires. Mais il peut aussi être brutal ou soudain. Il s'agit là d'un processus plus ou moins manifeste.

Les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel...) ce qui complexifie le repérage des élèves potentiellement décrocheurs. »²

Phénomène complexe, aux causes multifactorielles et aux traductions multiples, le « décrochage scolaire » n'est pas une notion facile à appréhender, d'autant que **la sémantique elle-même ouvre un débat**, entre « lutte contre le décrochage scolaire » ou mise en place d'une stratégie « pour la persévérance scolaire », terminologie venue du Québec et privilégiée par l'actuel exécutif du Conseil régional des Pays de la Loire. Posons dès à présent le choix délibéré du CESER de ne pas utiliser dans cette étude le terme de « décrocheur », semblant rejeter la faute sur l'élève. Celui de « décroché »³ semble plus juste. Pourquoi pas même privilégier la notion de « parcours différenciés », ou « discontinus », dont la richesse peut mener tout aussi bien qu'une trajectoire rectiligne, voire mieux encore, à la « réussite » ?

« *Il faudrait s'autoriser des parcours sinueux, voire même les favoriser* ». Luna MACHICOTE, 25 ans, étudiante en DAEU

¹ Pour rappel, la formation initiale comprend la formation sous statut scolaire et par apprentissage.

² Source : Académie de Nantes - <https://www.ac-nantes.fr/lutte-contre-le-decrochage-scolaire-122146>

³ Cf Rachid ZERROUKI, *Les Décrochés*, éd. Robert Laffont, 2022

« Pas des jeunes en échec scolaire : des jeunes qui ont mis le système scolaire en échec ».

Nadège DEKENUYDT, Présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire

Enfin, précisions que les actions entreprises dans ce domaine par les acteurs institutionnels et associatifs s'inscrivent systématiquement dans une nécessaire triple démarche :

- **Prévention**
- **Intervention**
- **Remédiation**

Enjeux et objectifs de cette étude

La réussite des jeunes Ligériens dans leur parcours éducatif est l'une des conditions de leur intégration dans la société, tant au plan personnel qu'au plan professionnel. En effet, comme le remarque Thierry BERTHET, directeur de recherche au CNRS dont les travaux portent sur les politiques comparées de lutte contre le décrochage scolaire, dans les années 1970 le taux de décrochage scolaire atteignait jusqu'à 30 % mais ne posait pas réellement question dans la mesure où le marché du travail accueillait sans difficulté les non diplômés. Force est de constater qu'il y a de moins en moins de décrochage... mais qu'on en parle de plus en plus⁴. Sans doute est-ce lié à l'évolution du marché de l'emploi, de plus en plus exigeant en termes de diplômes.

Comprendre ce qui peut perturber voire obstruer ce parcours de formation initiale nous apparaît donc comme primordial, particulièrement dans le contexte actuel, d'autant plus complexe pour les jeunes, qu'il mêle à la fois le fait de sembler pouvoir s'insérer professionnellement, et un contexte économique et financier difficile. Selon la formule de Jean-Paul DELAHAYE, « *le décrochage scolaire est avant tout un drame humain* ». Par ailleurs, au vu notamment des coûts, avant tout sociaux mais aussi économiques engendrés par la lutte contre le décrochage scolaire, le CESER s'interroge sur **ce qui pourrait être entrepris en termes de prévention** afin de limiter ce phénomène, son impact humain et ses conséquences budgétaires.

⁴ « Longtemps, l'échec scolaire n'a pas été un problème. C'était, en réalité, une solution à la question de la sélection. [...] L'échec scolaire est alors parfaitement assumé. Il fait partie du fonctionnement normal de l'institution et nul n'y voit quoi que ce soit à redire [...] on considère que l'élève qui échoue n'a pas les capacités pour réussir ou a délibérément saboté son travail... » Philippe MEIRIEU, préface à *Échec scolaire, la grande peur* de Julie CHUPIN.

La commission « Éducation, Formation, Métiers de demain » du CESER des Pays de la Loire avait déjà réalisé une étude⁵ sur cette même thématique en juin 2015, en réponse à une saisine du Président de Région. Huit ans plus tard, force est de constater que **ses analyses sont toujours pertinentes, et ses préconisations toujours d'actualité.**

Des éléments nouveaux sont toutefois apparus :

- La **pandémie de Covid-19**, les confinements et leurs conséquences encore pas totalement connues sur la vie des jeunes d'aujourd'hui, mais qui apparaissent très prégnantes, d'autant plus que la reprise des cours en présentiel ne s'est peut-être pas accompagnée de suffisamment de partage sur le vécu des jeunes lors du confinement et des cours à distance. Citons notamment une **santé mentale**⁶ des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes très malmenée et pour laquelle les moyens pédopsychiatriques ne sont pas encore au rendez-vous en Pays de la Loire ; un décalage des pics de décrochage scolaire dans l'année consécutive à l'année 2020 ; un accroissement du phénomène de **désocialisation** de certains jeunes « refusant de sortir de leur chambre », n'en voyant plus même l'intérêt.
- Une **pression accrue et qui reste précoce sur l'orientation** des jeunes, concomitante à la mise en place de **Parcoursup** en 2021, à la réforme du lycée et à la mise en place des épreuves anticipées du baccalauréat en 2023, génératrice d'un absentéisme record au printemps 2023⁷.
- La mise en place du **Plan Nouvelle Chance** par le Conseil régional des Pays de la Loire en 2017, et plus généralement la **politique volontariste** de lutte contre le décrochage de la mandature actuelle (création de postes d'assistants de Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs - PSAD, commande d'une **enquête régionale auprès de l'Insee**, livrée en mars 2023, organisation d'un séminaire d'études Rectorat le 4 mai 2023).

Tous ces éléments, certains alarmants, d'autres démontrant l'engagement et la coordination des acteurs pour lutter contre ce phénomène, ont conduit le CESER à s'emparer de nouveau, en autosaisine, de ce sujet d'études afin de réexaminer l'état des lieux au contact des acteurs de terrain et de jeunes, et de formuler de nouvelles préconisations d'actions à la Région.

⁵ Un enjeu de société : Lutter contre le décrochage scolaire <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/lutter-contre-le-decrochage-scolaire/>

⁶ A ce sujet, lire les pages 57 à 59 de la contribution *Jeunesse : pouvoir de dire, pouvoir d'agir* du CESER des Pays de la Loire (septembre 2022)

⁷ Il a été annoncé à la rentrée 2023 que les épreuves de spécialité auront désormais lieu en fin d'année scolaire.

Typologies de profils étudiés et tranche d'âge

Le décrochage s'entend statistiquement de 16 à 25 ans.

Cependant, les enjeux sont déterminants bien avant 16 ans, ils seront donc examinés.

Les profils étudiés seront aussi divers que :

- Collégiens
- Lycéens
- Apprentis
- Services civiques
- Élèves en parcours atypique (type école de la 2^e chance)
- Étudiants démissionnaires en 1^{re} ou 2^e année d'enseignement supérieur (université ou école)
- Jeunes demandeurs d'emploi en Contrat engagement jeune (CEJ) (Mission Locale ou Pôle Emploi)

Au fil de cette étude, une attention particulière sera portée à la question filles-garçons en lien avec le décrochage scolaire.

La situation des enfants dont le handicap peut conduire à des difficultés en milieu scolaire, voire à une déscolarisation, ne sera pas traitée spécifiquement, mais constitue néanmoins une préoccupation du CESER.

1. Facteurs et signes du départ précoce de formation initiale ou « décrochage »

Le départ précoce du système scolaire revêt des formes multiples et répond à des motivations (ou absence de motivation) très différentes, voire opposées. Ainsi, parler de situation de « décrochage » au sujet d'un lycéen en classe de seconde ayant trouvé du travail près de chez lui, si c'est statistiquement correct, cela semble pourtant inexact. C'est pourquoi cette étude reviendra plus loin sur la question de la sémantique, qui n'est pas sans conséquences sur la manière d'appréhender ou de vivre soi-même la situation.

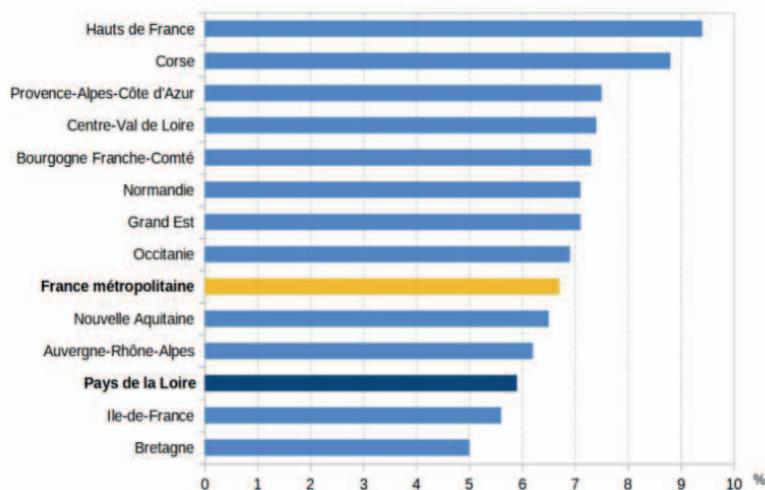
1.1. État des lieux de la situation en Pays de la Loire

Étude de l'Insee de mars 2023 sur des chiffres 2019 : une approche géographique fine mais des données antérieures au Covid

L'Insee des Pays de la Loire a publié en mars 2023 une étude sur le décrochage scolaire. Menée à la demande de la Région et du Rectorat, elle s'appuie sur des données de 2019 (avant crise) et s'attache aux jeunes âgés de 14 à 24 ans, recensant ainsi **29 000 jeunes** en situation de décrochage scolaire. Menée à l'échelle des intercommunalités, elle permet d'avoir une vision fine des situations par bassin de vie en région.

Comme lors de la précédente enquête menée en 2011, on y constate que les Pays de la Loire sont **l'une des régions les moins touchées** de France par le phénomène de décrochage scolaire. Il n'en demeure pas moins que c'est un problème majeur. Par ailleurs, il s'agit d'une moyenne : certains territoires sont fortement touchés.

Part de décrocheurs de 14 à 24 ans par région et en France métropolitaine en 2019



5,9 % de décrocheurs parmi les 14-24 ans en moyenne régionale, soit 29 000 jeunes

Une des 3 régions les moins touchées par le décrochage

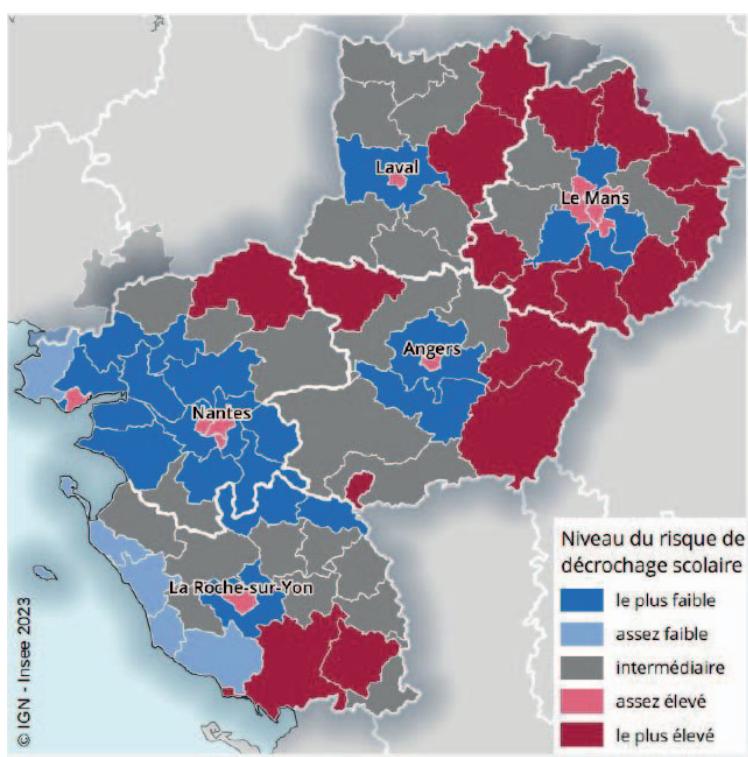
6,7 % en moyenne nationale

Source : Insee, recensement de la population (RP) 2019, exploitation principale.

Au niveau géographique, les intercommunalités les plus concernées de la région se situent :

- en **Sarthe** : 9 % de décrocheurs, soit 470 jeunes en Pays de l'Huisne Sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- dans le **saumurois** : 10,5 % soit 1 200 jeunes dans la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ;
- dans **l'agglomération nazairienne** en Loire-Atlantique : 8,7 % soit 1 400 jeunes dans la CARENE.

Les territoires « à risque » se situent plutôt à l'est de la région :

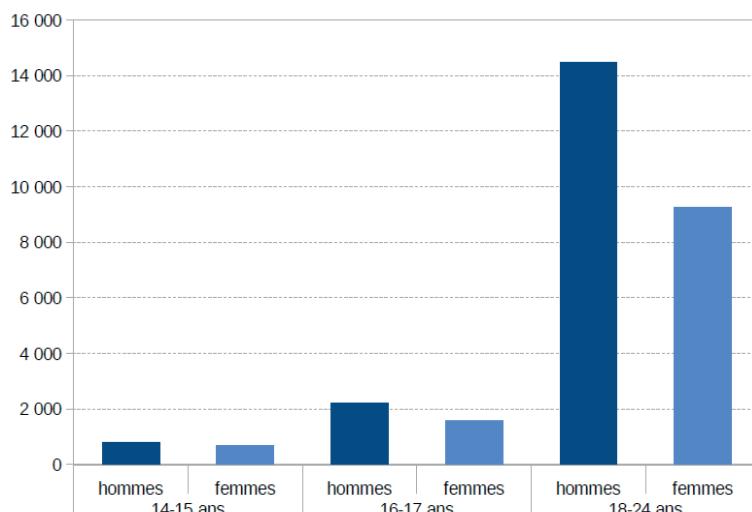


Source : Insee, RP 2019, exploitation complémentaire.

François GAUTIER, commissaire à la lutte contre la pauvreté, remarque que le phénomène de décrochage scolaire est en lien avec la cartographie de la pauvreté et des inégalités dans la région⁸.

Au niveau de l'âge et du genre, l'enquête montre que les **jeunes majeurs** et les **garçons** sont les plus concernés :

Répartition par sexe et tranche d'âge des décrocheurs dans les Pays de la Loire en 2019



8 décrocheurs sur 10 sont majeurs
5 300 jeunes de moins de 18 ans sont décrocheurs
6,9 % de décrocheurs garçons contre **4,8 %** de décrocheurs parmi les filles

L'Insee a aussi analysé les déterminants sociaux en lien avec les situations de décrochage. Si les causes sont bien entendu multiples et le phénomène complexe, l'institut a néanmoins relevé l'influence de la composition familiale. Ainsi, la **monoparentalité et l'absence de diplôme de la mère** (qui se trouve être le parent isolé dans la plupart des cas) sont des facteurs dont l'incidence sur le risque de décrochage est statistiquement visible : « *en moyenne et toutes les autres caractéristiques étant égales, un jeune de 14 à 19 ans vivant dans une famille monoparentale a une probabilité d'être décrocheur supérieure de 6 points par rapport à l'individu de référence, vivant dans une famille avec deux parents* ». Vivre dans un logement suroccupé augmente, de son côté, la probabilité de 2 points.

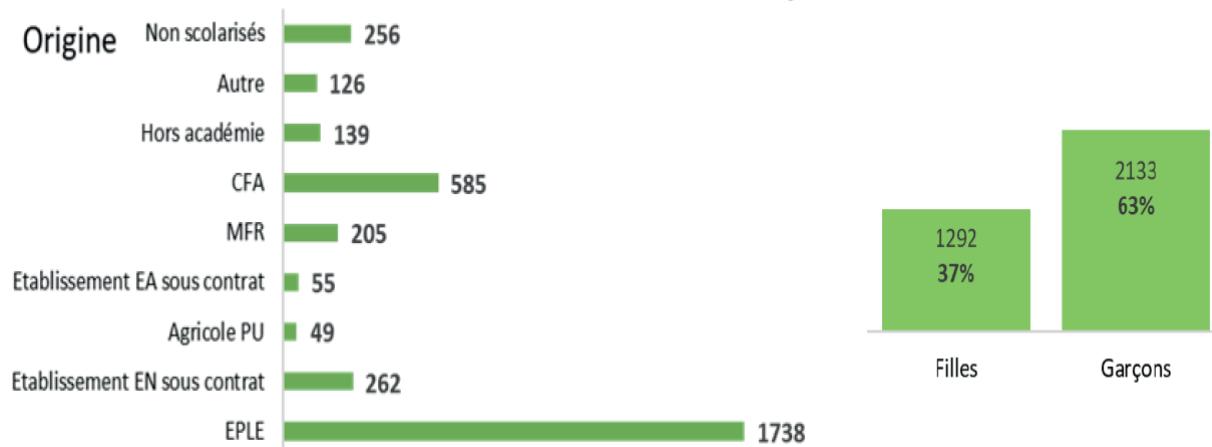
Le point de vue du Rectorat: un phénomène contenu face auquel il reste nécessaire d'agir

Le Rectorat de l'Académie de Nantes indique, sur l'année scolaire 2021-2022, 3 404 situations étudiées en PSAD :

⁸ Séminaire « Persévérance scolaire et lutte contre le décrochage » organisé par la Région des Pays de la Loire et le Rectorat de l'académie de Nantes le 4 mai 2023.

A ce sujet, lire aussi l'étude du CESER *Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de la lutte contre les précarités*, décembre 2023

- En PSAD en 2021-2022: 3404 situations de jeunes étudiées



Il souligne que l'académie est en-deçà des chiffres nationaux, à la fois sur le décrochage scolaire, les sorties précoces et sur la proportion de NEET (ni en éducation, ni en emploi ni en formation). Il fait le constat que **les jeunes en situation de décrochage scolaire sont majoritairement issus des lycées, que la proportion de filles est en augmentation, et que le décrochage se produit chez des enfants de plus en plus jeunes**. Ainsi, la part des tout juste 16 ans a tendance à s'accroître (âge d'instabilité et de forte pression liée à l'orientation).

Tous ces constats étaient déjà présents dans le rapport du CESER de 2015, *Un enjeu de société : lutter contre le décrochage scolaire*, cité en introduction. **Huit ans plus tard, l'état des lieux est très similaire** : est-ce à dire que les stratégies de lutte mises en place n'étaient pas toutes appropriées ?

1.2. Principales causes et signes identifiés

Parmi les principaux motifs, un important discours du manque et de la disqualification

« Pourquoi décrochez-vous ? » Pour obtenir la réponse à cette question, Pierre-Yves BERNARD et Christophe MICHAUT⁹ ont préféré en poser une autre : « pourquoi avez-vous interrompu vos études / votre formation ? » Ceci afin de ne pas influencer la teneur des réponses de cette enquête menée en 2015 auprès de 3 000 personnes. D'ailleurs, la terminologie du décrochage est quasi absente des réponses données, ce qui montre que ce terme est imposé par l'institution, mais que les personnes concernées ne s'y reconnaissent pas ou peu, **vivant leur situation comme singulière**.

⁹ *Expériences et motifs de décrochage scolaire : entre rejet de l'école et quête du travail rémunéré*, de Pierre-Yves BERNARD et Christophe MICHAUT, Revue française de pédagogie n°211, avril-mai-juin 2021

Les deux chercheurs, en s'attachant au sens des mots et des expressions, ont identifié **six registres**, qu'ils ont désigné ainsi :

- **dispositions,**
- **motivation,**
- **capacité,**
- **rejet,**
- **travail,**
- **problèmes personnels.**

« *Le décrochage scolaire est fréquemment vécu comme la continuité d'une expérience scolaire négative, plutôt que comme une rupture accidentelle de parcours ; il traduit des expériences scolaires diverses, qui se différencient en fonction des acquis scolaires et du rapport à l'institution scolaire. Ces expériences sont variables en fonction du genre, du milieu social d'origine et du parcours scolaire, et elles ont un effet sur les perspectives de raccrochage et sur l'insertion professionnelle* »¹⁰.

Lors de son audition du 4 mai 2023, Pierre-Yves BERNARD a souligné d'une part que « **marre de l'école** » est la réponse dominante, et d'autre part un important **discours de disqualification et du manque** (de dispositions, de motivation, de capacités) parmi les réponses recueillies. Par ailleurs, la question de **la relation au travail** est pertinente à double raison :

- L'idée est présente dans les propos recueillis que l'on ne travaille pas à l'école, que « le travail » se situe en-dehors de l'école.
- Il est étonnant de remarquer que le fait de devoir ou vouloir travailler soit une cause de décrochage, alors que les situations de décrochage sont souvent associées à une difficulté à trouver du travail. Une part des jeunes qui quittent leur formation initiale de manière précoce le font pour travailler, trouvent effectivement du travail et y éprouvent de la satisfaction.

Pierre-Yves BERNARD note enfin que le rejet de l'institution est rarement évoqué dans les réponses : il en fait l'analyse qu'au contraire, « *les jeunes intériorisent beaucoup les causes du décrochage* ». De même, les problèmes personnels sont rarement, en déclaratif, mis en avant comme cause de l'arrêt de la formation.

Parmi les difficultés et problèmes pouvant mener au décrochage scolaire, il est à noter d'une part la situation de précarité, d'autre part la situation de

¹⁰ *Expériences et motifs de décrochage scolaire : entre rejet de l'école et quête du travail rémunéré*, de Pierre-Yves BERNARD et Christophe MICHAUT, Revue française de pédagogie n°211, avril-mai-juin 2021

questionnement de genre, de plus en plus prégnante, et pouvant induire un mal-être, voire entraîner une situation de harcèlement en milieu scolaire.

Verbatims de jeunes

Les auditions menées par le CESER de février à mai 2023 auprès de vingt-quatre Ligériens âgés de 15 à 25 ans corroborent ces recherches. Parmi les motifs de décrochage évoqués (pour l'avoir vécu eux-mêmes/elles-mêmes ou observé sur des proches), trois reviennent fréquemment :

- **L'école « n'est pas pour moi », est « compliquée pour moi », ou « je n'ai jamais aimé ça ».**
- Les études ou la formation suivie « ne me plaisaient pas / ne m'intéressaient pas », n'avaient « **pas de sens** » ou encore ne correspondaient pas à l'attendu.

« Je trouve ça compliqué d'apprendre des choses qui ne m'intéressent pas du tout. Ici j'apprends plus vite parce que ça m'intéresse. C'est compliqué de faire le même cours à tout le monde ». Eddy Lou, 15 ans, en école de production

- **Un mauvais choix d'orientation**

Manque de sens et de confiance en soi

L'inutilité ressentie d'une **journée entière passée en position assise** à recevoir une **information descendante** est également souvent exprimée, mais rarement en lien avec un rejet de l'institution.

« Il n'y avait rien que j'aimais vraiment à l'école. Plus de négatif que de positif. Je n'aime pas rester assise et écouter, c'est long ». Loujneia, 17 ans, stagiaire à l'E2C (Ecole de la 2^{ème} chance)

« Tout se passait bien en récréation mais j'ai besoin de bouger tout le temps ». Lilian, en service civique

« Je n'aimais pas être assis tous les jours sur une chaise à faire du français ou des maths, je voulais être plus dans la pratique ». Naïm, en PREPA Apprentissage

« En QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville) les jeunes parlent souvent du format statique assis 8 h / jour, qu'ils ne supportent pas, cela revient beaucoup. Ils ont l'envie d'être actif : le format apprentissage plaît aux jeunes qu'on rencontre. Pas assez de « faire » est l'une des causes du décrochage ». Adrien CHOLLET, chargé de mission Kiosc à UnisCité

Les services régionaux ont indiqué avoir observé, en lien avec les Maisons des adolescents, une **perte de sens sans difficulté d'apprentissage** en début du collège, voire fin de primaire : des enfants qui ne voient pas l'intérêt de l'école puisque l'information se trouve sur internet. Plus alarmant encore, des jeunes **en décrochage de la vie en général** car cela concerne aussi les activités extra-scolaires : absence d'envie de se projeter, fonctionnement au jour le jour, absence de besoin de vivre en société.

L'audition des Apprentis d'Auteuil a aussi soulevé la question de la **confiance en soi**, perdue et qu'il est nécessaire de reconquérir.

« Avant j'avais peur de tout et je n'osais rien dire, après je me suis mis une carapace. Maintenant je suis moi-même, j'assume mes idées et je vais vers ce qui me fait kiffer ». Mathis, 21 ans, en dispositif d'accompagnement à l'entreprenariat aux Apprentis d'Auteuil

Orientation : entre pression et erreurs d'aiguillages

Notons, outre les motifs déjà évoqués par l'étude citée précédemment, la fréquence de celui de « **mauvaise orientation** », qu'il s'agisse d'une « erreur » (mauvaise connaissance du contenu¹¹, changement d'avis), d'une incapacité à savoir dès la 3^e ce qu'on veut faire, d'un effet d'entraînement d'amis ou de frères et sœurs, ou encore d'une pression de la part de la famille ou de l'établissement (pour aller en filière générale ou, au contraire, professionnelle) ou enfin de la carte scolaire (pour aller dans une section proche de chez soi « où il y a de la place »).

« Dans ma famille tout le monde avait un CAP, donc j'ai fait un CAP esthétique. J'ai su dès la 1^{re} année que ça ne me plaisait pas mais mes parents le voulaient, donc je l'ai eu. » Megane KRAGERMAN, en DAEU à Angers

« Je voulais aller en général ; on m'a dit que je n'avais pas le niveau et on m'a conseillé d'aller en pro, mais il y avait trop de pression [...] et j'avais peur de décevoir ma famille en quittant le lycée, j'avais des crises d'angoisse ». Ainhoa, 17 ans, stagiaire à l'E2C

« En 3^e je voulais aller en filière pro animation mais, pendant les grandes vacances, le collège m'a appelée et demandé de laisser la place aux plus en difficulté et d'aller en général. Je n'ai pas choisi et au final je me suis retrouvée en filière générale, ce n'est pas du tout ce qu'il me fallait et je me suis retrouvée coincée, je suis arrivée à un stade où je ne pouvais plus. » Maina, 17 ans, stagiaire à l'E2C

¹¹ Sous influence parfois de la téléréalité, comme l'a expliqué Mathis en audition : « *Top Chef, ce n'est pas la réalité, on n'y voit pas qu'il va falloir travailler jusqu'à minuit en restauration* ».

« Je n'ai pas eu un bon accompagnement pour mon orientation, on ne m'a pas expliqué les choix. » Jessica, en service civique

Quitter l'école pour travailler : un motif parfois choisi, parfois heureux

Pierre-Yves BERNARD, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Nantes, cité plus haut, a fait la remarque durant son audition qu'*« une part des décrocheurs décroche pour travailler, trouve du travail et y trouve de la satisfaction »*. Signalons toutefois qu'on constate de manière générale une forte réticence de la part des entreprises à embaucher des mineurs, pour des raisons juridiques essentiellement.

Autres invariants

« Le harcèlement scolaire, les inégalités sociales, un trouble psychique, diagnostiquée ou non, le contexte familial » ont également été cités par les jeunes lors des auditions.

Les Apprentis d'Auteuil signalent aussi parmi les invariants du décrochage scolaire : *« des situations de grande précarité, des situations de handicap non repérées ou non accompagnées, des conduites addictives qui génèrent des troubles addictifs (jeux vidéo, stupéfiants), un écosystème influent parfois négatif (quartier, économie informelle, réalité virtuelle, réseaux sociaux) qui entraîne une perte de sens par rapport aux enjeux de formation et d'avenir professionnel »*.

Les MIJEC (Missions d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique) auditionnées ont aussi évoqué *« la mort d'un proche, ou une rupture familiale »* comme un élément déclencheur possible, le cas des *« enfants qui ont eu de gros problèmes de santé et ne peuvent plus revenir à l'école à cause du temps manqué »*, ou encore le risque de décrochage lié aux syndromes *« HPI¹², TDAH¹³, TSA¹⁴, qui provoquent des parcours perturbés »*.

Ce qu'il faut retenir, c'est au final que la majorité des personnes auditionnées ont souligné l'aspect **multifactoriel** du phénomène. *« La cause n'est jamais unique mais les décrocheurs cumulent les vulnérabilités »*, analyse ainsi Charlotte LOISANT, correspondante académique pour les enquêtes locales climat scolaire (ELCS).

¹² Haut potentiel intellectuel

¹³ Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

¹⁴ Trouble du spectre de l'autisme

Les signes : des signaux faibles aux phénomènes extrêmes

Comme l'a indiqué Anne LE MAT, déléguée académique persévérance scolaire et insertion (DAPSI) au Rectorat de Nantes, « *on pense toujours aux absentéistes et comportements inadaptés, or les études montrent que sur 100 décrocheurs, 40 sont discrets et semblent s'inscrire dans le travail scolaire mais ne trouvent pas de sens dans le travail qu'ils font à l'école. Il est essentiel de sensibiliser aux signaux faibles, car c'est un processus* ». Ces **signaux faibles** (désintérêt, mutisme... pas forcément en lien avec des difficultés scolaires), ont pris, ce sera développé plus loin, une dimension de plus grande ampleur suite à la crise sanitaire de 2020-2021.

« *Le décrochage commence toujours par une question liée aux capacités d'apprentissage. Puis c'est le comportement en classe qui change, un désinvestissement puis le passage à l'acte. Il faut repérer les signes avant l'absentéisme* ». Line GUILLOU, MLDS de La Roche-sur-Yon

Signal fort, le **refus scolaire anxieux** s'affirme quant à lui comme un phénomène grandissant. La région des Pays de la Loire abrite, au sein des Pupilles de l'enseignement public, l'un des plus gros services de SAPADHE (service d'aide pédagogique à domicile hôpital ou école¹⁵) de France, avec 3 coordinateurs et 450 dossiers par an. Philippe GOURDON et Laura SOYER, qui dirigent les PEP des Pays de la Loire, ont constaté ces dernières années une évolution importante des troubles psychologiques des enfants qui leur étaient confiés. Cela les a conduit à « inventer » spécifiquement pour les cas de refus scolaire anxieux le SAPADHE PREO¹⁶ (marque qu'ils ont d'ailleurs déposée auprès de l'Inpi). « *Je précise bien qu'il ne s'agit pas d'enfants qui ne « veulent » plus aller à l'école mais bien d'enfants qui ne le « peuvent » plus, physiquement, médicalement. Le besoin grossit sur cette problématique et représente aujourd'hui 60 % du cas des enfants du SAPADHE, même si nous n'avons pas la capacité à faire face à l'entièreté de la demande. Par exemple la demande est forte à Saint-Nazaire et à Chateaubriant mais nous n'avons pas d'antenne sur place, donc les parents ne font pas la démarche, ce serait trop compliqué. Les services de pédopsychiatrie sont déficients aujourd'hui. Il y a un besoin non pourvu qui génère des souffrances* ».

Autre signal fort, plusieurs jeunes ayant raccroché ont spontanément raconté lors des auditions être à une période antérieure **restés chez eux « sans rien faire » pendant plusieurs mois, voire plusieurs années**, avant d'avoir le déclencheur qui les a conduits à reprendre une vie sociale et à pousser la porte d'une structure d'accompagnement, souvent la Mission locale. Poussé à l'extrême, ce

¹⁵ Ce service, destiné à assurer une continuité scolaire à des enfants privés d'école pour des raisons de santé et sur notification du médecin scolaire, est confié aux PEP dans 40 départements en France.

¹⁶ PREO pour « Passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine »

phénomène s'assimile à celui identifié dès les années 1990 au Japon : le syndrome du *Hikikomori*¹⁷. Celui-ci serait lié à la situation économique difficile du pays, poussant des hommes, honteux de leur situation sociale, à ne plus sortir de chez eux, souvent en lien avec la pratique des jeux vidéo. Bien qu'encore peu étudié, il semble se répandre dans d'autres pays, notamment la France, depuis une dizaine d'années.

Pour conclure cette approche des signes et causes du décrochage scolaire, signalons l'hypothèse, évoquée par Jean-Paul DELAHAYE lors de son audition, du sociologue Dominique GLASMAN qui voit un continuum entre les décrocheurs et les non-décrocheurs : une seule et même population plus ou moins engagée dans un processus de désengagement. Les décrocheurs seraient ainsi la « pointe avancée » d'un mouvement plus large de désengagement.

1.3. Les étapes et âges clés

Le décrochage s'observe de plus en plus tôt, et tout au long de l'année

Les auditions l'ont largement fait ressortir : le décrochage scolaire se produit **de plus en plus tôt** dans la scolarité. Ses signes sont parfois perceptibles dès le tout début de la scolarité.

« *J'ai décroché depuis toujours, dès la maternelle. Je n'ai jamais aimé l'école.* »
Lilian, en service civique à UnisCité Nantes

« *L'éloignement de la chose scolaire commence très tôt, dès la petite enfance (grande section, CP).* » Jean-Louis PIVETEAU, MIJEC 85

« *J'ai le sentiment que le décrochage augmente de plus en plus en primaire, on en voit des signes dès le primaire (absences non autorisées). L'absentéisme apparaît comme une façon d'échapper à l'école.* » Charlotte LOISANT, correspondante académique pour les enquêtes locales climat scolaire (ELCS)

« *Le décrochage s'amorce dès le collège, voire en primaire, et ça c'est nouveau. Avant on sentait la bascule en fin de 5^e, c'est maintenant amorcé dès le départ : le sens, le manque d'intérêt, la mise à l'effort* ». Sylvie CHARTIER, coordinatrice du lycée de la nouvelle chance de Vendée

Par ailleurs, le calendrier du décrochage connaît lui aussi une évolution : alors que des pics de décrochage étaient traditionnellement observés à la rentrée de septembre puis en janvier-février, les services régionaux comme le Rectorat

¹⁷ Le gouvernement japonais considère qu'un individu devient *Hikikomori* lorsqu'il a passé plus de 6 mois enfermé seul dans sa chambre.

indiquent faire le constat désormais d'un **décrochage lissé sur toute l'année scolaire**.

Le collège : une période charnière

Autre élément prégnant apparu lors des auditions : **le collège reste une période charnière**, à risque. L'arrivée en 6^e s'assimile à l'entrée dans un nouveau monde, une transition vers un nouvel écosystème, avec de nouvelles méthodes de travail et d'apprentissage. Une rupture aussi : les PSAD qui examinent le dossier d'un élève de 6^e n'ont ainsi pas accès aux données sur la scolarité en primaire, et il n'y a donc pas de continuité. Le passage de la 5^e à la 4^e est sensible lui aussi, avec une déperdition notable d'élèves. Enfin, les choix d'orientation à faire en sortie de 3^e créent une pression parfois difficile à vivre. Ainsi, la majorité des jeunes qui raccrochent grâce aux Apprentis d'Auteuil ont quitté leur formation initiale en fin de 3^e ou en 2^{nde}.

Un mauvais choix à la sortie de 3^e peut créer un décrochage plus tard : c'est une période déterminante pour la suite du parcours, à un âge (15 ou 16 ans) où la conception du monde professionnel reste très floue et lointaine pour la majeure partie des jeunes.

« 15 ans, ce n'est pas assez mature pour choisir ce qu'on va faire plus tard ». Megane KRAGERMAN, en DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) à Angers

Le CESER constate que le processus d'orientation initié de plus en plus tôt dans le système scolaire français, au lieu de diluer dans le temps la pression subie par les jeunes et la famille, conduit parfois à l'accentuer.

Pas assez de « faire » : où sont les stages ?

La découverte des métiers est pourtant une demande récurrente parmi les jeunes auditionnés. Ils déplorent souvent de voir arriver les stages trop tard dans la scolarité, mais aussi que le stage obligatoire de 3^e soit trop souvent un stage statique sans réelle implication dans le faire, le geste métier. De plus, la durée de ce stage apparaît trop courte pour réellement découvrir un métier. L'éloignement du monde professionnel, l'aspect abstrait des cours au collège et au lycée peut alors entraîner une perte de sens, facteur de décrochage.

« Les stages de 3^e ce n'est que de l'observation, on ne fait pas ». Maël, en PREPA Apprentissage « Coup d'envoi » à l'URMA d'Angers

« Faire plus de stages aiderait, un seul stage en 3^e ce n'est pas assez. Mettre plus de stages avant la 3^e éviterait, je pense, beaucoup de décrochage ». Luna MACHICOTE, en DAEU à Angers

« Ma mère est conseillère en emploi, elle m'a orienté vers PREPA apprentissage à 15 ans, ça m'a fait découvrir plein de métiers : bâtiment, sport... à la fin je ne savais pas quoi faire mais je savais ce que je ne voulais pas. Sans cela j'aurais continué en bac pro et sans doute décroché ». Tiago, en PREPA Apprentissage « Coup d'envoi » à l'URMA d'Angers

« La classe de 3^e, en particulier, peut être une période charnière propice au décrochage scolaire en raison des choix d'orientation à effectuer. La question du devenir se pose sans permettre aux jeunes d'explorer les différents choix qui s'offrent à eux. Pour lutter contre la déscolarisation, il est important de stimuler l'envie d'apprendre et de réussir. Et pour que les jeunes puissent trouver un centre d'intérêt, d'intensifier la découverte des métiers notamment au travers de stages plus nombreux que ceux imposés. Les stages en entreprises permettraient à ces jeunes en recherche de sens, de découvrir et peut-être trouver le domaine dans lequel ils se retrouvent ». Contribution de l'Union des entreprises de proximité des Pays de la Loire

16 ans, 18 ans : des étapes clé de l'autonomie, de nouvelles responsabilités

À 16 ans, un jeune en France a le droit de choisir, seul, un médecin traitant, de s'immatriculer à la sécurité sociale et d'avoir une carte Vitale. Une première étape de responsabilité administrative devant laquelle beaucoup de jeunes se sentent démunis, sans pouvoir toujours s'appuyer sur un soutien familial, selon leur catégorie socio-professionnelle d'origine. Le fossé qui apparaît alors entre le contenu des cours et les besoins de la vie quotidienne peut les conduire à penser que l'école ne prépare pas à la vie réelle, et créer une démotivation¹⁸.

« Lorsque l'on interroge de jeunes adultes, ce qu'ils nous font remonter concerne avant tout les besoins primaires : se nourrir, l'accessibilité aux droits et devoirs... 16 et 18 ans sont des étapes qui ne sont pas accompagnées. Comment faire des démarches administratives ? Les accompagner sur cette prise d'autonomie contribuerait à éviter le décrochage. » Mikaël BODIN, accompagnant social et coordinateur réseau antenne ouest, Maison des adolescents de Loire-Atlantique

¹⁸ Notons néanmoins que 16 ans est aussi, parallèlement, un âge qui donne accès à de plus nombreux dispositifs d'accompagnement pour les jeunes en décrochage scolaire. En outre, en Pays de la Loire, la Région a ouvert dès 16 ans la possibilité d'intégrer un dispositif de formation pour adultes.

Lorsque la situation personnelle ou familiale est compliquée, le seuil des 18 ans peut aussi être en lui-même un facteur de rupture entraînant un décrochage : on comprend aisément que pour un jeune mis à la porte du foyer familial, la priorité immédiate ne soit pas la poursuite de sa formation initiale.

« *On surveille la date d'anniversaire de la majorité, c'est un passage à risque.* »
Régis JACQMIN, proviseur du lycée Mendès-France, La Roche-sur-Yon

2. Nouveaux éléments de contexte et données spécifiques

2.1. Impact de la crise Covid-19 et des confinements

La crise du Covid-19 en 2020-2021, le dispositif inédit des confinements, les couvre-feux... ont eu des impacts sociaux et sociétaux forts. Les établissements scolaires ont dû, pour la première fois en France depuis la Seconde Guerre mondiale, fermer, et l'acte d'enseigner a dû être adapté. Les adolescents et jeunes adultes se sont vu imposer des **restrictions historiques à un âge où la socialisation**, souvent intense, **constitue un processus fondamental** du développement de la personnalité. À l'incertitude, l'angoisse, l'enfermement partagés par tous, s'est ajoutée pour eux la culpabilisation de la transmission possible du virus à d'autres. Ce jugement, omniprésent dans les médias, a été difficile à vivre pour nombre d'entre eux, d'autant plus que le sacrifice des rencontres et rassemblements festifs avait pour eux un « coût » humain et psychologique beaucoup plus élevé que pour leurs aînés. Ce **temps qui ne se rattrape pas** a conduit certains observateurs, sociologues et psychiatres, à utiliser pour les désigner l'expression de « **génération sacrifiée** ».

Premiers constats sur le plan du décrochage scolaire

Les services régionaux de la Région des Pays de la Loire et le Rectorat de Nantes¹⁹ ont pu observer sur l'année 2020-2021 une baisse du nombre d'élèves en situation de décrochage, sans pouvoir l'attribuer clairement à un manque de repérage ou au contraire à un encadrement accentué. En 2021-22, la volumétrie de décrochage a repris son niveau d'avant Covid avec **une évolution des profils** :

- davantage de refus scolaire anxieux,
- une augmentation des décrocheurs tout juste âgés de 16 ans,
- des cas de repli sur soi et de mal-être qui compliquent le raccrochage et rendent nécessaires des sas avec de la remédiation sur les aptitudes psycho-sociales avant la remise en parcours,
- davantage d'hésitation de certains jeunes sur leur orientation, plus d'instabilité.

¹⁹ Source : auditions de novembre 2022 et janvier 2023

Un impact négatif immédiat en termes de santé et de développement de la personnalité

Dès 2021, l'**impact négatif de cette période Covid-19 sur le moral des jeunes** a été documenté, démontrant l'accroissement d'un sentiment de découragement et d'incertitude vis-à-vis de l'avenir²⁰. Une dimension psychologique forte qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis.

Un an et demi après le début de la crise sanitaire, le groupe national de prévention du décrochage scolaire de la **Ligue de l'enseignement** a produit une synthèse d'études et articles afin d'identifier ses effets sur les enfants et les jeunes²¹. Ce texte pointe quatre typologies de conséquences à prendre en compte en priorité, selon la Ligue :

- **Santé** : « *les principaux effets sur les jeunes sont notamment des difficultés psychologiques et de santé mentale qui font suite à la période de confinement, parfois doublées par un deuil familial ; il est fait état d'un risque de dépression multiplié par trois* ».
- **Numérique** : la période a vu la démultiplication des usages du numérique qui, s'il présente des avantages, comporte également des **risques**, tels que : « *désinformation, cyberintimidation, exposition à du contenu inapproprié, adoption de comportements à risque, exploitation sexuelle, etc.* ». De plus « *la sédentarité des enfants, tendance déjà lourde en France, a été accentuée par le confinement* ».
- **Scolaire** : en raison des conditions variables de la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement du printemps, « *l'année 2020 a amplifié le phénomène de reproduction des inégalités scolaires. [...] Les principales difficultés rencontrées évoquées par les collégiens et les lycéens dans l'ordre de priorité sont : le manque de motivation, les difficultés de compréhension des consignes données par les professeurs, les difficultés de connexion et les difficultés à organiser leur emploi du temps [...] On a pu observer l'émergence de problématiques spécifiques liées à la scolarité à distance qui ont induit des désengagements ponctuels d'un plus grand nombre d'élèves. [...] Selon les enseignants, 20 % des élèves se sont désengagés de leur scolarité pendant le confinement ; ce chiffre monte à 30 % pour ceux qui enseignent dans des établissements situés en éducation prioritaire ou dans les lycées professionnels. [...] Les raisons du désengagement*

²⁰ <https://www.credoc.fr/publications/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2021-credoc>

²¹ *Quels effets de la crise sanitaire sur les parcours éducatifs des enfants et des jeunes ? Nos pistes d'action*, La Ligue de l'enseignement

avancées par les enseignants sont l'absence de sens à travailler, les mauvaises conditions de travail et le manque de matériel numérique ».

- **Isolement vs sociabilité** : « plusieurs auteurs soulignent que les mesures restrictives prescrites pour faire face à la pandémie de Covid-19 ont engendré de nombreux **effets délétères sur l'éducation des enfants, leur bien-être et leur sécurité**, en plus d'**effriter leurs liens sociaux** et de perturber ou empêcher leur développement ».

Entre rupture nette et déconfinement qui perdure

Pour certains jeunes, cette période a marqué **une rupture dans leur quotidien et dans leur parcours de formation**, et directement provoqué un décrochage :

« Le Covid a eu un fort impact, c'est un arrêt dont certains jeunes ne se sont pas remis (« détruit les rêves, cassé tous les projets ») et cela se manifeste par une procrastination administrative et une remise en question du cursus scolaire après avoir expérimenté de ne rien faire ou de suivre des cours à distance. De mauvaises habitudes ont aussi été prises pendant le Covid : console, addictions, rester chez soi... avec un mal-être psychique ». Adrien CHOLLET, chargé de mission Kiosc à UnisCités Nantes

La sédentarité, que les jeunes ont vécue, subie, mais aussi observée chez leurs parents, en télétravail ou non, a instillé **l'idée que s'éloigner de la vie sociale était possible et acceptable**. Dès lors, pourquoi sortir de chez soi, même quand c'est à nouveau autorisé ? D'autant que l'épidémie, et donc le risque de contagion, sont toujours présents.

« Les élèves et les parents ont pu être anxieux et moins motivés au moment du retour à l'école, en raison d'un retard scolaire pris pendant le confinement, mais aussi à cause des nouvelles règles sanitaires à respecter ou bien par peur du risque de contagion. [...] L'orientation, pour les collégiens et les lycéens, n'a également pas pu être traitée de façon régulière et normale pendant cette période [...] il en résulte un risque accru de décrochage ou d'arrêt de la scolarité à venir pour certains jeunes [...] qui vivraient leur orientation d'une façon subie »²².

Charlotte LOISANT, correspondante académique pour les enquêtes locales climat scolaire (ELCS), relève une « *augmentation de l'absentéisme perlé, avec des familles qui vont être davantage en demande que l'établissement assure la continuité pédagogique* ». Sandrine COMBREAS (MIJEC 49), traduit le

²² Quels effets de la crise sanitaire sur les parcours éducatifs des enfants et des jeunes ? Nos pistes d'action, La Ligue de l'enseignement

comportement de certains élèves comme un « *décrochage du sens : quel sens de revenir en présentiel ? pourquoi venir à l'école ? pour y faire quoi ?* »

« *On trouve des jeunes déscolarisés depuis un ou deux ans à cause du Covid-19, c'est nouveau. Les parents ne s'inquiètent pas : leurs jeunes sont à la maison, notamment les 14-15 ans. La crise sanitaire a provoqué du renfermement au niveau intra-familial.* » Hélène PAGÈS, directrice du Centre d'information et d'orientation de Rezé

« *Jusqu'au Covid on n'avait jamais de problème avec l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, maintenant les familles remettent en question la loi, c'est manifeste.* » Régis JACQMIN, proviseur du lycée Mendès-France, La Roche-sur-Yon

De manière inédite, **l'obligation scolaire**, mais aussi **la nécessité d'aller à l'école suivre des cours, ont été remises en question**, et cela a laissé des traces :

« *Ils ont pris l'habitude de travailler sans la classe, certains ont une intolérance accrue au groupe, à prendre la parole. Ils peuvent avoir l'illusion de savoir tout faire tout seul, se dire qu'un document et les choses toutes faites sur internet vont suffire.* » Cécile GARNIER, enseignante et référente persévérance scolaire, lycée Mendès-France, La Roche-sur-Yon

Le révélateur d'un désintérêt préexistant pour le système scolaire

L'enseignement à distance a conduit de fait les élèves, collégiens et lycéens de 2020 à prendre des distances avec leur établissement, les cours, les enseignants. Cette situation inédite a engendré une nouvelle forme de décrochage. À la reprise des cours en présentiel, bon nombre d'acteurs de l'éducation ont ainsi constaté une nouvelle typologie de décrochage : des jeunes physiquement présents en classe mais qui ne s'intéressent pas aux cours, les suivent de moins en moins, voire finissent par ne plus s'y rendre à l'approche des examens. Ce « **décrochage discret** » a pu naître, de manière difficilement repérable, derrière l'écran. L'enseignement à distance, pour lequel les enseignants n'avaient pas tous alors la formation, le matériel, ni l'appétence nécessaires, a pu encourager la passivité. Line GUILLOU, de la MLDS de La Roche-sur-Yon, indique avoir remarqué cet impact de la période Covid-19 « *surtout sur les élèves de seconde, et surtout en lycée général (peu d'impact en lycée professionnel)* ».

Les impacts de la crise sur les jeunes ont été peu pris en compte par le système scolaire

Au cours des auditions, à la question portant sur les conséquences de la crise sanitaire, beaucoup ont évoqué une évolution de la société qui ne s'est pas, ou peu, répercutée sur le système scolaire. Même si localement, et cela a été souligné, des établissements, des enseignants ont mis en place des **méthodes innovantes** adaptées à cette situation inédite, à la « transformation » qu'ont vécue les jeunes pendant cette période.

« Après le Covid tout a changé, les jeunes ont été transformés, mais les modes d'enseignement n'ont pas changé : réinterrogeons le rapport aux séquences, au temps. Ce sont des questions à avoir en tête quand on construit de nouveaux lycées : 35 élèves assis en rang, ce n'est plus possible ; il faut construire la classe autrement, appliquer une pédagogie différenciée. La gestion de la classe par l'enseignant peut permettre d'éviter la rupture. »
André MARTIN, vice-président du Conseil régional

« Cette période a bouleversé non seulement l'école, toute la société. On n'est pas comme avant, et on voudrait que les élèves soient comme avant ? »
Beatrice BÉDIER (MIJEC 44)

« La phase de confinement a brassé les repères. Il fallait que l'école ait une vraie valeur ajoutée pour éviter un dévissage sévère. Il y aurait eu un intérêt à ce que les établissements ne repartent pas bille en tête sur le même schéma. C'était le moment de réviser les pratiques. » Sandrine COMBREAS (MIJEC 49)

2.2. Particularités du territoire des Pays de la Loire en termes d'éducation et de santé

À la rentrée scolaire 2022, la région des Pays de la Loire compte près de 690 000 élèves. Les écoles primaires accueillent près de 367 000 enfants, les collèges plus de 198 000 élèves et les lycées près de 124 000 jeunes.

Elle présente quelques particularités susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire sur l'analyse du décrochage scolaire.

Par rapport au plan national, elle affiche ainsi une **meilleure réussite au bac**, mais une **moindre poursuite en études longues**, et à l'inverse un **fort taux d'apprentissage**.

*« En 2023, le **taux de réussite au baccalauréat est de 97 %** pour le général, 91,27 % pour le bac technologique et 88,71 % pour le bac*

professionnel. L'académie de Nantes, à l'instar des autres années, affiche des taux de réussite supérieurs aux moyennes nationales²³. »

Autre spécificité : la **présence marquée de l'enseignement privé**, réseau au sein duquel la mixité sociale peut être un peu moins développée que dans le réseau public sur certains territoires. Cette forte présence fait des têtes de réseaux des acteurs incontournables des enjeux éducatifs ligériens et qui leur confère, au même titre que l'enseignement public, une responsabilité dans la résorption du décrochage scolaire. À noter qu'il est « *diversément implanté dans les départements de la région. Cette présence est maximale en Vendée avec une majorité des élèves du primaire et du secondaire scolarisés dans des établissements privés (51 %). À l'opposé, en Sarthe, ces derniers n'accueillent que 19 % des élèves. En Maine-et-Loire, cette proportion atteint 43 %, 37 % en Mayenne et 36 % en Loire-Atlantique. Enfin, c'est au collège que l'enseignement privé est le plus répandu dans la région avec 42 % des collégiens pour 35 % des enfants de primaires et 39 % des lycéens.* »

Géographiquement, un **effet est / ouest** a déjà été souligné en partie 1, avec des territoires situés à l'est de la région davantage concernés à la fois par la pauvreté et par le risque accru de décrochage scolaire.

Plus localement, et c'est une conséquence directe de la bonne santé économique régionale, certains bassins de vie affichent à la fois un fort taux d'emploi et d'importants besoins de recrutement : pour certains jeunes, la **tentation de prendre un emploi rémunéré** plutôt que de poursuivre ou terminer ses études y est accrue.

Enfin, et cette donnée est devenue prégnante avec le contexte issu de la crise Covid-19, les Pays de la Loire enregistrent une **pénurie de professionnels en pédopsychiatrie** plus marquée qu'au niveau national. En août 2022, le journal *Presse Océan* titrait ainsi « *Psychiatrie : la région Pays de la Loire court après « un retard historique », précisant dans l'article que le secteur, « qui était déjà sous tension, est désormais au bord du gouffre, faute de structures adaptées et de moyens humains.* »²⁴

2.3. La détérioration grandissante de la santé mentale des enfants et des adolescents

La détérioration de la santé mentale des jeunes, notamment sous l'effet de la crise Covid-19, est un constat majeur largement relayé. Le CESER a déjà traité ce sujet dans sa contribution de septembre 2022, *Jeunesses : pouvoir de dire,*

²³ Source : Solutions & Co <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/education/>

²⁴ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/psychiatrie-la-region-pays-de-la-loire-court-apres-un-retard-historique-dc7dd4b8-1ed3-11ed-87e6-ec5e03fce8f7>

*pouvoir d'agir*²⁵. Les auditions qu'il a réalisées pour la présente étude ont beaucoup soulevé cette question, qu'il s'agisse de jeunes, d'experts ou d'acteurs de terrain, comme cela avait déjà été le cas lors de celles menées pour la réalisation de la contribution « jeunesse ». Ainsi, à la question « qu'est-ce qui a changé depuis le Covid ? », une majorité de jeunes auditionnés ont mentionné une fragilité psychologique préoccupante ainsi qu'une dégradation de la santé mentale, particulièrement notable chez les jeunes filles, avec « des mutilations, une augmentation des tentatives de suicide, la prise de psychotropes ». Dans un contexte global d'augmentation des **troubles du neurodéveloppement** chez les enfants²⁶, le **mal-être et l'anxiété** sont par ailleurs amplifiés par une actualité anxiogène omniprésente : le conflit en Ukraine et l'urgence climatique ont ainsi été cités.

Au niveau national, la Défenseure des droits a appelé la Première ministre, le 1^{er} juin 2022, à mettre en place un plan d'urgence pour la santé mentale des jeunes²⁷. En Pays de la Loire, la presse quotidienne régionale a continué de relayer des constats alarmants²⁸, à la fois sur la situation et le manque de moyens pour y faire face.

Cette dimension constitue une donnée relativement nouvelle à laquelle sont confrontés les professionnels de l'éducation et de l'accompagnement des enfants scolarisés, ainsi que les parents d'élèves, et vient nourrir le phénomène de décrochage scolaire.

« Je n'avais jamais passé autant de temps sur les spécificités santé. On est obligé de se tenir au courant de ce qui se passe en termes de prise en charge ». Jean-Louis PIVETEAU (MIJEC 85).

« Avec le manque de moyens pédopsychiatriques, on se retrouve tout seuls. Ça suppose d'avoir des connaissances pour ne pas faire d'impair ». Béatrice BÉDIER (MIJEC 44).

La Maison des adolescents de Loire-Atlantique indique que le mal-être a désormais pris le pas sur l'aspect scolaire parmi les causes pour lesquelles les adolescents se tournent vers eux. Ce lieu d'accueil généraliste est d'ailleurs amené, au vu du contexte actuel de la pédopsychiatrie, à « *accompagner les adolescents plus longtemps qu'il ne le devrait* ».

²⁵ <https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/JeunesseS-Pouvoir-de-dire-Pouvoir-dagir.pdf> - page 57 et suivantes

²⁶ https://www.lemonde.fr/sciences/article/2023/04/02/autisme-hyperactivité-le dépistage précoce est-primordial_6167987_1650684.html

²⁷ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2022/06/la-defenseure-des-droits-appelle-la-premiere-ministre-a-mettre-en-place>

²⁸ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/hausse-des-gestes-suicidaires chez-les-jeunes-mineurs-le cri d-alarme-du-chu-de-nantes-8e048b5a-1b64-11ed-97b8-369bdcb5ce0d>

Le trop faible nombre de professionnels en pédopsychiatrie dans la région se traduit, pour les enfants et adolescents, par des **délais d'attente** longs (3 à 6 mois) dans des situations où une action rapide est pourtant cruciale.

Un rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge de mars 2023²⁹ indique une alarmante augmentation de 62 % de la **consommation d'antidépresseurs** chez les enfants et les adolescents entre 2014 et 2021. Cela a des répercussions sur l'ensemble des membres des familles.

Autre élément nouveau : les troubles psychiques constatés apparaissent chez des enfants **de plus en plus tôt**, comme l'ont constaté les Pupilles de l'enseignement public 44-49 : « *Des troubles psychiques très tôt qui mettent à mal les autres enfants, les enseignants, avec peu de réponses en face. Il faut des professionnels disponibles, formés. Or il y a aussi une crise des métiers dans ces secteurs* », explique ainsi Laura SOYER.

La Fondation des Apprentis d'Auteuil pointe tout particulièrement **la situation des enfants suivis par la protection de l'enfance** : « *32 % d'entre eux souffriraient de troubles psychiques et faute de moyens, de structures et de professionnels, ils ne reçoivent pas les soins nécessaires. Dans certaines régions, il faut parfois attendre 18 mois pour obtenir un rendez-vous avec un pédopsychiatre* »³⁰.

2.4. Incidences des dispositifs nationaux récents

Les jeunes scolarisés actuellement sont aussi concernés par le déploiement de plusieurs dispositifs nationaux dont l'incidence sur l'anxiété et sur le décrochage n'est pas anodine.

Parcoursup, cristallisateur de l'angoisse de l'orientation

C'est ainsi le cas, pour les lycéens, de **Parcoursup**, la plateforme web destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur, qui a été lancée en 2018. La « lutte des places », l'angoisse et l'orientation subie que cette plateforme a pu générer chez certains jeunes ont déjà été évoquées par le CESER dans sa contribution *Jeunesses : pouvoir de dire, pouvoir d'agir*. En janvier 2023, l'écrivain et enseignant Johan FAERBER a publié un ouvrage³¹ dans lequel il analyse Parcoursup comme une « *préprofessionnalisation des élèves* » s'accomplissant par « *l'humiliation des vœux refusés et des lettres de motivation jamais lues* ».

²⁹ https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_sme_rapport_13032023.pdf

³⁰ Prendre le parti des jeunes – 24 solutions pour transformer leur avenir, Apprentis d'Auteuil, décembre 2021

³¹ Parlez-vous Parcoursup ?, éd. Seuil Libelle, janvier 2023

Dans un rapport d'information présenté à l'Assemblée le 20 juin 2023, les députés Thomas CAZENAVE et Hendrik DAVI soulignent l'existence, issue de l'angoisse provoquée par les procédures de Parcoursup, d'un « *nouveau marché privé qui surfe sur l'anxiété des élèves et se développe de manière exponentielle, ayant pignon sur rue dans les salons d'orientation où ils démarchent les familles désemparées* »³². L'URAF (Union régionale des familles) des Pays de la Loire évoque de son côté « *une injonction à la performance et à la compétition entre les jeunes* », ainsi qu'une « *opacité du système, source d'anxiété* ».

L'angoisse générée chez les jeunes et les familles est parfois telle qu'elle peut provoquer un découragement menant au décrochage, ou encore conduire à une orientation subie qui pourra être à l'origine d'un décrochage de l'enseignement supérieur.

Précisons cependant que la situation préexistante à Parcoursup ne doit pas être idéalisée. L'orientation subie et génératrice d'angoisse existait déjà. De plus, le propos du CESER ne doit pas être ici assimilé à une condamnation de la plateforme. Des initiatives de dédramatisation de Parcoursup auprès des familles et des jeunes dès la seconde et la 1^{ère}, telles que pratiquées par le CIO de Rezé, concourent à remédier ou prévenir l'anxiété générée.

Des réformes successives et une baisse d'attractivité du métier d'enseignant

La **réforme du baccalauréat** en 2021 a également pu être source d'anxiété. « *Le choix des spécialités a mis à mal le groupe classe et fait baisser la solidarité* », ont ainsi observé les services régionaux lors de leur audition. Par ailleurs, le déroulement en mars 2023, pour la première fois, des épreuves anticipées de spécialités du baccalauréat, a conduit à un absentéisme très important des lycéens dès le mois d'avril, voire à un décrochage d'élèves déçus et découragés par leurs résultats à ces épreuves.

Tout ceci prend place dans un contexte à la fois de **baisse d'attractivité du métier d'enseignant** (pour diverses raisons), qui conduit notamment à un manque d'enseignants, et de longévité faible des ministres de l'Éducation français à ce poste, génératrice de réformes successives pouvant créer confusion et perplexité aussi bien chez les enseignants que chez les élèves et les familles.

³² <https://www.banquedesterritoires.fr/orientation-un-maquis-manquant-dun-cadre-national-establi-et-dobjectifs-clairs>

2.5. Spécificités du décrochage de l'enseignement supérieur

Le décrochage scolaire tel que défini en introduction (« un jeune de plus de 16 ans qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu le diplôme dans lequel il s'était engagé ») concerne aussi l'enseignement supérieur.

La région des Pays de la Loire compte plus de 151 685 étudiants (chiffres rentrée 2022), soit 5,2 % du nombre d'étudiants en France. 37,2 % d'entre eux étudient dans un établissement privé. Avec près de 36 000 étudiants, Nantes est la première ville universitaire de la région, suivie par Angers (25 200 étudiants à l'université d'Angers et 7 500 à l'Université Catholique de l'Ouest) et Le Mans (10 300 étudiants)³³.

Le fort impact des difficultés économiques

Le décrochage scolaire post-bac est, davantage que celui qui intervient avant le bac, lié aux **déterminismes sociaux**: en toute logique, la poursuite d'études est généralement favorisée pour les jeunes bénéficiant d'un soutien financier familial, tandis qu'elle est rendue plus ardue pour les jeunes ayant une urgence à subvenir à leurs besoins. Le salariat étudiant contraint est en effet la première cause d'échec à l'université. Les étudiants les plus précaires ont d'ailleurs été tout particulièrement fragilisées par la crise Covid-19 : interruption des cours, isolement dans les cités universitaires, difficultés à se nourrir, réduction ou suppression des activités salariées qui leur permettaient de se maintenir en études...

Cette fragilisation est en lien direct avec l'organisation de l'enseignement supérieur français, note Léonard MOULIN, de l'Ined (Institut national d'études démographiques) : « *le modèle français ne parvient pas à garantir des chances d'accès et de réussite des étudiants similaires à ceux des pays du nord de l'Europe* ». Le chercheur évoque ainsi le « *modèle de financement de l'enseignement supérieur par répartition* » appliqué par le Danemark qui, en mettant en place « *un système de bourses universelles, assorties de conditions de réussite, combiné à des prêts subventionnés par l'État* », aurait selon lui permis de réduire l'échec à l'université³⁴. Pour autant, le système des prêts ne fait pas l'unanimité et d'autres dispositifs d'aide au financement des études sont à envisager.

³³ Source : <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/enseignement-supérieur/>

³⁴ <https://theconversation.com/les-allocations-etudiantes-au-danemark-un-modele-a-suivre-184497>

En France au contraire, la crise a pu entraîner chez certains étudiants, pour des raisons économiques, des changements d'orientation subis, voire du décrochage.

En août 2023, à travers leurs baromètres annuels respectifs, la FAGE et l'UNEF ont alerté sur la hausse importante du coût de la rentrée universitaire (estimée à plus de 3 000 € par étudiant). La question économique est donc majeure pour analyser l'assiduité et le décrochage des étudiants français.

S'orienter post-bac : un processus toujours en construction

Même hors situation de crise, les questions liées à **l'orientation** et leurs impacts en termes de décrochage de l'enseignement supérieur sont prégnantes.

« L'orientation des étudiants constitue pour nous un véritable sujet, sur lequel nous travaillons. De nombreux dispositifs ont été mis en place, notamment des liaisons lycées / universités pour montrer ce qui peut se faire dans les universités en fonction des attendus des lycéens. Mais malgré tout, des tendances demeurent, comme par exemple un flux tendu en filière psychologie, notamment en master. » Christian ROBLEDO, Président de l'Université d'Angers

« Des solutions existent, comme par exemple à l'Université de Nantes, Angers, Le Mans, les modules « switch » : ils permettent d'utiliser son statut d'étudiant pour vivre d'autres expériences (stages, immersions, tester d'autres cours, tester un BTS où il y a de la place...) ainsi que des modules de connaissance de soi. Des phases de réorientation existent également, avec une information sur les places disponibles en direction des étudiants ayant exprimé un souhait de mobilité (Université de Nantes) ». Hélène PAGÈS, psychologue de l'Éducation nationale et directrice du CIO de Rezé

Dans certaines filières, les abandons sont nombreux pour des raisons spécifiques liées aux **conditions d'exercice**.

Néanmoins, le « décrochage » en enseignement supérieur, s'il doit être pris en compte afin d'accompagner les étudiants qui en ont besoin pour poursuivre des études choisies, peut aussi être considéré comme une étape de construction d'un parcours discontinu. Le Cereq parlait ainsi à son propos, en 2015, de « **processus réversible et parfois constructif** »³⁵

Notons enfin que les filières les plus prestigieuses sont assorties à deux années de « prépa ». Celles-ci sont très bien financées par l'État au détriment du reste

³⁵ <https://www.cereq.fr/le-decrochage-luniversite-un-processus-dajustement-progressif>

de l'université, qui manque de moyens pour proposer un accompagnement à la hauteur des besoins.

2.6. Spécificités du champ de l'enseignement professionnel

L'enseignement en lycée professionnel est en cours de **réforme** au moment de l'écriture de cette étude (pour la 3^e fois en 10 ans). Il s'agit de « renforcer l'attrait pour ces filières en donnant accès à des formations plus qualifiantes », notamment :

- « en faisant évoluer les cartes des formations professionnelles au niveau de chaque territoire, en fonction des besoins économiques, avec l'objectif d'orienter les jeunes vers les métiers en tension (métiers du bâtiment, techniciens mécaniques, restauration, couvreurs, électriciens, aides à domicile...) et les secteurs en devenir (numérique, transition énergétique, nucléaire) » ;
- « en réduisant le temps d'enseignement général pour augmenter celui des stages, désormais indemnisés de manière systématique » ;
- « en luttant contre le décrochage et l'absentéisme »³⁶.

En parallèle, le dispositif de soutien « Ambition emploi »³⁷, destiné aux jeunes sans solution après le lycée professionnel, est mis en place à la rentrée 2023. Il permet de conserver son statut d'élève jusqu'à quatre mois, de déposer une demande de bourse et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le public des lycéens en enseignement professionnel est en effet considéré - cela a été exprimé au cours des auditions - comme plus **exposé aux risques de décrochage**. En cause principalement : les questions liées à **l'orientation**, à la **mobilité**, ainsi que les **déterminismes sociaux**.

« Sur les 360 situations de décrochage que nous avons recensées en sud Loire en 2022-23, 50 % sont dans la voie professionnelle. C'est, en grande partie, le public le plus fragile : socialement - au niveau des familles, du logement, de la mobilité, etc. ; ils sont aussi plus jeunes, craignent de se tromper, de se sentir enfermés, et donc ont la rupture facile.

La notion de « famille métier » est difficile à comprendre : par exemple un jeune qui choisit « gestion administrative logistique transport » parce qu'il est intéressé par la gestion administrative, pourra se décourager, parfois jusqu'à l'abandon, du fait de devoir suivre des cours en logistique transport.

³⁶ <https://www.education.gouv.fr/12-mesures-pour-faire-du-lycee-professionnel-un-choix-d-avenir-pour-les-jeunes-et-les-entreprises-378032>

³⁷ <https://www.education.gouv.fr/construire-son-projet-d-avenir-avec-le-dispositif-ambition-emploi-378605>

Géographiquement : en 3^e générale vous avez votre lycée de secteur ; le lycée professionnel, lui, n'est pas forcément à côté de chez vous selon la filière. Il faut être prêt à être mobile, ce n'est pas simple pour des très jeunes ». Hélène PAGÈS, psychologue de l'Éducation nationale et directrice du CIO de Rezé.

2.7. Spécificités du champ de l'apprentissage

La région des Pays de la Loire compte 48 500 apprentis. Elle se caractérise par un **fort taux d'apprentis** par rapport à la population globale, en lien avec une politique régionale offensive et affirmée depuis 2017.

Par rapport à la question du décrochage scolaire, si l'apprentissage est souvent pointé comme **une solution**, il peut lui-même cependant être **exposé au risque de décrochage**.

L'apprentissage, une des voies de remédiation du décrochage scolaire

L'Union des entreprises de proximité des Pays de la Loire (U2P) explique ainsi que « *les jeunes décrochent souvent car ils ont le sentiment que leur formation est trop scolaire. L'apprentissage est plus concret, plus tourné vers un métier, vers des savoir-faire. Cette voie de formation permet à ces jeunes de découvrir le monde professionnel mais aussi d'autres pratiques pédagogiques et ainsi permet de « raccrocher » certains élèves en situation de décrochage* ».

Cela rejoint ce qu'a indiqué en audition Nadège DEKENUYDT, présidente de la CMA Maine-et-Loire : « *les métiers de l'artisanat donnent du sens. On le voit chez la génération Z au moment du choix de la formation. L'ambition n'est pas de faire raccrocher mais de se focaliser sur autre chose que ce qui bloquait le jeune* ».

Lors de cette même audition, plusieurs jeunes ayant expérimenté le dispositif « PREPA Apprentissage », dont le principe est de faire connaître et tester l'apprentissage durant une période limitée, ont témoigné dans le même sens :

« *J'avais besoin d'aller voir les métiers pour me positionner. Sans PREPA apprentissage j'aurais continué le bac pro et sans doute décroché* ». Tiago

« *Je me sens mieux ici parce qu'il n'y a pas de cours. Ça nous donne confiance en nous. Je n'aimais pas être assis tous les jours sur une chaise à faire du français ou des maths, je voulais être plus dans la pratique* ». Naïm

Le cas des ruptures de contrat

Si elle présente de multiples avantages, la voie de l'apprentissage n'exempte pas toutefois des risques de décrochage – on parlera de « **résiliation de contrat** ». Dans ce domaine, les causes peuvent être en relation avec **l'orientation**, avec **la représentation du métier** ou encore avec **l'insertion dans le monde professionnel**.

« *Les causes de résiliations de contrat sont souvent liées :*

- *à la qualité des relations entre apprentis et employeurs,*
- *à la volonté du jeune de changer d'orientation du fait d'une erreur dans le choix du métier, ce qui entraîne une réorientation vers un autre domaine avec une autre voie de formation. Le choix de la filière de l'apprentissage se fait bien souvent par la volonté de quitter l'école, la recherche d'un salaire, ou une décision prise par un tiers. Les logiques d'orientation par défaut fragilisent énormément la relation d'apprentissage,*
- *au décalage qui peut exister entre les conditions réelles du travail en entreprise et les représentations que s'en faisait le jeune à priori (ruptures précocees en période d'essai).*

Enfin, certains employeurs cèdent à la tentation, en cours de cursus, d'embaucher à temps plein un apprenti qu'ils souhaitent fidéliser. Contribution U2P

« *L'embauche au niveau CAP est de plus en plus fréquente car les employeurs ont besoin de recruter. Nous enregistrons 12% d'abandon pendant la formation (dont départ vers l'emploi)* ». François COUILLAUD, directeur de l'URMA Maine-et-Loire

Enfin, la filière de l'apprentissage constate aujourd'hui des problématiques nouvelles à l'entrée, relevant d'une part de la **mobilité**, d'autre part des **aptitudes psycho-sociales**. Car entrer en apprentissage, c'est aussi se confronter à des codes qui nécessitent un décodage particulier, et celui-ci nécessite un accompagnement.

« *Il y a aujourd'hui, et c'est nouveau, des sections non pleines mais où les jeunes ne veulent pas aller : c'est trop loin de la famille, donc non. La mobilité est un frein que se mettent à la fois les familles et les jeunes ; mais cela peut se travailler en amont. Les autres causes de ruptures de contrat d'apprentissage que je reçois sont : la dureté du rythme, le patron qui « parle mal »... cela relève des habiletés sociales. Le niveau de 1^{re} année de CAP reste très fragile.* »

Hélène PAGÈS psychologue de l'Éducation Nationale et directrice du CIO de Rezé

Face à tous ces nouveaux éléments de contexte, de nombreux dispositifs nationaux et locaux, anciens ou plus récents, existent pour prévenir ou remédier au décrochage scolaire.

3. État des lieux des dispositifs nationaux et régionaux existants

De nombreux dispositifs existent pour lutter contre le décrochage scolaire ou mettre en œuvre des actions en faveur de la persévérence scolaire. Ils sont issus, ainsi que l'explique Jean-Paul DELAHAYE, inspecteur général de l'éducation honoraire (qui a notamment contribué à la création de FOQUALE et au plan interministériel sur le décrochage scolaire), des politiques de mobilisation des gouvernements successifs sur le sujet, entre 1970 et 2000 d'une part, depuis 2010 d'autre part. Ils relèvent pour certains de la prévention, pour d'autres de la remédiation. Certains s'apparentent à des « amortisseurs » de crise concourant à prévenir le décrochage. Pour reprendre les mots de Béatrice BÉDIER, MIJEC 44 : « *On ne manque pas de solutions, il y en a beaucoup. La question de fond c'est de faire adhérer, de mobiliser le jeune* ».

Le propos du CESER n'est pas ici de présenter un inventaire exhaustif des dispositifs existants dans ce domaine, mais de mettre la lumière sur certains d'entre eux, qu'ils soient récents, qu'ils reposent sur la coopération institutionnelle, ou qu'ils soient apparus comme particulièrement innovants.

3.1. Panorama (non exhaustif) du cadre national et régional actuel : les dispositifs ne manquent pas

Au niveau national

Selon la formule de Jean-Paul DELAHAYE³⁸, le décrochage scolaire est **une politique publique qui produit du résultat quand elle est menée sur du temps long**. Il observe ainsi entre 1970 et 2000 une vraie mobilisation qui a produit des effets (passage de 200 000 décrocheurs à 140 000) avant de plafonner en 2000 ; puis, depuis 2010, une politique conduite dans la durée qui a fait passer ce chiffre sous la barre des 90 000 décrocheurs.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les expérimentations et dispositifs sont nombreux. Citons en premier lieu la Semaine de la persévérence scolaire, qui a donné une forte visibilité à la lutte contre le décrochage ; le portail de l'innovation et de l'expérimentation pédagogiques du ministère [Innovathèque](#) (ex « Experitech »), qui capitalise les remontées des académies en matière de persévérence scolaire ; les centaines de projets mis en place dans les collèges à partir de 2010 par la [Fondation de France](#) en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

³⁸ Inspecteur général de l'éducation honoraire, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, co-auteur de *Le décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'École*

En novembre 2013, une **évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire** a été décidée par le gouvernement dans le cadre des évaluations de politiques publiques (EPP). Conduite sous le pilotage du ministère de l'Éducation nationale en lien avec l'ensemble de ses partenaires, elle a donné lieu à un plan d'action. Le rapport final d'évaluation propose « 21 recommandations couvrant l'ensemble des champs de la lutte contre le décrochage : la prévention, l'accompagnement des jeunes en cours de décrochage, et la prise en charge des jeunes sortis du système éducatif sans qualification »³⁹.

En termes de détection, notons que les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et du Travail ont annoncé expérimenter à l'automne 2023 sur quelques territoires pilotes un nouveau système d'information pour mieux suivre les décrocheurs⁴⁰. Baptisé « Au fil de l'eau », il fait suite à l'obligation de formation pour les 16-18 ans et devrait être déployé en France entière au printemps 2024. Remplaçant le SIEI (système interministériel d'échange d'informations), ce nouvel outil devrait être « *mis à jour quotidiennement afin d'identifier les jeunes ayant quitté le système scolaire, mais aussi ceux qui sont en risque de décrochage, notamment les lycéens en échec alors qu'ils préparent un CAP ; la base DECA du ministère du Travail connaît ceux qui sont en formation, ou qui ont entamé un parcours d'insertion. Partagé avec les Régions qui ont un rôle de coordination, cet outil de gestion alertera Missions locales et CIO qui prendront contact avec la personne qui aura été identifiée comme n'étant ni au lycée, ni en formation, ni en emploi.* »

Ces dernières années au niveau national, sont à noter, en lien direct ou indirect avec la question de la remédiation du décrochage scolaire :

- La possibilité de mobiliser le **Plan d'investissement dans les compétences** (PIC) pour des projets de remobilisation des décrocheurs et « invisibles »⁴¹.
- **Le Plan « 1 jeune, 1 solution »**⁴² (été 2020), qui vise à offrir une solution à chaque jeune en mobilisant aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières pour les jeunes en difficulté... (ces solutions étant pour la plupart pré-existantes, comme par exemple le service civique) ;
- **L'obligation de formation de 16 à 18 ans** (rentrée 2020), dont l'objectif est de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi⁴³ ;

³⁹ <https://www.education.gouv.fr/evaluation-partenariale-de-la-politique-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-5873>

⁴⁰ Source : ToutEduc

⁴¹ <https://www.cdr-copdl.fr/index.php>

⁴² <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

⁴³ <https://www.education.gouv.fr/l-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954>

- La **réforme du lycée professionnel** avec pour objectif « zéro décrochage, 100 % d'insertion professionnelle », à laquelle est adossée Ambition emploi⁴⁴ (rentrée 2023) ;
- **Le service civique combiné** comme dispositif de remédiation sur l'insertion sociale et professionnelle de jeunes décrocheurs.

Notons que c'est grâce au PIC qu'a pu être développé dans les territoires, et notamment en Pays de la Loire, le dispositif **PREPA Apprentissage**, « parcours d'accompagnement spécifique à destination des jeunes les plus vulnérables », destiné à leur faire découvrir de manière très concrète plusieurs métiers, avant de pouvoir les orienter, en fonction de leur projet, vers un apprentissage ou une réorientation. La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) a publié durant l'été 2023 un bilan⁴⁵ globalement positif de ce dispositif, dans lequel elle observe une majorité de mineurs parmi les bénéficiaires. Le CESER a constaté le bénéfice de ce dispositif sur les jeunes concernés lors d'une audition-visite sur le site de l'URMA de Maine-et-Loire.

Dans le panorama des dispositifs nationaux, les **Missions locales remplissent un rôle fondamental et central dans l'orientation des jeunes vers les dispositifs**, malgré une image parfois négative ancrée dans l'esprit de jeunes qui en ont seulement entendu parler sans jamais avoir eu l'occasion de les fréquenter. Présentes sur l'ensemble du territoire national, elles accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans en assurant, aux côtés d'autres acteurs, **une mission de service public de proximité**. Parties intégrantes du service public de l'emploi, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. La région des Pays de la Loire en compte 19.

À plusieurs reprises au cours des auditions réalisées pour cette étude, les Missions locales ont été citées comme **un interlocuteur efficace**. Elles sont cependant soumises à des pressions accrues, notamment depuis la création du Contrat engagement jeunes et depuis que la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans leur a été confiée. Il a également été signalé que leur cible étant les 16-25 ans, elles ne sont pas en mesure d'accompagner les jeunes dès 13-15 ans, en prévention de difficultés ultérieures accrues.

La Mission locale de l'Agglomération mancelle a mis en place, en réponse à un appel à projets du PIC, le dispositif « **Ne reste pas dans l'ombre** »⁴⁶, destiné à **repérer et accompagner les jeunes « invisibles »** (NEETs). Innovant,

⁴⁴ <https://www.education.gouv.fr/construire-son-projet-d-avenir-avec-le-dispositif-ambition-emploi-378605>

⁴⁵ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/3bd57cf55804a402290198bb49d6bb9e/Dares_Evaluation%20du%20dispositif%20Prepa%20apprentissage_lots%201%20et%202.pdf

⁴⁶ En savoir plus : <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/ContentMedia/OPDL/ARTICLES/2023/Ne-reste-pas-dans-l-ombre>

partenarial et pluridisciplinaire, ce dispositif a permis en l'espace de deux ans de repérer et de remobiliser 281 jeunes de 16 à 25 ans très éloignés de tout dispositif d'accompagnement, dont 18% de décrocheurs scolaires. Pour remarquable qu'il soit, ce dispositif est cependant soumis à des impératifs financiers difficiles à maintenir dans la durée.

Au niveau de l'Éducation nationale

La Délégation académique persévérence scolaire et insertion (DAPSI) a pour missions principales :



Le dispositif **FOQUALE** (formation qualification emploi) regroupe des acteurs de l'Éducation nationale afin de trouver des solutions à l'échelle des bassins pour prévenir et lutter contre le décrochage.

La Mesure d'accompagnement scolaire temporaire (MAST) est destinée aux jeunes migrants qui arrivent sur le territoire sans avoir été scolarisés antérieurement.

Les dispositifs relais permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en difficulté. Ils ont pour objectifs de permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, de favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

Les **Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** accompagnent les établissements publics sur la persévérence scolaire, à la fois sur la prévention, l'intervention et la remédiation. La prévention consiste en des séances liées aux aptitudes psycho-sociales, sans sélection spécifique des

élèves. Le travail d'intervention s'effectue en direction d'élèves encore scolarisés, en risque de décrochage. Enfin, les élèves totalement déscolarisés sont inscrits à temps complet à la MLDS.

« Depuis 10 ans, des cellules de veille ont été installées dans chaque établissement. Quand un élève est signalé, nous regardons quelle est la problématique principale : absentéisme, démotivation, orientation, harcèlement... puis nous mettons en place une ingénierie de dispositif pour accompagner les établissements. [...] Depuis 20 ans, grâce au travail de prévention en collège et lycée, nous suivons beaucoup moins de jeunes en remédiation sur notre secteur (20 jeunes sans solution réelle aujourd'hui contre 50 il y a 20 ans) ». Line GUILLOU, MLDS de La Roche-sur-Yon

Notons cependant une évolution de la prise en charge en ce qui concerne la remédiation à partir de la rentrée 2023 : elle sera désormais limitée à 6 semaines dans le but d'accompagner un retour en scolarité rapide.

Du côté de l'enseignement privé, ce sont les **Missions d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC)** qui assurent ce rôle. En Pays de la Loire, les MIJEC se déclinent différemment selon les départements, en fonction de l'histoire et des choix de chaque diocèse. Ils ont en commun la mission de prévenir et repérer le décrochage et d'accompagner de manière individualisée les élèves et les équipes au sein des établissements, en lien avec les familles. Une enquête de repérage est menée dans chaque établissement en début d'année, puis la MIJEC est une ressource activable tout au long de l'année. Les MIJEC peuvent s'appuyer sur des structures de remobilisation telles que les « Lycées nouveau départ ».

Les **Enquêtes climat scolaire** (ELCS), questionnaires nationaux déclinés à l'échelle académique, relèvent de la détection et de la prévention, notamment du décrochage scolaire. Ces enquêtes sollicitées à l'initiative de l'établissement (public) se composent de trois questionnaires déclaratifs en ligne (parents, élèves, personnel). Elles fournissent une photographie du climat scolaire : victimisation, sentiment de bien-être, relation avec les pairs, avec les enseignants. Les correspondants académiques ELCS accompagnent les établissements dans la lecture des données et la restitution. Il s'agit d'objectiver un ressenti et de s'en servir de point de départ pour un futur projet d'établissement. Des formations peuvent également être organisées suite à l'analyse de ces enquêtes.

Au sein des établissements scolaires publics, le **groupe de prévention du décrochage scolaire** (GPDS), impulsé par le chef d'établissement, est « *un groupe pluriprofessionnel, enseignants inclus, susceptible de contribuer à la compréhension et à la prise en charge des problématiques des élèves en*

situation de décrochage dans sa globalité ». Il regroupe le professeur principal, le conseiller principal d'éducation, le psychologue de l'Éducation nationale, le médecin scolaire, l'assistance sociale. Les GPDS, obligatoires pour chaque établissement, peuvent être extrêmement efficaces et précieux, notamment lorsqu'ils se réunissent fréquemment et qu'ils reposent sur un référent et une équipe particulièrement investie (c'est le cas de plusieurs établissements en Pays de la Loire, comme par exemple au lycée Pierre Mendès-France de La Roche-sur-Yon).

En termes de remédiation, le **lycée nouvelle chance** s'adresse à des jeunes jusqu'à 26 ans, volontaires, qui ont décroché depuis 6 mois à 1 an. L'objectif de ce dispositif de l'Éducation nationale est de les conduire jusqu'au baccalauréat, voire à une poursuite d'études en enseignement supérieur. L'établissement utilise des méthodes innovantes et les enseignants sont volontaires pour y travailler. En Vendée, ce dispositif est hébergé au lycée Mendès-France et affiche 100 % de réussite au baccalauréat.

En termes de raccrochage, le **Diplôme d'accès aux études universitaires** (DAEU) donne les mêmes droits que le baccalauréat, notamment en termes d'accès aux études supérieures. C'est une seconde chance pour les décrocheurs de « raccrocher » en études supérieures, parfois après un passage plus ou moins long par la vie active. L'intergénération qui caractérise ainsi le groupe classe est un point qui apparaît très positif.

« L'élément déclencheur a été mon métier : quand j'ai commencé dans ma branche, j'ai accroché et je me suis rendu compte que sans bac je ne pouvais pas progresser. Je suis revenue dans le système des études pour cela. En DAEU les enseignants sont super, on s'entend tous bien, ça nous aide beaucoup. Ça n'a rien à voir avec ce que j'ai connu au collège et au lycée ». Luna MACHICOTE, 25 ans, en DAEU à Angers

Au niveau régional et spécifiquement sur le territoire régional

C'est sur le champ de la remédiation (une fois que l'élève a décroché) que le législateur a confié une mission aux Régions en 2014, dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO). Une partie des actions de remédiation relèvent d'ailleurs de la formation professionnelle, compétence régionale. La Région des Pays de la Loire s'est saisie de cette compétence dès 2015, en lien avec les services académiques. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle a saisi le CESER afin de formuler des propositions en amont de l'adoption, en 2017, en lien avec le Rectorat, du **Plan « Nouvelle chance pour les décrocheurs »**⁴⁷,

⁴⁷ S'articulant autour de 5 axes (« Repérer et mieux connaître les jeunes sortant sans qualification », « Aider les jeunes sans qualification à choisir l'avenir qui leur convient », « Aider les jeunes à persévérer en formation initiale scolaire ou par apprentissage tant que c'est possible », « Offrir aux jeunes des alternatives hors formation initiale classique », « Avoir une

dont l'un des enjeux était d'harmoniser les pratiques sur le territoire régional. Deux nouveaux appels à projets ont vu le jour : « Actions innovantes pour les jeunes en rupture » et « Actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leur établissement ».

La compétence orientation des Régions s'étant ensuite élargie, la Région des Pays de la Loire a **renforcé son intervention sur la persévérance scolaire**. Elle a ainsi recruté des agents régionaux pour appuyer les animateurs des **15 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** de la région. Ces agents supplémentaires recrutés, qui interviennent à la fois sur le décrochage scolaire et sur l'orientation, facilitent la coordination et l'animation de la lutte contre le décrochage.

Les PSAD sont des réseaux d'acteurs dont le pilotage est confié par la Région aux directeurs des Centres d'information et d'orientation (CIO). Ils ont pour mission de repérer les jeunes en difficulté, prendre contact avec eux et les orienter vers un retour en formation. Les membres de chaque PSAD se réunissent régulièrement pour avoir un regard collégial sur les situations et définir l'interlocuteur le plus approprié : MLDS, MIJEC, Mission locale, etc.

Sur le plan des solutions mobilisables pour les jeunes décrocheurs, citons l'ouverture par la Région en 2020 de l'ensemble de l'offre **Région Formation dès 16 ans**, sans dérogation ; PREPA Clés, dispositif intégré financé par le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) qui permet aux jeunes décrocheurs de suivre un parcours « sans couture » (projet professionnel, savoirs de base, formation qualifiante) ; le **réseau des écoles de production**, écoles techniques privées hors contrat agréées travaillant en lien avec des entreprises et délivrant des CAP. Au moment de l'écriture de ce rapport, il existe 13 écoles de production sur le territoire régional, réparties dans les cinq départements. Ces établissements fondés sur un partenariat avec le monde économique et thématiqués (par exemple : métiers de la métallerie, métiers de l'hôtellerie-restauration...) accueillent des jeunes de plus de 14 ans dont certains en décrochage, gratuitement, mais sans rémunération, pour une formation de deux ans incluant 14 semaines de stage.

La Région des Pays de la Loire met par ailleurs en place, dans le cadre d'une action volontariste non obligatoire, des **dispositifs de prévention** pour favoriser la persévérance scolaire. Citons ainsi l'appel à projet actions éducatives, les aides sociales et à l'équipement professionnel, l'appel à projet « Jeune en difficulté dans son établissement » qui accompagne les initiatives mises en œuvre par les établissements en prévention du décrochage, le soutien au GIRPEH pour les jeunes handicapés, le soutien à l'association

exigence réaliste de résultats et valoriser les réussites »), ce plan s'appuie sur les préconisations de l'étude du CESER *Un enjeu de société : Lutter contre le décrochage scolaire* (2015).

C'Possible pour ses interventions en établissements, le soutien au service civique combiné.

Il existe également en Pays de la Loire des **Écoles de la 2^e chance**, E2C : à Nantes, Saint-Nazaire et, depuis la rentrée 2023, au Mans. Ces établissements accueillent, sur prescription de la Mission locale, des jeunes de 16 à 30 ans qui n'ont pas de formation qualifiante, et qui ont, ou pas, une idée de métier. Ils suivent un parcours de sept mois, rémunéré, comportant cinq stages, qui peut s'arrêter avant terme en cas de recrutement. La moyenne d'âge des jeunes accueillis à l'E2C de Nantes-Saint-Nazaire est de 21 ans. L'équipe éducative les accompagne sur la remise à niveau des savoirs de base et savoir-être, sur les plans social et culturel, sur le projet d'orientation et la recherche de stages. Les rentrées sont échelonnées et les sorties vers l'emploi permanentes. Le taux de sortie positive était de 66 % en 2023.

Par ailleurs, les **MFR (Maisons familiales rurales)** proposent des formations par alternance à proximité des bassins de vie, en-dehors de métropoles. En Pays de la Loire, 70 associations réparties dans les cinq départements accueillent près de 6 500 jeunes (à partir de 14 ans) en formation initiale du ministère de l'Agriculture et plus de 2 800 apprentis.

Citons enfin le **lycée expérimental de Saint-Nazaire**. Cet établissement scolaire public et gratuit qui propose depuis plus de quarante ans une pédagogie alternative est rattaché directement à l'État et non à la Région. Il peut accueillir au maximum 180 élèves. Son principe de fonctionnement atypique repose sur la cogestion de l'établissement par l'équipe éducative d'une part, et les élèves d'autre part. « *De la cuisine au secrétariat, en passant par le ménage et la pédagogie, tout le monde fait tout, il n'y a pas de hiérarchie* ». L'ensemble des activités s'effectuent de façon collective dans une intention de coopération, d'entraide, d'égalité et d'équité. Les élèves préparent le bac ou travaillent à un autre projet d'orientation, régulièrement questionné, et l'acquisition des savoirs et des compétences est auto-évaluée.

3.2. Coopération des acteurs : une coopération institutionnelle indispensable

Les auditions réalisées en vue de cette étude ont confirmé l'importance fondamentale de **la collaboration entre l'ensemble des acteurs mobilisés pour la persévérance scolaire** que sont la Région, l'État, l'Éducation nationale, et toutes les autres institutions partenaires.

Un bon fonctionnement des PSAD en Pays de la Loire

Salué en 2020 par le rapport Charvet, **le fonctionnement des PSAD des Pays de la Loire est particulièrement efficace**, notamment grâce à une bonne coopération du réseau d'acteurs. Le repérage des jeunes décrocheurs est essentiellement dynamique : lorsqu'un jeune les quitte sans un 1^{er} niveau de diplôme, les établissements scolaires (CFA, MFR...) adressent une fiche de liaison à la PSAD. Cette procédure et l'animation territoriale sur laquelle elle repose viennent pallier les insuffisances du système d'information RIO, la base de données de repérage des décrocheurs dont l'interfaçage limité ne permet pas une efficacité à 100 %.

Des plénières de PSAD sont organisées une fois par an. À la différence des comités techniques, plus opérationnels, ce sont les directeurs de PSAD qui sont présents en plénière pour faire le bilan de l'année, partager les constats, les actualités, les nouvelles solutions et les manques ou problèmes (par exemple : la mobilité, la prise en compte du handicap). La synthèse de la plénière permet d'élaborer la feuille de route pour l'année suivante. Par ailleurs les animateurs de PSAD se réunissent toutes les cinq semaines pour partager des expériences pouvant être essaimées.

La coopération institutionnelle à l'échelon départemental

La coopération institutionnelle se joue également entre le Conseil régional et les Conseils départementaux : ainsi la Région envoie-t-elle des documents d'orientation à l'attention des jeunes élèves de 3e.

En Maine-et Loire, comme il doit en exister dans chaque département, une « **instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire** » a été mise en place. Sous l'égide de l'Inspecteur d'académie et du Préfet, elle regroupe des représentants des institutions concernées de près ou de loin par la lutte contre le décrochage. Cette instance de coordination est un lieu privilégié pour échanger autour des réalités de territoires, au-delà d'un état des lieux du décrochage scolaire. Elle permet de développer ou d'accentuer des partenariats institutionnels, d'établir des stratégies mieux adaptées aux situations exposées et favorise les articulations entre acteurs institutionnels pour rechercher les réponses les plus efficaces aux problématiques rencontrées. Encore nouvellement installée, cette instance départementale a vocation à devenir un lieu stratégique dans la lutte contre le décrochage scolaire mais aussi dans l'absentéisme ou tout autre comportement en lien avec l'évitement scolaire.

Ce type d'alliance éducative à l'échelon départemental semble inégal selon le département observé. Si elle semble fonctionner très efficacement en Maine-et-Loire ainsi qu'en Mayenne, et sur certains territoires des trois autres départements de la région, ce n'est pas le cas partout.

Les Maisons des adolescents, un maillon essentiel

Au cœur de l'alliance éducative à l'échelon départemental se trouvent également les **Maisons des adolescents**, groupements d'intérêt public présidés par les Conseils départementaux et co-financés par les Communautés de communes. L'ensemble de la région est maillé d'antennes et de lieux d'accueil reliés à une Maison des adolescents départementale.

Leurs missions en font des acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, puisqu'il s'agit d'une part d'accueillir et accompagner, de manière gratuite, anonyme et confidentielle, les 11-21 ans sur des problématiques globales (psychologiques, sociales, scolaires, familiales) ; et d'autre part de soutenir les professionnels en prise avec des problématiques d'éducation, d'insertion et de protection des adolescents.

La Maison de adolescents de Loire-Atlantique dispose ainsi de 18 lieux de permanence sur tout le département, et réalise environ 8 000 entretiens par an. Parmi ces entretiens, les problématiques de scolarité arrivent en 3^e position, après celles liées aux relations familiales et à la déprime – même si les raisons qui amènent les adolescents à consulter sont souvent intriquées. Une majorité de filles (62 %) les sollicitent. Ce déséquilibre genré pourrait s'expliquer par une plus grande facilité des filles à verbaliser leurs problématiques, plutôt que par des difficultés moindres rencontrées par les garçons.

La MDA de Loire-Atlantique participe à la PSAD, et mène également des actions de prévention en établissements scolaires, notamment en formant les personnels à l'apprentissage des compétences psycho-sociales et au travail sur l'estime de soi, ou encore en proposant des groupes de parole aux parents (par exemple sur les comportements alimentaires). Elle alerte cependant sur le nombre très important de demandes des professionnels, auquel elle ne peut faire face actuellement, ainsi que sur la difficulté à dialoguer entre certaines institutions (par exemple, l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé sur les questions de santé).

« Nous sommes souvent sollicités pour former des professionnels sur les questions contemporaines liées à l'adolescence : la trans-identité, la non-binarité... des sujets dont on ne parlait pas lors de leur formation. Il est

important de connaître les ados que l'on a en face de soi ». Julien COUÉ, directeur de la MDA 44

Cette structure située hors du système scolaire présente l'avantage de recevoir les adolescents dans un lieu neutre par rapport à la scolarité, et aussi de favoriser une entrée systémique : le décrochage perlé s'initie en effet souvent à tous les niveaux, pas seulement en classe, mais également auprès des amis, dans le club sportif, etc.

Les fonds européens : une ressource financière pour la lutte contre le décrochage scolaire

Parmi les Fonds structurels et d'investissement, le FSE + permet en France, comme dans tous les Pays de l'Union Européenne, de co-financer des actions de prévention du décrochage scolaire et d'intervention. À titre d'exemple, de nombreux dispositifs sont soutenus : les actions de prévention de l'échec scolaire, l'accompagnement adapté des jeunes en risque de décrochage scolaire, ou encore des actions de communication et de sensibilisation autour de cette problématique. Pour la France, ce soutien s'est traduit par une aide de près de 490 millions d'euros pour la période 2014-2020. En termes de remédiation, les Écoles de la 2^e chance (E2C) sont financées à 14,3 % par le FSE.

Le FSE + soutient également des **actions d'orientation** tout au long de la vie et plus particulièrement en direction des jeunes. On peut citer à titre d'exemple, financé à 50 %, le dispositif des **Orientibus** dont l'objectif est d'informer sur les métiers et sur les voies d'accès à l'emploi. Il s'agit d'aller à la rencontre des jeunes dans les communes les plus éloignées de l'information sur l'orientation.

Le fond FSE+ permet également de favoriser l'insertion de tous les publics sur le marché du travail et particulièrement les jeunes. À titre d'exemple, le plan de relance « **un jeune, une solution** » est co-financé par le FSE, au même titre que le **Contrat engagement jeunes** des Missions locales et de Pôle Emploi. Ce dispositif, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, consiste en un accompagnement intensif vers l'emploi, associé à une aide financière.

Parmi les fonds sectoriels et Interreg, on peut citer le **programme Erasmus+**, programme de mobilité et d'échange qui concerne l'éducation, l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que l'éducation pour adultes en reprises d'études.

Enfin, avec l'aide du programme Erasmus+ et du FSE, le CNEAP des Pays de la Loire, qui fédère les établissements scolaires privés de la région sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, développe, comme d'autres réseaux ou structures publiques, des projets autour de la mobilité européenne et internationale et des besoins particuliers des jeunes.

3.3. Accompagnement : le rôle clé du champ associatif

En lien avec le maillage institutionnel, les associations jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le décrochage scolaire, et ce à tous les niveaux : prévention, intervention, remédiation.

Prévention

Un certain nombre d'associations interviennent sur le champ de la prévention du décrochage scolaire. La Région des Pays de la Loire a quant à elle fait le choix de recentrer son soutien aux associations sur **C'Possible**, qui vise à faire le lien entre le monde de l'éducation et celui du travail. C'Possible intervient dans vingt lycées ligériens (dix-huit publics et deux privés) dans le cadre d'une convention avec le Rectorat et la Région et avec le soutien financier de la Région. Ce réseau de 35 jeunes retraités bénévoles issus du monde de l'entreprise anime des ateliers : CV, simulations d'entretiens, apprentissage des codes de l'entreprise, suivi et préparation de stages... Un accompagnement individuel peut également être proposé, dans l'objectif d'aider les jeunes en manque de confiance à trouver leur voie ou chercher un stage.

La Région subventionne également d'autres associations qui interviennent dans les lycées pour des actions qui participent de la prévention du décrochage scolaire.

Intervention

En termes d'intervention, l'Éducation nationale a délégué aux **Pupilles de l'enseignement public (PEP)** le dispositif **SAPADHE** (service d'aide pédagogique à domicile hôpital ou école). Il s'agit d'accompagner sur le plan pédagogique, en vue d'assurer une continuité scolaire, des enfants privés d'école pour des raisons de santé et sur notification du médecin scolaire. Ce service est confié aux PEP dans 40 départements en France ; celui de Nantes est l'un des services les plus importants de France, avec trois coordinateurs et 450 dossiers par an.

Ayant constaté une évolution importante des troubles psychologiques des enfants qui leur étaient confiés, les PEP 44-49 ont créé le **SAPADHE PREO** (passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine) spécifiquement pour les **cas de refus scolaire anxieux**⁴⁸.

Le dispositif Passerelle est une session d'accompagnement de sept semaines dont le but est le retour à l'école, en petit groupe (huit enfants), au contact avec les pairs. Il prévoit l'intervention d'une psychologue, un travail avec les familles et l'orientation vers une prise en charge médicale quand c'est possible. Des enseignants volontaires animent des activités culturelles, manuelles et de loisir pour raccrocher les enfants à la vie en société. Cette alliance thérapeutique vise à faire le lien entre l'école, la famille et l'équipe éducative.

« Le mal-être actuel des jeunes est inquiétant. La difficulté étant signalée la plupart du temps au collège, une transition qui n'est pas simple, nous avons centré nos efforts dessus. Nos conventions sont passées avec l'Éducation nationale et le Département. Néanmoins, des besoins existent également en primaire et au lycée ». Philippe GOURDON, directeur général des PEP 44-49

Parmi les enfants suivis, un tiers réintègrent un établissement scolaire, un tiers reprennent une scolarisation adaptée avec soins, un tiers sont déscolarisés (dont inscription au Cned). La bonne coopération de l'établissement et l'adhésion de la famille sont des facteurs importants de réussite.

Sur le plan des moyens, si la DSDEN fournit actuellement trois postes de coordinateurs (non pérennes), ce sont à eux de trouver les financements (auprès du Département, de l'ARS, de la Caf). La Région soutient les PEP à hauteur de 50 000 € au niveau régional, redistribués ensuite à l'échelle des départements.

« On se débat pour aller chercher des moyens, qui ne sont pas pérennes. Chaque année c'est l'inconnu, c'est très inconfortable pour les salariés. Alors qu'il y a reconnaissance de la nécessité puisque c'est une délégation de service public. Un cadre conventionnel pluri-annuel serait précieux ».

Remédiation

La **Fondation catholique des Apprentis d'Auteuil** accompagne chaque année en Pays de la Loire 1 700 jeunes et leurs familles via 44 dispositifs, sur 20 lieux d'implantations, grâce à 677 salariés et de nombreux bénévoles. Les missions qu'elle s'est fixées (protection de l'enfance, formation, insertion et accompagnement à la parentalité) relèvent à la fois de la prévention du

⁴⁸ Lire aussi à ce sujet en 1.2

décrochage scolaire et de la remédiation. Le projet global de la Fondation consiste à « faire grandir » et redonner confiance aux jeunes qu'elle accueille et qui lui arrivent, souvent « abimés », via les Missions locales. Remise à niveau sur les connaissances de base, mais aussi sport, nutrition, connaissance de soi, citoyenneté, prise de parole, codes du milieu du travail : il s'agit d'individualiser les parcours en partant des besoins des jeunes, et surtout en posant sur eux un regard « fondamentalement bienveillant ».

« *Certains jeunes n'ont en fait pas de réelle difficulté, simplement personne ne s'était intéressé à leur façon spécifique d'apprendre et on ne leur avait pas donné leur chance* ». Touda AIT-CHIKH, coordinatrice formatrice des Jardiniers d'Auteuil à Bouguenais (44)

La Fondation des Apprentis d'Auteuil met en œuvre toute une palette de dispositifs à l'attention des jeunes éloignés de la formation initiale, ce qui lui permet de s'adapter au mieux aux situations particulières. C'est le cas par exemple de l'emblématique dispositif des « Jardiniers d'Auteuil ». Le programme « Boost Insertion » (remobilisation des « invisibles ») et PREPA apprentissage sont financés dans le cadre du PIC. Le programme « Le Lab » dispose quant à lui d'un financement FEDER. Ce dispositif de trois mois pleins (non rémunéré) accompagne les jeunes qui ont le projet de créer une entreprise. L'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à 18 mois (mentoring, co-développement). Les jeunes qui en ont bénéficié indiquent y avoir trouvé à la fois une ressource pour les aider, sur le plan administratif notamment, mais aussi un puissant levier de confiance en eux.

APPRENTIS D'AUTEUIL

LES DISPOSITIFS du PFI/ PROGRAMMES NATIONAUX de "RACCROCHAGE"

Avec ceux qui sont le plus éloignés de la formation et de l'insertion, les aider à se mobiliser et les soutenir Programme Boost Insertion repère, remobilise les NEETS et invisibles pour les faire gagner en autonomie et trouver une orientation. Programme Impact Jeunes cible les jeunes des quartiers prioritaires de 13 à 30 ans ou intervient en itinérance dans les zones blanches Programme La Touline soutient les majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance	Préparer à la formation par l'apprentissage pour ceux qui ont besoin de définir un projet Programme Pro'pulse préapprentissage cible les jeunes en difficulté pour définir et confirmer leur projet en apprentissage. Parcours modulaire et personnalisé, et partenariats avec les entreprises. L'Organisme de formation professionnelle AA certifié Qualiopi, offre de formation avec 90 diplômes, principalement sur les métiers du bâtiment, la restauration et le paysager	Se préparer "sur le terrain" pour ceux qui ont déjà un projet Programme Skola est le « dernier km avant l'emploi », parcours construits avec les entreprises sur les métiers en tension ou d'avenir. Programme 'Ouvre-Boîte, Le LAB à Nantes , vise à développer l'employabilité des jeunes en partant de leur projet entrepreneurial. Ateliers et Chantiers d'Insertion/ Entreprises d'Insertion remobilisent et lèvent les freins à l'emploi grâce à une mise en situation de travail dans une visée d'insertion durable
---	---	---

en rouge, dispositifs présents au PFI

La Fondation s'appuie sur des partenariats avec des entreprises locales pour rapprocher du monde du travail des jeunes ayant décroché, en dédramatisant

l'insertion. Une classe dédiée Leroy Merlin de Rezé / Apprentis d'Auteuil a ainsi été créée en octobre 2022 pour douze jeunes en grande difficulté, sur quatre mois dont quatre semaines de stage en entreprise. Dix jours de contenu (CACES et initiation à la logistique), une acculturation professionnelle et une « journée des tuteurs » ont permis aux jeunes d'arriver en confiance en stage dans l'entreprise. Pour celle-ci, c'est un investissement en temps, intégré dans son projet d'entreprise. Il s'agit bien d'un dispositif d'insertion, pas d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) : les entreprises ne sont pas obligées de recruter, elles n'ont pas choisi ces jeunes et « rien n'est gagné » au départ. Cependant, dans ce cas précis, huit jeunes ont fini l'action, cinq sont en emploi dont deux à Leroy Merlin.

Le dispositif du **service civique**, basé sur le volontariat, et ne pouvant être considéré comme la réponse à toute situation de décrochage, est pour autant un outil de remédiation qui a été très largement salué par les jeunes auditionnés. Il apparaît comme un dispositif d'engagement volontaire permettant de retrouver du sens, d'agir concrètement, de se sentir utile tout en acquérant de nouvelles compétences. C'est d'ailleurs l'analyse qu'en fait une étude de Cereq en 2023 conduite à l'initiative de l'Agence du service civique et à partir de l'enquête Génération 2017⁴⁹ :

« Le service civique participe aussi des politiques de remédiation au décrochage scolaire. De leur côté, les jeunes l'investissent pour construire leurs projets professionnels, ou se prévalent de cette expérience pour entrer sur le marché du travail. [...] l'analyse des carrières scolaires montre qu'une « scolarité contrariée » (redoublements, diplôme non validé en fin de formation), et en particulier le fait d'avoir été contraint d'arrêter ses études, conduit plus souvent un jeune à s'engager. Le service civique vient ici jouer un rôle de remédiation ou de prolongement d'un parcours scolaire inabouti. [...] Même si le service civique n'est pas juridiquement considéré comme un emploi, pour beaucoup il constitue une étape vers l'insertion professionnelle. »

Le service civique peut également être **combiné** : dans ce cas, le jeune concerné conserve son statut d'élève, une scolarisation deux jours par semaine avec des cours adaptés et le reste du temps en service civique en mission, avec un accompagnement MLDS. Le service civique permet de travailler, en lien avec des chargés de mission, sur les savoir-être, sur la vie en collectif, la vie civique et citoyenne, ainsi que sur le projet professionnel sous l'angle de l'orientation. UnisCités, association nationale avec des délégations régionales, promeut, fait et fait faire le service civique sous forme de missions de service général de huit mois en équipe. La délégation des Pays de la Loire compte neuf sites et accueille environ 500 jeunes.

⁴⁹ [Jeunes en service civique : des parcours comme les autres ?](#)

« Nous accueillons des jeunes venant d'horizons différents, filles et garçons, de différentes origines, de différents niveaux d'études : c'est l'occasion d'une mixité, l'opportunité de rencontrer d'autres jeunes qu'ils et elles n'auraient sans cela peut-être jamais rencontrés ». Jocelyn LECLERC, directeur Pays de la Loire d'UnisCité

Les deux associations conventionnées avec la Région pour la mise en œuvre du service civique combiné en Pays de la Loire sont UnisCité et la Ligue de l'enseignement.

Le rôle clé des associations de parents

Le processus de décrochage scolaire, comme cela a été indiqué plus tôt, s'appréhende de manière systémique. Le **milieu de vie, et particulièrement la famille**, joue un rôle majeur dans la persévérance scolaire et dans la réussite des éventuelles démarches d'intervention de remédiation du décrochage scolaire mises en œuvre.

Dans ce contexte, les **fédérations de parents d'élèves et associations familiales** sont de précieuses ressources, et se saisissent du sujet en réponse aux préoccupations de leurs membres.

La FCPE, en tant que fédération représentative des parents d'élèves, participe aux différentes commissions officielles liées à l'orientation, à l'affectation des élèves, tant au niveau départemental qu'académique et régional. Son rôle est de porter la voix des parents et de veiller au respect des droits et des intérêts des élèves. Dans les établissements scolaires où elle est présente, la FCPE travaille, en concertation avec les équipes de terrain, à la lutte contre le décrochage, à l'amélioration de l'accompagnement à l'orientation et du climat scolaire. Elle est là en soutien des familles, informe et propose des formations aux parents sur ces questions. La présence des parents d'élèves aux conseils de classe est un temps fort de coéducation et de participation à la prévention/intervention du décrochage scolaire.

De son côté, la PEEP (Parents d'élèves de l'enseignement public) informe les familles des dispositifs existants, notamment le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) de l'établissement, et les met en relation avec le bon interlocuteur :

« Le rôle des Fédérations de parents n'est pas de poser un diagnostic et encore moins de trouver une solution. Notre rôle est de dresser une carte des possibles, de donner des pistes de réflexions. [...] Nous soulignons l'importance de l'engagement des parents, qui doivent s'impliquer dès la mise en place d'une action pour le jeune. Nous insistons sur la nécessité pour eux

d'avoir un dialogue régulier avec l'équipe éducative et le coordonnateur du dispositif mis en place ». PEEP des Pays de la Loire

L'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) met quant à elle à disposition des familles une plateforme téléphonique gratuite et organise régulièrement des webinaires d'information. Celui de mai 2023 était justement consacré à la problématique du décrochage scolaire.

Les Udaf (Unions départementales des associations familiales) portent des actions d'accompagnement des jeunes et des familles (soutien à la parentalité) face au décrochage. Ainsi l'Udaf de Maine-et-Loire a-t-elle déployé de manière expérimentale J'nova, en lien avec la PSAD. Il s'agit d'un suivi personnalisé s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans sans ressources fixes, isolés et sans appui, résidant dans le département en milieu rural ou périurbain (sauf Angers). À l'attention des familles, l'Udaf 49 propose une permanence téléphonique gratuite tenue chaque mercredi par un professionnel de la médiation, concourant ainsi à la prévention et l'accompagnement des situations de violence, de harcèlement ou de décrochage scolaire. L'Udaf de Loire-Atlantique met en œuvre quant à elle un programme d'insertion par le logement, animé par une coordinatrice en insertion sociale et professionnelle, qui accompagne des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), souvent décrocheurs, dans leur capacité à être autonomes et à construire sereinement leurs projets de vie.

D'autres réseaux ou associations existent sur les territoires : citons par exemple Les pâtes au beurre, association en faveur de la santé des relations dans la famille créée à Nantes en 1999 par la psychologue et psychanalyste Sophie MARINOPoulos, spécialisée dans les questions de l'enfance et de la famille. Ces lieux de parole et de dialogue gratuits, anonymes et sans rendez-vous, mettent en contact les parents avec des professionnels mais aussi avec d'autres parents, dans le but de mieux appréhender les crises familiales.

En conclusion de cette troisième partie : nous l'avons vu, de nombreux dispositifs existent, mis en œuvre par l'État, par les collectivités, par les associations, par des réseaux d'acteurs... Le propos n'est pas ici d'être exhaustif ni de pointer ce qui fonctionne ou pas : la multiplicité des réponses est sans doute un élément important pour répondre au plus près de besoins multiples et complexes, sur tous les bassins de vie. Les observations et auditions menées par le CESER l'ont néanmoins conduit à trois constats :

- Le format de l'appel à projets, par essence non pérenne, ne permet pas de donner sa pleine chance à un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire dont **la réussite ne peut que s'inscrire dans le temps long**. Une sérénité quant aux moyens alloués sur le temps long aux

professionnels qui le mettent en œuvre est indispensable à la fois à son efficacité et à sa lisibilité pour les publics.

- Le **continuum du suivi entre le premier et le second degré**, s'il est compliqué par les questions de confidentialité et de protection des données, participe de lutte contre le décrochage scolaire. Le changement de lieu de scolarisation ne doit pas constituer une rupture dans le suivi du jeune car même si le regard « neuf » d'une équipe éducative est indispensable, la connaissance de quelques éléments clés dans le parcours du jeune peut permettre une attention plus ajustée et favoriser le repérage de signaux qui peuvent être considérés comme faibles pour les accompagnants, mais qui ne le sont pas pour les jeunes.
- **L'évaluation des dispositifs** de lutte contre le décrochage scolaire est indispensable. Évaluer les dispositifs mis en œuvre par l'action publique et leurs effets doit permettre à la fois d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

4. Les facteurs de réussite

4.1. Verbatims de jeunes

« L'accès à des ressources de soutien scolaire peut permettre de combler les lacunes et de minimiser les risques de décrochage. Les activités extra-scolaires et les espaces de détente permettent de se ressourcer, de développer les liens avec un impact positif sur l'aspect scolaire ». Megane

« Il faudrait aussi favoriser les témoignages inspirants d'anciens élèves ayant surmonté le décrochage scolaire, pour donner de l'espoir. On devrait tous tenir ce rôle de bienveillance, d'aidant, et éviter de mettre trop de pression sur les élèves. S'autoriser des parcours sinueux, voire même les favoriser ! ». Luna

« Une prof m'a beaucoup aidée, ça a été la seule, elle donnait envie de travailler. Alors que je déteste les maths, c'est elle que j'appréciais le plus. Ça se voyait dans sa façon d'être qu'elle voulait nous mener vers le haut. Les autres nous rabaissaient, ne nous écoutaient pas, ils n'étaient pas là pour nous aider ». Ainhoa

« Si tu n'es pas capable d'aider un jeune qui te demande de l'aide, tu peux avoir tous les diplômes, tu n'es pas capable d'être prof ». Maina

« Je n'aimais pas être assis tous les jours sur une chaise à faire du français ou des maths, je voulais être plus dans la pratique ». Naïm

« Je conseille de découvrir un maximum de métiers et de ne pas se focaliser sur une branche. Un stage de 3 jours ne suffit pas pour choisir, en plus ce n'est que de l'observation. Choisir un métier alors qu'on ne les a pas découverts, ce n'est pas possible. PREPA apprentissage nous aide, c'est important de le faire connaître et de permettre aux personnes perdues de l'intégrer ». Tiago

« Le service civique n'est pas assez connu et il y a une confusion avec l'armée [SNU]. Si j'avais fait un service civique à la sortie du lycée, j'aurais mieux su m'orienter. Que ce soit considéré comme une possibilité, en lien avec l'année de césure ». Ninon

« Il faudrait des méthodes plus ludiques. Et moins d'élèves dans les classes : ça favorise le cas par cas. Prendre les élèves là où ils sont et les amener à partir de là ». Jeanne

« C'est dommage qu'en filière générale il n'y ait pas du tout de pratique, de lien avec les entreprises. Ils ont aussi besoin de stages ». Jessica

« Bouger aide à changer. Rester dans le même quartier, voir les mêmes gens tous les jours, ça bloque. S'intégrer avec des personnes différentes est un ingrédient puissant ». Mathis

« Ça fait du bien de ne pas être dans une formation scolaire mais un truc à part où tu apprends à dialoguer avec des personnes que tu n'aurais pas côtoyées autrement, mener des projets, agir dans le quartier [à propos du service civique]. J'ai l'impression d'être utile, d'agir ». Mélina

« Ce qui sauve c'est de se trouver une passion. Faire des stages permet de trouver sa voie ». Clémence

« La classe fait beaucoup. Les options déterminent le niveau de la classe. Le fait d'être dans une classe très studieuse m'a aidée à ne pas décrocher. Les enseignants n'enseignent pas pareil quand ça suit ou pas ». Ninon

Dans ces quelques verbatims de jeunes de 14 à 24 ans que le CESER a rencontrés au cours des auditions menées dans le cadre de cette étude, des **leviers de réussite** apparaissent déjà clairement :

- **Un climat scolaire favorable, et une bonne interaction / connexion avec ses enseignants**
- **L'accompagnement en petit groupe / en pair à pair**
- **Le fait d'être acteur, se sentir utile, mener un projet ; plus spécifiquement, les bienfaits du service civique vécu comme année de césure**
- **L'importance des stages, de la pratique, pour découvrir des métiers, trouver du sens à l'enseignement reçu**
- **Ne pas rester assis toute la journée**

4.2. Les leviers

Les travaux conduits par le CESER, et notamment les auditions réalisées, l'ont conduit à identifier, afin de prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi de manière générale pour améliorer les conditions scolaires, les sept principaux leviers suivants :

Créer les conditions d'un climat scolaire favorable

Fondamentale dans le climat scolaire, une **relation de qualité et de respect mutuel entretenue avec les enseignants** a souvent été citée, notamment par les jeunes, comme déterminante dans la persévérance scolaire :

« *L'interaction et la connexion professeur / élève sont déterminants. Quand la relation était bonne, peu importe la matière : je suivais ; si je ne me sentais pas à ma place j'étais à 5 ou 6 sur 20. [...] Ce serait bien, quand un enseignant repère un souci, d'apporter un soutien émotionnel et psychique et d'orienter vers un psychologue. Ça pourrait éviter, je pense, du décrochage* ». Luna Machicote, en DAEU à Angers

« *Nous observons un invariant : si le jeune sait qu'il est attendu à l'école, écouté avec ses difficultés, que l'enseignant a confiance en lui, il ne va pas décrocher* ». Béatrice BÉDIER, MIJEC de Loire-Atlantique

Cela apparaîtra dans les préconisations : **bien connaître les jeunes d'aujourd'hui**, leurs attentes, leur mode de fonctionnement, les nouveaux enjeux qui comptent pour eux, est essentiel pour créer les conditions d'une écoute bienveillante et d'une communication réelle entre l'équipe éducative et les jeunes scolarisés. Soulignons cependant que dans ce domaine les enseignants ne peuvent pas tout, et que leur mission consiste avant tout à transmettre du savoir, dans des conditions d'exercice qui ne se simplifient pas.

La lutte contre les violences et pour la justice scolaires constitue un élément incontournable pour améliorer le climat scolaire. Concernant spécifiquement la **lutte contre le harcèlement scolaire**⁵⁰, de multiples plans et dispositifs ont été mis en œuvre au cours des dernières années (par exemple le réseau « Sentinelles et référents »). Fin septembre 2023, dans le contexte du suicide d'un lycéen, le ministre de l'Éducation nationale a présenté un nouveau plan gouvernemental anti-harcèlement, prévoyant :

- « *l'augmentation des subventions à l'association opératrice de la ligne d'écoute 3018* ;
- *le durcissement des sanctions [...] ;*
- *la nomination d'au moins un référent harcèlement au sein de chaque collège chargé de coordonner et d'animer la politique de lutte contre le harcèlement* »⁵¹.

Si le harcèlement scolaire n'est pas un phénomène nouveau, les modes d'agression ont fortement évolué avec les réseaux sociaux, et l'ampleur et la rapidité des conséquences du harcèlement sont devenues plus fortes. La Fondation des Apprentis d'Auteuil préconise dans son plaidoyer « Prendre le parti des jeunes »⁵² d'agir contre le cyberharcèlement en :

⁵⁰ Éric DEBARBIEUX, chercheur spécialiste des questions de violence à l'école, définit le harcèlement comme une intimidation physique ou psychique qui se produit de manière répétée, créant un état d'insécurité permanent dangereux pour la victime.

⁵¹ <https://www.education.gouv.fr/plan-interministeriel-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-379551>

⁵² <https://www.apprentis-auteuil.org/nos-actions/engagement-plaidoyer/parti-jeunes>

- « assurant une éducation éthique au numérique pour tous les enfants, en créant des modules adaptés au sein des programmes scolaires, conçus avec l'ensemble des acteurs éducatifs,
- sensibilisant les jeunes et les professionnels au cyberharcèlement en systématisant les modules de prévention au numérique et les enseignements d'éducation affective, relationnelle et sexuelle ».

L'apprentissage de la vie démocratique en milieu scolaire peut concourir à la fois à l'amélioration du climat scolaire et à la lutte contre le harcèlement. Pour les plus jeunes, cela peut se passer dans la classe ou pour toute l'école à travers l'institution de conseils, la négociation des règles de vie, la répartition de responsabilités, la nomination de médiateurs enfants pour concourir à la vie collective et aider à la résolution des conflits dès leur apparition, comme cela se pratique à l'école Ange Guépin à Nantes.

A partir du collège, des délégués sont élus et leur formation peut permettre de participer favorablement au climat scolaire mais cela nécessite, de la part des adultes, que l'ensemble soit animé et que la prise en compte de certaines des préconisations des délégués soit effective.

Autre composante du climat scolaire, **la qualité du temps scolaire**, sur laquelle insiste Jean-Paul DELAHAYE⁵³. Selon lui, la priorité à l'école primaire est d'offrir « un meilleur temps » à l'école, dans le respect du rythme des apprentissages, sur une semaine suffisamment longue de quatre jours et demi. Au collège et au lycée, il s'agit de « réfléchir à des agendas plus équilibrés, pour avoir du temps dans le temps scolaire pour recevoir de l'aide », mais aussi de réfléchir à la question du temps scolaire. Entre emplois du temps déséquilibrés et amplitude non compressible d'une journée pour un élève n'habitant pas la ville où est implanté son établissement scolaire, certains peuvent effectivement avoir l'impression de « passer leur vie à l'école », empêchant tout autre activité extra-scolaire (sport, culture, suivi médical, etc.).

L'aide en temps scolaire pourra être délivrée à la fois sous la forme d'un **accompagnement personnalisé** et d'une **prise en charge collective** :

« C'est l'accompagnement personnalisé, basé sur la confiance, qui est un vrai levier, plus que le collectif ». Béatrice BÉDIER, MIJEC de Loire-Atlantique

« La prise en charge groupale est très importante - même si le jeune a des appréhensions au départ - pour qu'il ne perde pas le contact avec ses pairs et ne se sente pas seul ». Laura SOYER, Pupilles de l'enseignement public

L'aspect bâimentaire, compétence obligatoire des Régions, joue un rôle dans le climat scolaire également. Il contribue au bien-être des jeunes sur le

⁵³ Inspecteur général de l'éducation honoraire, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, co-auteur de [Le décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole](#)

lieu d'apprentissage et de vie qu'est leur établissement scolaire. Les sanitaires, les lieux de restauration, d'étude, de détente, l'aménagement, l'accessibilité des différents espaces de vie mais aussi l'isolation des bâtiments (thermique et sonore), l'aménagement des espaces extérieurs... sont autant d'éléments qui doivent être envisagés en concertation avec eux afin de répondre au mieux à leurs besoins et ceci pour chaque temps de leur vie au sein de leur établissement. Cette dimension de concertation permet de contribuer également au renforcement du sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement et à une plus grande participation des jeunes à la démocratie scolaire. S'y sentir reconnu dans sa spécificité aussi : c'est le sens des pôles « enseignement supérieur » dans les lycées, site différencié et matérialisé pour les étudiants de BTS par exemple. Enfin, le travail sur le bâti scolaire doit également répondre à l'impératif d'inclusion scolaire.

La Région des Pays de la Loire a mis en place une stratégie pluriannuelle d'investissement dans les lycées (SIL) s'élevant à 780 millions d'euros pour la période 2018-2024, avec pour ambition « *de favoriser, par la qualité des bâtiments et des lieux de vie, des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation et sur l'ensemble du territoire* », et ce avec « *une exigence d'exemplarité en matière de transition énergétique et écologique* ». Elle a ainsi affecté, en 2022, 85 millions d'euros à la construction (six nouveaux lycées) et la rénovation des lycées publics.

Le bâti scolaire en lui-même, non seulement contribue aux conditions de bien-être, mais peut aussi participer à créer un autre rapport à l'apprentissage. Citons ainsi l'exemple du lycée Saint-François-d'Assise à La Roche-sur-Yon, dont le projet immobilier a été conçu dans le prolongement du projet d'établissement : une seule et même entrée pour l'ensemble de la communauté éducative conduit à un hall « place de village » où toutes et tous se croisent, tandis qu'un agora permet de mettre en valeur les talents de chacun (remise de prix, concerts, concours d'éloquence...), et que les salles d'autonomie et les nombreux espaces vitrés symbolisent la confiance et l'ouverture vers l'autre⁵⁴.

Enfin, la **mixité scolaire** est un enjeu non seulement sociétal mais aussi en lien avec la question du climat scolaire, comme l'ont montré à Nantes les prises de position diverses suite à l'annonce par le Département de la fermeture du collège Rosa Parks dans le quartier prioritaire du Breil. Lors d'une conférence organisée dans ce contexte par le Département en octobre 2023, Choukri BEN AYED, sociologue, auteur de *La mixité sociale à l'école : tensions, enjeux, perspectives*, a souligné le retard de la France en termes de mixité scolaire, la pratique de l'évitement de la carte scolaire étant particulièrement répandue

⁵⁴ Source : Bertrand POTIER, chef d'établissement du lycée Saint-François d'Assise, La Roche-sur-Yon

parmi les familles qui y sont soumises. L'Unesco considère pourtant, a-t-il rappelé, que « l'enseignement séparé » (c'est-à-dire ségrégatif ; quand il y a concentration d'élèves avec des caractéristiques similaires dans un même établissement ou une même classe) est contraire aux droits de l'enfant. La ségrégation multipliant les effets négatifs (reproduction des inégalités scolaires, climat scolaire au bord de la rupture, bâtiments sous-dotés avec un *turn-over* important des enseignants), il en conclut que la mixité scolaire est souhaitable, pour le bien-être scolaire du plus grand nombre. Il précise néanmoins qu'elle ne saurait, seule, conduire à des résultats mesurables, mais doit être associée à d'autres mesures assurant de bonnes conditions d'enseignement et d'études.

L'indice de position sociale (IPS), mis en place en 2016, permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. L'indice d'hétérogénéité sociale d'un établissement correspond à l'écart-type de l'indice de position sociale (IPS) de ses élèves. Plus il est élevé, plus le profil social des élèves est diversifié. Cet indice est calculé depuis la rentrée 2019, uniquement pour les établissements du second degré. Concrètement, le ministère a considéré la moyenne pondérée de caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la scolarité. Comme tout indice synthétique, il s'agit d'un résumé simplifié de la réalité, qui ne peut rendre compte à lui seul de la complexité de la situation socio-économique et culturelle des élèves accueillis dans un établissement. En plus de son rôle dans le calcul de la valeur ajoutée des collèges et lycées, l'IPS est désormais pris en compte dans l'allocation des moyens aux académies et aux établissements scolaires. En Pays de la Loire, même s'il faut reconnaître que globalement les établissements privés ont un IPS supérieur à celui des établissements publics, des mesures sont prises pour diminuer les écarts constatés et favoriser ainsi la mixité sociale sur l'ensemble du territoire ligérien.

Sur la question de la mixité scolaire, au vu de ces différentes remarques, le CESER estime que la lutte contre le décrochage scolaire passera notamment par la lutte contre la précarité sociale.

Encourager la coopération de la communauté éducative

Dans le public comme dans le privé, les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire soulignent l'importance du **travail en réseau** des différents acteurs concernés :

« Nous travaillons sur le mode de l'ingénierie réseau, par exemple en travaillant sur les places vacantes dans les différents établissements du département. Travailler en réseau, développer l'ingénierie des dispositifs, innover, est un levier de la lutte contre le décrochage ». Line GUILLOU, MLDS de La Roche-sur-Yon

« Mettre toute une équipe éducative autour de la table sur la situation d'un enfant : cela se pratiquait à l'école mais peu au collège et lycée, ça se développe de plus en plus. Les MIJEC ont impulsé cette méthodologie de regards croisés. C'est un levier de persévérance scolaire : la co-éducation comme système de gouvernance ». Beatrice BEDIER, MIJEC de Loire-Atlantique

« La coopération avec l'établissement est un levier essentiel de réussite de notre action : une équipe qui prend vraiment en compte la question et s'adapte, accepte qu'un élève parti revienne un cours sur deux, est essentiel et demande une ouverture d'esprit. » Philippe GOURDON, Pupilles de l'enseignement public Loire-Atlantique et Maine-et-Loire

Enseigner (et apprendre à enseigner) les compétences psycho-sociales (CPS)⁵⁵

Les acteurs de l'éducation et de l'accompagnement des jeunes y font souvent référence : l'apprentissage des compétences (ou aptitudes) psycho-sociales est indispensable à toute vie en société, dont la vie quotidienne en établissement scolaire. Or ces CPS, dont l'apprentissage relève à la fois de l'école ou de la famille, et qui constituent un facteur de santé et de bien-être, ne sont pas toujours toutes acquises. Le CESER constate la récurrence de l'identification de ce levier, et qu'un personnel éducatif formé à sa transmission, et à sa valorisation, semble plus à même de contribuer à entretenir un climat favorable à la persévérance scolaire, tout en préparant à une citoyenneté active.

« Quand un jeune réussit à raccrocher, c'est toujours lié à la qualité de la relation entre le personnel de l'établissement, la famille et le jeune. Le chemin de la qualité relationnelle est très important, et se travaille via les compétences psycho-sociales ». Mikaël BODIN, Maison des adolescents de Loire-Atlantique

« Au lycée Rosa Parks (La Roche-sur-Yon), tous les entrants au lycée suivent sept séances de compétences psycho-sociales. Nous essayons de l'étendre à tous les établissements : nous avons été formés, nous formons les professeurs

⁵⁵ Santé publique France identifie « 3 CPS cognitives (avoir conscience de soi, capacité de maîtrise de soi, prendre des décisions constructives), 3 CPS émotionnelles (avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions et gérer son stress) et 3 CPS sociales (communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, et résoudre des difficultés). L'OMS les définit en outre comme « la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. »

peu à peu dans les lycées et collèges et nous construisons l'ingénierie des séances avec eux, afin de faciliter l'apprentissage des CPS. Certains professeurs refusent, considérant que cela relève de l'animation, mais d'autres participent et nous accompagnent pour former les élèves ». Line GUILLOU, MLDS de La Roche-sur-Yon

« Avec le Service d'information et de conseil aux familles (SICF) et via l'outil Diagoriente, nous travaillons sur la recherche des compétences transversales liées aux expériences quelles qu'elles soient. Cela permet de redonner confiance à des jeunes scolairement en difficulté et pourtant au-dessus de la moyenne en termes de compétences. On peut alors réfléchir à l'employabilité. Plus on travaille sur les compétences psycho-sociales, plus on a de chances que le jeune ait confiance et ne décroche pas ». Jean-Louis PIVETEAU (MIJEC 85)

Prendre en compte le milieu de vie, soutenir la parentalité

Nous l'avons vu précédemment, les causes du décrochage scolaire sont systémiques : elles ne s'arrêtent pas à la porte de l'établissement scolaire. C'est pourquoi l'attention au milieu de vie, à la famille en premier lieu, constitue un autre levier essentiel de la persévérance scolaire.

Le rôle des parents est ainsi fondamental, comme le rappellent les associations de parents d'élèves, qui les invitent à s'engager dans le parcours éducatif de leurs enfants. Ils peuvent en effet constituer, en termes de décrochage scolaire, un filet de sécurité. En remédiation, l'adhésion des familles au projet est cruciale. C'est pourquoi le **soutien des parents** est un levier essentiel, surtout quand ils sont eux-mêmes en difficulté.

« Pour les parents d'ados c'est aussi un moment de crise, à mi-vie, ils ne vont pas forcément très bien alors que les ados ont besoin d'adultes qui tiennent, de contenance. C'est accentué aujourd'hui. Des parents hésitants qui ont du mal à tenir, cela a un effet sur le processus de décrochage. [...] Nous proposons du soutien avec pair-aidance des parents pour leur montrer qu'ils ont la capacité à faire avec les ados. Si on ne travaille pas cette dimension, on aura moins d'impact ». Julien COUÉ et Mikaël BODIN, Maison des adolescents de Loire-Atlantique

Lors de cette audition, l'importance de la **prévention précoce** a également été soulignée : les professionnels de la Maison des adolescents déplorent « arriver un peu tard » en accueillant les jeunes à partir de 11 ans : les « lieux d'accueil et de prévention généraliste pour les 6-11 ans et leurs familles », tels qu'il en existe dans le secteur associatif (exemple : Les Pâtes au beurre évoquées en partie 3) contribuent à déminer des situations pour ces futurs adolescents.

Soulignons ici que dans les auditions, notamment de jeunes, **ce sont les mères qu'ils citent en tant que parent**; les pères sont très rarement cités dans les parcours de construction des jeunes comme dans la relation à l'école.

Donner plus de place à la pratique, aux stages, à l'apprentissage des gestes métiers

Le manque de sens dans les apprentissages scolaires a souvent été évoqué pour expliquer le décrochage. Mettre la « main à la pâte », effectuer des gestes métiers, faire **un stage de pratique** et non d'observation, tout cela semble aider à **donner réellement un sens aux apprentissages**, faire découvrir parfois une compétence inconnue, et inspirer une nouvelle motivation à poursuivre sa formation initiale.

Force est de constater que les gestes concrets, réels, disparaissent des programmes, comme c'est le cas des cours de technologie en collège. Cela est dû à une prise en compte accrue des risques, qui n'est pas à remettre en cause, mais qui retire des enseignements scolaires des apprentissages importants, **une culture du « faire »**. Si le secteur associatif prend le relais de ce type de transmission, comme par exemple l'association L'Outil en main, le fait que ce ne soit plus obligatoire et se passe en-dehors de l'école exclut de fait de ces découvertes un grand nombre de jeunes.

La quasi-absence de stages en entreprises dans le cursus général, le stage de 3^e étant un stage dédié à l'observation, a été également souvent déplorée par les jeunes auditionnés. **Explorer des situations professionnelles et ressentir sa capacité à exercer un métier** à partir de 16 ans, constitue un levier de persévérance scolaire. Notons à la rentrée 2023 l'annonce de la mise en place de stages supplémentaires pour les classes de seconde générale en fin d'année scolaire, tout en remarquant que des inégalités fortes existent dans la recherche de stage, qu'il serait bon de lever en accompagnant les jeunes les plus en difficultés. Le CESER note également la difficulté de la part des entreprises à proposer des stages, car cela nécessite une organisation en interne afin de leur garantir toute leur pertinence.

Provoquer des expériences variées pour développer des compétences et des connaissances, permettre aux jeunes de devenir **acteurs plutôt qu'observateurs, voire entrepreneurs** (Pépites, Entrep', le Lab...)⁵⁶, de sortir de leur milieu, de rencontrer des personnes différentes et s'appuyer sur un collectif : tout cela est porteur de sens, crée une capacité à se projeter et peut être un déclencheur positif important pour la persévérance scolaire, surtout si c'est accompagné d'une **valorisation des premières compétences**. Cela est

⁵⁶ Lire à ce sujet *Jeunesse, pouvoir de dire, pouvoir d'agir*, page 46

apparu clairement lors des auditions, notamment de jeunes en service civique et de jeunes Apprentis d'Auteuil.

Ne pas sous-estimer les bienfaits de l'activité physique

Le **sport-santé** est fondamental pour le bien-être de tous, et notamment des jeunes. L'activité physique a un **impact positif sur la santé mentale, la gestion du stress et le sentiment de bien-être**. Elle apporte également les bienfaits de la dimension sociale et relationnelle de la pratique sportive (lien social, sentiment de faire partie d'un groupe/collectif). Elle constitue ainsi un facteur de prévention du décrochage.

Dans ce domaine, la période Covid-19 a marqué une rupture, après laquelle beaucoup de jeunes ont eu du mal à remettre le corps en mouvement, et plus particulièrement les filles, comme l'a remarqué la Maison de adolescents de Loire-Atlantique.

« Parfois, réinjecter du mouvement remet du mouvement psychique dans l'apprentissage. On voit bien que les enfants se déplacent peu, les parents ne pensent même plus à leur demander d'aller chercher le pain, ou alors ils y vont en trottinette, sans mettre le corps en jeu ». Julien Coué, directeur de la Maison des adolescents de Loire-Atlantique

Notons que la Région mène déjà une politique pro-active dans ce domaine :

- coupon « pratique artistique ou sportive » du e.pass jeunes,
- soutien au développement de la pratique sportive,
- stratégie régionale sportive, prévue pour la session du Conseil régional de décembre 2023, qui devrait s'inspirer du Projet sportif territorial (PST)⁵⁷ 2022-2027 issu de la Conférence régionale du sport des Pays de la Loire (CRdS) présidée par la Région,
- appel à projets « Expérimentation année scolaire 2023-2024 – renforcer l'activité physique quotidienne au lycée »...

Sport, mais aussi sommeil et nutrition : les questions liées au corps ne sont pas anodines en termes de décrochage scolaire, souvent générateur de séentarité problématique. **Remettre le corps en mouvement** peut d'ailleurs être un déclencheur de raccrochage. Ainsi, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes invisibles « Ne reste pas dans l'ombre », la Mission locale de l'Agglomération mancelle a-t-elle intégré des séances de course à pied tôt le matin dans ses outils pour créer une relation de confiance

⁵⁷ Projet sportif territorial (PST) Pays de la Loire 2022-2027, signé le 16 décembre 2022, issu de la Conférence régionale du sport des Pays de la Loire. <https://cros.paysdelaloire.org/articles/110753-signature-du-projet-sportif-territorial-des-pays-de-la-loire-2022-2027>

avec les jeunes. Autre exemple, le parcours d'accompagnement de la Fondation des Apprentis d'Auteuil s'appuie notamment sur des séances de sophrologie et d'initiation aux arts du cirque.

Soutenir les acteurs de l'accompagnement et renforcer la prévention

Accompagner des jeunes en difficulté demande du temps et de l'énergie, que les professionnels de l'accompagnement des jeunes ne peuvent fournir efficacement que s'ils travaillent dans de bonnes conditions et avec sérénité. Pour cela, la **pérennité de leurs moyens financiers est essentielle** : cela a été souvent évoqué au cours des auditions.

Confrontés à la **précarité des financements** et à un **travail administratif chronophage** pour les obtenir, les structures, associatives et/ou en délégation de service public, sont contraintes de poser des limites, soit en termes de nombre de jeunes accompagnés, soit en termes de durée de la prise en charge, qui nuisent parfois à son efficacité, ou encore de mettre de côté le volet prévention, pourtant fondamental.

« Une piste d'amélioration serait de prolonger le suivi ; la fin de la prise en charge est parfois brutale et mériterait des piqûres de rappel. Mais nous n'en avons pas les moyens, nous essayons de prendre en charge le plus d'élèves possible et cela raccourcit de fait la durée de suivi de chaque enfant ». Philippe GOURDON, Pupilles de l'enseignement public Loire-Atlantique et Maine-et-Loire

4.3. Réinterroger le périmètre du décrochage tel que défini par la loi

Décrocheur, décroché, déscolarisé, désocialisé : de quoi parle-t-on ?

Tout au long de cette étude, le CESER s'est attaché à utiliser le moins possible le terme « décrocheur », qui semble suggérer un manque de volonté voire un refus de suivre sa scolarité de la part de l'élève concerné. Or, si ce cas de figure existe, il est loin de représenter la réalité de tous les jeunes concernés. La définition officielle du « décrocheur » comme « un jeune de plus de 16 ans qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu le diplôme dans lequel il s'était engagé » apparaît limitante. D'abord au niveau de **l'âge** : nous l'avons vu, des situations préoccupantes et nécessitant une intervention peuvent se produire bien avant 16 ans. Ensuite, parce que le départ d'une

formation initiale avant son terme ne traduit pas forcément l'échec dont le terme « décrocheur » véhicule la notion.

« Je suis peinée par le terme de « décrochage ». Il est demandé aux jeunes de rentrer dans un cadre académique, un moule qui n'accepte pas les différences. À l'E2C, nous disons aux jeunes que ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans le cadre qu'on est moins bien. [...] On sait que l'on va changer de métier dans notre vie professionnelle ; on nous demande au départ de suivre un chemin tout tracé alors qu'après, le parcours va être sinueux ». Aline PANETIER, E2C Nantes-Saint-Nazaire

Par ailleurs, du décrochage discret au décrochage accompagné de désocialisation, en passant par le décrochage perlé, les situations sont multiples. **Chaque cas est unique** et ce n'est qu'au cas par cas que l'on peut examiner si un coup de pouce permettra de raccrocher rapidement, ou si une intervention voire une remédiation sur un temps long sera nécessaire.

« Le mot décrochage est complexe, on le met à toutes les sauces. Quand le jeune est encore dans un réseau réel, sport ou musique, tout n'est pas perdu. Quand il n'a plus envie de rien (il mange dans sa chambre, etc.), c'est beaucoup plus compliqué ». Sylvie CHARTIER, coordinatrice du lycée de la nouvelle chance de Vendée

Pour ces différentes raisons, **la prévention** du décrochage, et plus généralement l'accompagnement à la réussite, nous apparaît fondamentale, et utile à tous les jeunes :

- celles et ceux qui ne relèvent pas de la définition officielle du « décrocheur »,
- celles et ceux qui « décrochent » tout en restant en classe,
- celles et ceux qui risquent de décrocher plus tard dans leur parcours, même si les premiers signes ne sont pas encore décelables,
- celles et ceux qui ne décrocheront jamais mais qui n'en méritent pas moins que tout soit fait pour qu'ils trouvent du sens, de l'intérêt et du plaisir à se rendre dans leur établissement scolaire.

Agir sur le bien-être à l'école pour favoriser la persévérance scolaire est à la fois la meilleure des préventions, et le point de départ d'un cercle vertueux de lutte contre le décrochage.

Parcours atypiques et « droit à l'erreur » : accepter la notion d'interruption scolaire positive

Et si les parcours scolaires discontinus pouvaient, plutôt que d'être assimilés à un échec, être le point de départ d'une nouvelle dynamique d'apprentissage ? Dans son étude *Retours gagnants. De la sortie sans diplôme au retour diplômant* le sociologue Bertrand BERGIER parle de « rupture nécessaire ». Le sociologue Camille PEUGNY, quant à lui, plaide pour un temps de la jeunesse qui soit vécu comme un réel « **temps de l'expérimentation** », comme c'est le cas au Danemark par exemple.

En France - en Pays de la Loire -, le « **droit à l'erreur** » existe, même s'il exige à la fois de l'information et de la détermination pour en bénéficier. Pour les décrochés du collège, l'E2C constitue une deuxième chance. Une deuxième chance pour les jeunes, mais aussi, en un sens, une deuxième chance pour la société de bien faire ce qu'elle n'a pas fait une première fois avec l'école. Pour les décrochés du lycée, existe le lycée de la nouvelle chance, et le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est une opportunité de s'engager, pour les jeunes qui le souhaitent, dans des études supérieures malgré un échec au baccalauréat. D'autres passerelles pourraient certainement être créées, encouragées, valorisées, par exemple entre l'enseignement professionnel et supérieur. Le CESER a pu rencontrer au cours de ses auditions des jeunes « raccrocheurs » via ces dispositifs, et constater qu'ils sont à même de savoir ce qu'ils et elles veulent, de travailler pour l'obtenir et de porter sur leur parcours un regard mûr et réfléchi, enrichi de ces « accidents » de parcours. Ces jeunes rebondissent en saisissant l'opportunité qui se présente à eux de raccrocher. Plutôt que de les stigmatiser, **encourageons-les, valorisons-les** : ils ont démontré leur détermination et leur persévérance.

« Je suis pour la rupture scolaire si elle est bien accompagnée. Ce qu'il ne faut pas, c'est que le jeune soit dans l'errance. Faire un service civique, une formation BAFA... c'est formidable. Ils reviennent avec des codes. Il ne faut pas avoir peur de l'interruption scolaire. Il y a sûrement quelque chose à construire tous ensemble. L'institution peut prendre sa place dans ce temps d'absence de l'école ». Sylvie CHARTIER, coordinatrice du lycée de la nouvelle chance de Vendée

« En Belgique, ce n'est pas grave de décrocher car les jeunes peuvent revenir. Je plaide pour les formations pour adultes. Il faudrait que les établissements soient ouverts à cela, accueillent des adultes pour qu'il y ait une continuité. Faut-il distinguer formation initiale et continue ? Actuellement un jeune ne peut pas bénéficier à la fois de l'aide de la Mission locale et de celle de la

MLDS, pourtant le besoin existe ». Régis JACQMIN, proviseur du lycée Mendès-France, La Roche-sur-Yon

« Auparavant il y avait plus de place à l'erreur, maintenant il faut faire une carrière, avoir une super maison, une super famille... L'excellence est un leurre. Il faudrait regarder plutôt comment on persévère à la suite d'une erreur, valoriser cela ». Mikaël BODIN, Maison des adolescents de Loire-Atlantique

4.4. Réinterroger le système scolaire : la place essentielle de l'école dans le décrochage

Enseignant : un métier qui doit faire face à de multiples difficultés

Le système éducatif vit actuellement une crise profonde. Le métier d'enseignant n'est plus suffisamment attractif, des enseignants expérimentés quittent l'Éducation nationale et les candidats aux concours ne sont pas assez nombreux pour combler tous les besoins. Ainsi, en moyenne à la rentrée 2023, **20 % des postes dans le second degré n'étaient pas pourvus**, avec une grande disparité selon les disciplines⁵⁸. Au quotidien, les personnels éducatifs en poste se sentent souvent démunis. La crise structurelle non seulement met le système en tension, mais crée aussi du **mal-être**. La **rémunération des enseignants français** est moins élevée que celle des pays voisins, pour un nombre d'heures plus élevé et un nombre d'élèves par classe plus important⁵⁹.

Dans son livre *Qui veut encore des professeurs ?*, le chercheur Philippe MEIRIEU plaide pour « *investir en priorité sur des enseignants bien formés, bien rémunérés et heureux – car cela joue sur la transmission du savoir, sur la qualité des apprentissages* ». Or il semble que la **formation des enseignants**, initiale comme continue, ne corresponde pas pleinement aux besoins exprimés.

Force est de constater qu'au fil du temps, la formation des enseignants s'est recentrée sur les contenus disciplinaires au détriment de la **connaissance du public** – les jeunes – et du savoir-faire en termes de **dynamique de groupe**. Or les enseignants ont, pour beaucoup d'entre eux, été de bons élèves, souvent dans un milieu socio-professionnel moyen ou aisé. La gestion de l'échec chez l'élève et la remédiation adaptée à mettre en place ne pouvant pas être innées et s'appuyer sur une expérience vécue, elles doivent être appréhendées, notamment, par la formation.

⁵⁸ <https://www.cafepedagogique.net/2023/07/03/2-395-profs-en-moins-a-la-rentree/>

⁵⁹ <https://www.cafepedagogique.net/2023/09/13/regards-sur-leducation-les-enseignants-francais-toujours-mal-payes-2/>

L'accès à la **formation continue** des enseignants, quant à elle, est problématique du fait même de l'essence du métier d'enseignant : partir en formation sur le temps scolaire, ce serait laisser sa classe sans enseignant. De fait, donc, la plupart des enseignants du secondaire y renoncent, quand bien même une offre répondant à leurs besoins existerait. De nouvelles annonces gouvernementales sur ce sujet en septembre 2023 ne vont pas dans le sens, selon les représentants des enseignants, d'un meilleur accès à la formation continue.

Le CESER a pourtant constaté lors des auditions menées que la plupart des enseignants gagneraient à accéder à **des formations spécifiques pour une compréhension encore améliorée des jeunes d'aujourd'hui**. Décrochage scolaire, troubles de la santé mentale, troubles alimentaires, non-binarité, cyberharcèlement, exposition à la pornographie ... les spécialistes de l'accompagnement des enfants et adolescents le savent, les adultes sont souvent démunis face à des problématiques qu'ils n'ont pas connues dans leur propre jeunesse et qui grandissent et s'installent à une vitesse exponentielle. Avoir des clés, fournies par des spécialistes, pour mieux comprendre les jeunes et ainsi à la fois les intéresser davantage mais aussi être en mesure de les aider le cas échéant apparaît nécessaire. Pour cela, les formations suivies en intra et en équipe semblent être les plus efficaces, d'autant plus si elles s'intègrent dans un projet d'établissement.

Des évolutions pédagogiques indispensables qui se déploient de manière inégale

Dans son plaidoyer *Prendre le parti des jeunes*, la Fondation des Apprentis d'Auteuil fait du renforcement des compétences des équipes éducatives dans la **détection précoce du décrochage scolaire**, ainsi que du **renforcement de la formation initiale et continue des enseignants**, une demande prioritaire :

« Prévenir et lutter efficacement contre le décrochage scolaire suppose d'en connaître les causes, d'être capable d'en identifier les signes avant-coureurs, de les prévenir. Il est donc nécessaire de renforcer les moyens dédiés à la détection des fragilités scolaires et d'accompagner les professionnels pour qu'ils travaillent main dans la main avec l'élève et sa famille. [...] Les enseignants se sentent parfois désarmés dans la gestion des conflits entre élèves ou avec les relations avec la famille. Il est urgent d'intégrer à leur formation initiale et continue l'acquisition de compétences psycho-sociales et la communication non violente. »

Ce type de formation est en effet un préalable à **des évolutions pédagogiques en accord avec les évolutions sociétales**. Comme cela a été

décrit plus haut, la période du Covid a modifié en profondeur, chez les jeunes en premier lieu, le rapport à l'autre, à l'extériorité et à l'école. Si ce n'est pas le cas partout, des évolutions de pratiques pédagogiques ont été mises en place parfois, comme au lycée Mendès-France de La Roche-sur-Yon :

« *Nous faisons évoluer les pratiques pédagogiques par l'innovation, la co-éducation, la présence d'un 2e adulte, la pédagogie par projet. Un travail soit en « autobus », soit en îlot selon le besoin. Car tout faire en îlot n'est pas une solution : c'est un panachage, pas simple à trouver* ». Régis JACQMIN, proviseur

« *L'essentiel est de donner du sens. L'adéquation des programmes avec le monde professionnel peut y contribuer, même si ce lien travail / école n'est pas toujours facile à construire. Cette année nous avons envoyé toutes nos premières techniques en stage, ce qui ne fait pas partie des obligations, mais c'est une façon de grandir et de s'approprier les contenus* ». Cécile GARNIER, enseignante et référente persévérance scolaire

Bien que les choses aient tendance à évoluer, l'appropriation d'une notation différente, tant du point de vue des enseignants que des parents, reste difficile. Pourtant, évaluer différemment, pas seulement avec des notes qui sanctionnent l'échec, mais au contraire en encourageant les progrès et les acquis, est aussi une piste explorée qui mériterait de l'être davantage.

La place particulière des personnels de vie scolaire

Lors d'auditions, les jeunes ont pu exprimer que la nature des relations qu'ils pouvaient entretenir avec des personnels de vie scolaire d'établissements était tout autre par rapport à celle entretenue avec les enseignants. Ils indiquent ne plus rencontrer la barrière de la discipline, et derrière elle, une forme de hiérarchie ne libérant pas toujours la parole. A l'inverse, ils indiquent pouvoir beaucoup plus facilement se confier auprès de surveillants, d'éducateurs ou éducatrices de vie scolaire, mais aussi d'infirmiers et infirmières présents au sein de l'établissement. Cette opportunité et liberté de parole et d'échange peut ainsi permettre de repérer des éléments de vie scolaire des jeunes qui méritent l'attention des membres de l'équipe éducative. C'est notamment dans ces espaces que des situations de pré-décrochage ou décrochage peuvent être plus facilement repérées.

Cela montre donc à la fois toute la complémentarité du personnel de vie scolaire avec les enseignants et la place fondamentale qu'ils occupent au sein de l'établissement. Même dans un contexte budgétaire difficile, se priver de tels acteurs pourrait être préjudiciable au repérage de situations de fragilité.

Une école qui « ne peut pas tout »

Indéniablement, le décrochage scolaire prend sa source dans le système éducatif. Martelons cependant une autre évidence : l'école ne peut pas tout. Les élèves sont dans un territoire de vie, leur situation est liée à celle de leurs familles, à leur environnement social, aux moyens à disposition dans leur territoire... c'est un sujet sociétal. Tout n'est pas déterminé, et l'école peut beaucoup ; dans la limite, toutefois, des moyens qui lui sont alloués. Mais nous touchons là à un sujet hors des compétences des Régions.

5. Préconisations du CESER

5.1. Favoriser le bien-être à l'école des jeunes d'aujourd'hui

Soutenir les associations dans leur travail de lutte contre le décrochage scolaire

- **Afin d'éviter le saupoudrage, privilégier le soutien financier régional aux têtes de réseau agissant pour la persévérance scolaire,** tout en étant ouvert à soutenir des propositions innovantes.
- **Evaluer de manière fine l'efficience et l'efficacité des dispositifs, en tenant compte des trajectoires des jeunes et de leur évolution** (suivi des jeunes à la sortie des dispositifs), et avec une vigilance sur le « télescopage » des fonds nationaux et régionaux (PIC).
- Procéder à un état des lieux des initiatives dont le financement s'arrête et de leur utilité en direction des publics et des territoires afin de trouver des solutions, qu'elles soient liées à des financements régionaux ou qu'elles s'appuient sur d'autres acteurs.
- Favoriser le travail sur le temps long et ne pas arrêter les accompagnements de manière brutale (sorties « en sifflet ») plutôt que des appels à projets qui maintiennent les opérateurs dans la précarité. Recourir à la procédure de « service d'intérêt économique général » (SIEG) qui permet un cahier des charges souple, pour corriger les actions, les adapter aux ruptures de parcours des jeunes, etc.
- Déployer le dispositif SAPADHE PREO, mis en œuvre par les Pupilles de l'enseignement public en direction des élèves en refus scolaire anxieux, sur l'ensemble du territoire régional.

Faire de la santé et du bien-être des jeunes une priorité

- **Créer, par un co-financement ARS / Région / fonds européens, un dispositif itinérant pour aller à la rencontre des familles avec des personnes formées en santé mentale,** après avoir fait une présentation du dispositif aux parents dans les établissements scolaires (modèle de l'Académie de Rennes), en associant les Cités éducatives.
- Améliorer les conditions bâimentaires essentielles (fuites d'eau, chaud/froid, propreté des sanitaires, un espace de vie à eux), penser leur organisation et travailler à la configuration des salles, à leur modulation pour favoriser la diversification pédagogique. Associer les élèves aux

décisions concernant leurs lieux de vie (restauration, sanitaires, lieux de détente, extérieurs) et d'étude, notamment via les Conseils de la vie lycéenne (CVL), ce qui permet également de contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement et à une plus grande participation à la démocratie scolaire.

- Financer les formations en premiers secours en santé mentale des intervenants du dispositif FOQUALE et des animateurs des opérateurs du service civique (prise en charge Région).
- Doter les lycées de référents handicap comme il en existe dans les CFA. Renforcer l'attractivité de la fonction. Mettre en place des formations dédiées et s'appuyer sur l'Agefiph et le FIPHP.

Autres préconisations sur cette thématique s'adressant à d'autres acteurs que la Région mais sur lesquels elle peut, par son poids et son effet levier, avoir une influence :

- *Proposer un premier sas démédicalisé : formation aux premiers secours en santé mentale des CPE, personnels de vie scolaire ; rouage essentiel de proximité avec les jeunes.*
- *Faire participer les professionnels de la santé scolaire aux réunions de début d'année avec les équipes pédagogiques afin qu'ils puissent présenter aux parents leurs missions et les modalités pour les joindre ainsi que les ressources qui existent au sein du bassin de vie (Maison des adolescents, consultations jeunes consommateurs, Planning familial, Centres médico-psychopédagogiques...).*
- *Travailler en coopération avec l'Agence régionale de santé pour intervenir dans les établissements de la région sur le modèle du dispositif « En santé à l'école » déployé en 2016 (formation initiale des enseignants, formation continue, en équipe dans l'établissement et formation collective).*

Mieux se connaître pour mieux se comprendre

- **Utiliser le matériel issu des contributions des jeunes (Big bang de la jeunesse) et « La Promotion », dispositif lancé par la Région à la rentrée 2023, pour réaliser des capsules vidéo, s'ajoutant à celles qui existent déjà** : attentes, besoins, principes de vie... destinées à faciliter aux adultes accompagnateurs l'approfondissement des codes de vie des publics auxquels ils sont confrontés.

Autres préconisations sur cette thématique s'adressant à d'autres acteurs que la Région mais sur lesquels elle peut, par son poids et son effet levier, avoir une influence :

- Renforcer la dimension éducative de la formation des enseignants et des personnels éducatifs sur des thématiques spécifiques : connaissance des jeunes, dynamique des groupes et pédagogie de la coopération, repérage des signaux de mal-être et du décrochage scolaire, harcèlement et climat scolaire, transmission des compétences psychosociales, handicap, troubles dys...
- Renforcer les formations en intra permettant de partager des compétences au sein de l'équipe éducative
- Favoriser, sur la base du volontariat, la participation des enseignants à des expériences transversales, comme par exemple les colonies de vacances, les immersions en entreprise ou encore les stages à l'étranger.

Donner toute sa place à la pratique sportive amateur en collectif

- **Poursuivre le soutien régional à la pratique d'une activité physique par les jeunes en club et associations.** La Région a lancé pour 2023-2024 une expérimentation (« 30 min d'activité physique quotidienne ») dans les lycées, sur le modèle du dispositif national existant dans les collèges qui s'adresse aux jeunes non licenciés d'une association sportive. Il s'agit d'amorcer l'inscription des jeunes dans un cadre de pratique sportive organisée (donner goût, impliquer, démarche volontariste...). Évaluer cette expérimentation pour la généraliser si elle s'avère bénéfique.
- Poursuivre et renforcer les aides de la Région en direction du sport amateur associatif. Soutenir, dans leurs activités d'accueil et d'encadrement de (primo-pratiquants sportifs, les associations et clubs sportifs mettant en œuvre une pratique collaborative : soutenir les projets d'activités des structures de manière pluriannuelle (continuité pour les structures comme pour les publics), l'encadrement sportif (professionnel ou bénévole : aide à l'emploi associatif, formations...). Favoriser l'accès à la pratique et aux lieux de pratique.

Autre préconisation sur cette thématique s'adressant à d'autres acteurs que la Région mais sur lesquels elle peut, par son poids et son effet levier, avoir une influence :

- Valoriser les pratiques sportives qui véhiculent des règles de vie collectives et la gestion des émotions. Cela peut aussi concerner les activités culturelles (théâtre, musique...)

Favoriser la mixité sociale

- **Prendre en compte les actions volontaristes menées en faveur de la mixité sociale dans le financement des appels à projets des établissements scolaires.**
- Utiliser les prérogatives de la Région sur la carte des formations comme levier de développement de la mixité sociale dans les établissements scolaires et dans les territoires, permettant notamment d'influer sur les IPS (indicateurs de position sociale) des établissements.
- Étudier la possibilité d'implanter des établissements dans des zones d'activités. Cela permet aux jeunes de côtoyer des adultes et leurs lieux de vie professionnelle.

5.2. Accompagner au mieux les parcours atypiques

Faire mieux connaître les dispositifs

- **Utiliser les briques de service de MonOrdiauLycee et du futur espace numérique de travail pour faire connaître les structures et dispositifs** (Missions locales, CIO, service civique...), éventuellement en expérimentant le recours à l'intelligence artificielle.
- **Renforcer l'accès au service civique combiné dès 16 ans pour les élèves en situation d'éloignement scolaire**, comme outil de prévention et de sens, une possibilité de découverte de soi.
- Promouvoir le service civique auprès des jeunes et augmenter le financement régional.
- Recenser les initiatives prises par l'ensemble des lycées du territoire des Pays de la Loire pour lutter contre le décrochage scolaire afin de mutualiser ou faire essaimer les expériences réussies
- Développer le dispositif Prépa rebond qui s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi et aux décrocheurs et qui est ciblé sur le projet de la personne
- Permettre aux jeunes de bouger, de sortir de leur quartier, par exemple en finançant une *learning expedition* en Pays de la Loire pour découvrir

les possibilités que leur offre le territoire régional (visite d'établissements scolaires, de villes, d'entreprises, création d'une œuvre collective...) par exemple sur cinq jours (un jour par département).

Faire évoluer les conditions pédagogiques pour répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui

- **Soutenir le droit à l'expérimentation :** micro-lycées, soutenir les espaces de respiration au sein des lycées, partenariats entre établissements, créer des passerelles (enseignement général/professionnel, lycée/apprentissage, etc.).
- Inviter les jeunes, via l'appel à projets éducation, à imaginer les méthodes pédagogiques de demain.

Autres préconisations sur cette thématique s'adressant à d'autres acteurs que la Région mais sur lesquels elle peut, par son poids et son effet levier, avoir une influence :

- *Privilégier les pédagogies innovantes, les dispositifs de repérage des pré-décrocheurs (prévention en amont) et le suivi individuel des élèves à besoins éducatifs particuliers.*
- *Généraliser l'initiative FOQUALE VENDEE « Trouve ta place » qui permet de prendre en charge dès septembre des jeunes de 3^e sans affectation pour travailler à un projet d'orientation sur le principe des places vacantes en formation en lycée*
- *Utiliser une partie des heures d'enseignement moral et civique pour apprendre les démarches administratives. Faire le lien entre cours et vie hors de l'établissement pour redonner du sens.*

Donner une vraie place aux parcours non linéaires

- **Organiser des témoignages inspirants de parcours non linéaires, d'élèves ayant rencontré des difficultés puis ayant réussi : « ambassadeurs des parcours non convenus ».** Mettre en place un mentorat de ces jeunes vers des jeunes en situation de décrochage scolaire.
- **Favoriser la reprise d'études universitaires des jeunes ayant quitté le système scolaire** avec notamment un financement régional dans le cadre de l'offre de formation continue.

- Élargir la carte des formations pour qu'elle soit plus qualitative et mettre en place un travail partenarial de la Région dans le cadre des CLEFOP au plus près des territoires, pour trouver près de chez soi la formation qui convient.
- Pour lutter contre les inégalités territoriales, avoir la volonté d'ouvrir des campus délocalisés à l'image de la Communauté de communes de Châteaubriant et l'Université de Nantes.
- Expérimenter un nouveau salon de l'orientation et des parcours atypiques : mettre en avant les passerelles, oser montrer des parcours différents, valoriser le service civique et PREPA apprentissage.
- Créer un réseau d'entreprises (dans le cadre des CLEE ou CLEFOP) qui accueilleraient des jeunes décrocheurs en stage dans le cadre de leur parcours sans viser un recrutement.

5.3. Tenir compte du milieu de vie des élèves

- **Réaliser**, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs qui travaillent à favoriser la persévérance scolaire, **un guide sur les signaux du décrochage scolaire à destination des parents**
- **Expérimenter une Maison des Parents dans le cadre d'un soutien à la parentalité** (modèle de la Maison des familles ou de la Maison de l'orientation à Cholet ou des ateliers de soutien à la parentalité lancés par la Région auprès du personnel régional) proposant des ateliers de pair aidance des parents d'élèves en décrochage, des groupes de parole encadrés pour parents en difficulté, des témoignages de parents... Initier, mettre en lien les acteurs, que le Vice-président du Conseil régional ait un rôle dans la gouvernance de cette instance. Travail en lien avec les associations de parents d'élèves et l'URAF sur des thématiques spécifiques.
- Favoriser un accompagnement global des jeunes sur le temps long (de l'accompagnement social jusqu'à l'insertion).
- Faire participer l'ARS et les Maisons des adolescents aux PSAD pour favoriser les échanges et les regards sur les jeunes
- Travailler avec les associations de lutte contre la pauvreté qui peuvent être des relais auprès des familles sur l'identification des signes du décrochage scolaire

Autres préconisations sur cette thématique s'adressant à d'autres acteurs que la Région mais sur lesquels elle peut, par son poids et son effet levier, avoir une influence :

- *Encourager la mobilité chez les jeunes qui n'y ont pas accès (promouvoir et faciliter l'accès aux classes découverte, aux colonies de vacances...).*

Conclusion

Renforcement de la prévention du décrochage, attention à la santé et au bien-être des jeunes, soutien à la parentalité, coordination des acteurs, climat scolaire... les leviers contribuant à la persévérance scolaire sont multiples, et leur concomitance est le gage de leur réussite.

Car le décrochage scolaire est multiple : ses causes sont diverses, parfois mêlées, ses manifestations tout aussi disparates. À la suite de Jean-Paul DELAHAYE, le CESER rappelle l'hypothèse de Dominique GLASMAN d'un continuum entre « décrocheurs » et « non-décrocheurs », faisant partie d'une même population plus ou moins engagée dans un processus de désengagement. Les « décrocheurs » seraient ainsi la « pointe avancée » d'un mouvement plus large de désengagement. Poursuivant cette analyse, Jean-Paul DELAHAYE propose de considérer le décrochage scolaire non seulement comme le symptôme d'un dysfonctionnement, mais aussi comme **un levier de transformation du système éducatif**, et donc en somme, une opportunité pour un mieux-être et un mieux apprendre pour tous les jeunes.

À l'heure où cette étude s'écrit, les enjeux autour de l'école et du métier d'enseignant sont particulièrement sensibles, dans un contexte sociétal et politique alarmant (pénurie de professeurs, attentat d'Arras). Comment demander aux équipes éducatives encore plus d'efforts, encore plus de vigilance, quand il est évident qu'elles sont à bout de souffle et portent à bout de bras un système éducatif en souffrance ?

Au printemps 2024, le CESE publiera un avis intitulé *Réussite à l'École, réussite de l'École*, issu d'une saisine d'initiative et interrogeant, notamment, les inégalités scolaires. Le CESER des Pays de la Loire a répondu à la sollicitation du CESE en lui adressant en octobre 2023 une contribution à cet avis. Cette contribution synthétise les principales préconisations issues de ses travaux antérieurs sur l'éducation et les jeunesse, et centre son propos sur la problématique du décrochage scolaire. Il formule le double souhait d'une part d'avoir contribué à nourrir cet avis, et d'autre part que celui-ci trouve écho et traduction au sein des pouvoirs publics nationaux.

Les actions menées aujourd'hui en direction des jeunes, notamment en matière bien-être éducatif et de santé mentale, préparent l'avenir des adultes de demain. Donnons-leur les moyens de le construire, et surtout faisons-leur confiance, loin de tout préjugé.

Bibliographie

Documentation du CESER des Pays de la Loire

Lutte contre le décrochage, présenté par Dominique RIOU au nom de la commission « Education, Formation tout au long de la vie, Métiers de demain », juin 2015

Jeunesses : pouvoir de dire, pouvoir d'agir, présenté par Géraldine BÉALU PAPIN et Florence LACAZE au nom de la commission « Education, Formation tout au long de la vie, Métiers de demain », juin 2022

Documents

Prendre le parti des jeunes – 24 solutions pour transformer leur avenir, Apprentis d'Auteuil, 2021

Parlez-vous le Parcoursup ? Johan Faerber, éd. Seuil, 2023

Échec scolaire, la grande peur de Julie CHUPIN, éditions Autrement, 2013 - préface de Philippe MEIRIEU

Principaux sites internet consultés

<https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>

<https://www.ac-nantes.fr/lutte-contre-le-decrochage-scolaire-122146>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285851>

Remerciements

Le CESER, tout particulièrement le Président de la Commission 6 « Éducation, formation tout au long de la vie et métiers de demain », Jacques BORDRON, ainsi que le rapporteur de cette étude, Aldo FOSCHIA, adressent leurs sincères remerciements à l'ensemble des personnes auditionnées de novembre 2022 à août 2023, tout particulièrement les plus jeunes.

Leur disponibilité, la qualité de leurs interventions, leurs expertises et/ou leur spontanéité et leur finesse d'analyse ont largement contribué à la réalisation de cette étude. Toutes n'ont pas pu être citées dans le texte, mais qu'elles soient assurées que leurs interventions ont été appréciées, et ont compté dans la réalisation de cette étude.

Audition du 10/11/22

Anne LE MAT, Déléguée académique à la persévérance scolaire et à l'insertion

Audition du 26/01/23

Elodie MARCHAND, cheffe de service Décrochage et Insertion professionnelle à la Direction de l'orientation, de l'animation territoriale et de l'insertion professionnelle de la Région des Pays de la Loire

Nathalie POUSSIER, cheffe de service Action éducative et civisme à la Direction des lycées de la Région des Pays de la Loire

Auditions du 9/02/23

Lydie BOUVIER, vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance, directrice du SCAFOP, Université d'Angers, et conseillère académique

Luna MACHICOTE et **Megane KRAGERMAN**, étudiantes en Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Aline PANNETIER, responsable des relations entreprise de l'E2C Nantes- St Nazaire ; **David LE BOETTE** Référent QPV à l'E2C Nantes, en charge du sport et du recrutement ; **Aïnhoa** (17 ans) ; **Loujeina** (17 ans) ; **Maina** (17 ans)

Audition du 16/03/23

François COUILLAUD, directeur de l'URMA Maine-et-Loire

Nadège DEKENUYDT, Présidente CMA Maine-et-Loire

Marion MENARD, Coordinatrice régionale PREPA apprentissage

Gabriel, Tiago, Manon, Soren, Naïm et Maël, accompagnés par **Anne GUILLOIS**, référente PREPA apprentissage 49

Auditions du 30/03/23

Nathalie CLOAREC, directrice adjointe Insee Pays de la Loire

Hélène PAGES, psychologue de l'Éducation nationale et directrice du CIO de Rezé

Audition du 4/04/23

Maison des adolescents de Loire-Atlantique : **Julien COUÉ**, directeur et **Mikaël BODIN**, accompagnant social et coordinateur réseau antenne ouest

Audition du 18/04/23

Ecole de production sud Mayenne Metallik Vallée : **Hugues LE GUEVEL**, directeur, **Eddy Lou** (15 ans) et **Gabin** (19 ans)

Audition du 25/04/23

UnisCité : **Jocelyn LECLERC**, Directeur Pays de la Loire d'UnisCité ; **Adrien CHOLLET**, chargé de mission Kiosc ; **Valentin HERPEUX**, chargé de mission programme Booster et Relais ; jeunes volontaires en service civique chez UnisCité : **Ninon, Lilian, Théo, Jessica, Léovan et Jeanne**

Audition du 4/05/23

Pierre-Yves BERNARD, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Nantes

Auditions du 11/05/23

Pupilles de l'Enseignement Public 44-49 : **Laura SOYER**, directrice générale ; **Philippe GOURDON**, directeur général

Nicolas MANSALIER, Responsable de secteur, Mission locale de l'Agglomération mancelle, pour le dispositif « Ne reste pas dans l'ombre »

Jérôme DUCUING, Délégué régional Pays de la Loire de C'Possible

Audition du 16/05/23

Apprentis d'Auteuil : **Virginie BARRETEAU**, directrice du Pôle formation insertion ; **Jean-François LETHIELLEUX**, responsable développement ; **Touda AIT-CHIKH**, coordinatrice formatrice des Jardiniers d'Auteuil ; **Vanessa BIRON-BANCHAREL**, chef de secteur service client, Leroy-Merlin Rezé ; Jeunes : **Leila, Mathis, Clémence, Mélina, Mathieu**

Auditions du 25/05/23

Lycée Pierre Mendès-France de La Roche-sur-Yon : **Régis JACQMIN**, proviseur ; **Cécile GARNIER**, enseignante et référente persévérance scolaire ; **Sylvie CHARTIER**, coordonnatrice du lycée de la nouvelle chance de Vendée

Charlotte LOISANT, correspondante académique pour les enquêtes locales climat scolaire (ELCS)

Audition du 5/06/23

MIJEC 44 : **Beatrice BEDIER**

MIJEC 49 : **Sandrine COMBREAS**

MIJEC 72 : **Annie DAVY**

MIJEC 85 : **Jean-Louis PIVETEAU**

MIJEC 53 **Corinne DELAUGE**

Audition du 8/06/23

Aurélie MURS, Formatrice INSUP Vendée - Challans, Olonne, Fontenay, Luçon

Audition du 6/07/23

Line GUILLOU, MLDS de La Roche-sur-Yon

Audition du 31/08/23

Jean-Paul DELAHAYE, Inspecteur général de l'éducation honoraire, ancien directeur général de l'enseignement scolaire

Audition du 29/09/23

Benoît DECHAMBRE, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire

Audition du 15/11/23

Lycée expérimental de Saint-Nazaire

Malou et Lya (élèves), et Maude (membre de l'équipe éducative)

Ainsi que les organisations régionales qui ont apporté leur contribution :

- La FCPE des Pays de la Loire
- La PEEP des Pays de la Loire
- L'APEL des Pays de la Loire
- L'U2P des Pays de la Loire
- La CMAR des Pays de la Loire
- L'Union régionale des associations familiales (URAF) des Pays de la Loire
- La Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire

Glossaire des sigles

APEL : Association de parents d'élèves de l'enseignement libre

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CEJ : Contrat engagement jeunes

CIO : Centre d'information et d'orientation

CPS : Compétences (ou aptitudes) psycho-sociales

DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires

DAPSI : Délégation académique persévérance scolaire et insertion

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

E2C : École de la 2^e chance

ELCS : Enquêtes locales climat scolaire

FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves

FEDER : Fonds européen de développement régional

FSE : Fonds social européen

GPDS : Groupe de prévention du décrochage scolaire

MDA : Maison des adolescents

MIJEC : Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

NEET : [Not in Education, Employment or Training] Ni en éducation, ni en emploi, ni en formation

PEEP : Parents d'élèves de l'enseignement public

PIC : Plan d'investissement dans les compétences

PSAD : Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

SAPADHE : Service d'aide pédagogique à domicile, hôpital ou école

UDAF : Union départementale des associations familiales

URMA : Université régionale des métiers et de l'artisanat

Annexe : interventions des organisations

Mme Marie MÉZIÈRE-FORTIN, Groupe Environnement

Bonjour à l'ensemble des membres de l'Assemblée que je n'ai pas vus.

Je prends la parole au nom du Groupe Environnement, mais aussi à titre personnel, en tant qu'enseignante en lycée.

Je voulais tout d'abord exprimer à quel point j'ai apprécié de lire ce rapport, tant pour la qualité du fond que de la forme. Un sujet important, traité avec synthèse et sans superflu, en allant à l'essentiel. Je salue donc le rapporteur Aldo FOSCHIA et la chargée d'étude Laure CARNET pour la qualité du travail réalisé. J'aurais plaisir à diffuser ce document auprès de mes collègues et trouve que le titre a été particulièrement bien choisi : « Je ne décroche pas, je me construis ».

Il y a quelques mois, nous entendions dans les cortèges de manifestants « pas de retraités, sur une planète brûlée, retraite - climat, même combat », j'aurais envie de dire « éducation - climat même combat ». Pourquoi ? Car c'est dans la prévention, l'anticipation et le changement de paradigme que nous pourrons trouver les solutions. Au même titre que l'inaction climatique a un coût, les coûts associés au décrochage d'un jeune, cumulés tout au long de sa vie, sont évalués à 230 000 euros. Pour l'Etat, ce sont près de 30 milliards d'euros de dette contractée chaque année. Pour les jeunes concernés, cette situation est source de difficultés sociales et économiques majeures, clairement mises en valeur dans cette étude.

Et pourtant, le programme d'actions éducatives de la Région a été mis à mal ces dernières années, alors même que l'étude fait ressortir que les jeunes en situation de décrochage scolaire sont majoritairement issus des lycées et donc du ressort de la compétence régionale.

Repenser l'éducation, repenser les apprentissages, c'est aussi reconnecter nos jeunes à ce qui a du sens. De nombreux leviers peuvent ainsi être proposés, avec un co-bénéfice jeunesse/environnement : favoriser l'école hors des murs pour remettre la nature au cœur de nos vies (oui, la professeur de SVT que je suis ne peut qu'encourager ce type de démarche), permettre l'augmentation des classes de découverte qui, de plus, jouent contre la disqualification et permettent à des élèves de se révéler là où, en classe, ils ont des difficultés. Là, encore, nous ne pouvons qu'aborder dans le sens du rapport qui accorde une place particulière aux associations qui apportent une vision différente sur des métiers qui « ont du sens ». De nombreux liens sont à

faire dans la proposition de stages et les liens à faire avec les lycées professionnels pour découvrir les métiers.

Un changement de paradigme, c'est aussi mieux valoriser les parcours atypiques, les parcours non linéaires et ne pas oublier que la performance et les apprentissages ne doivent pas être les seuls objectifs. Cela signifie « ne pas penser » éducation que sur les temps scolaires, mais aussi redonner leurs lettres de noblesse aux colonies de vacances et tout ce qui favorise le vivre ensemble et l'accès à des moments de joie. Rappelons-nous de l'importance des liens dans la communauté éducative qui ne se limite pas aux seules interactions avec les enseignants. Tous les personnels de la vie scolaire jouent un rôle fondamental dans la vie des jeunes et peuvent avoir un impact sur le décrochage.

Et même si l'objet du rapport n'était pas de traiter de la perte d'attractivité du métier d'enseignant, je voulais terminer ma prise de parole sur l'importance de l'image que peuvent véhiculer les enseignants désabusés face au manque de moyens auxquels ils sont confrontés. Ils sont les premiers à pouvoir insuffler un vent d'optimisme à leurs élèves, et la maltraitance qu'ils subissent depuis quelques années ne peut que jouer en défaveur de leurs élèves.

En conclusion, prenons soin de nos élèves, prenons soin de notre communauté éducative et prenons soin de notre planète.

Le Groupe Environnement votera favorablement cette étude. Merci.

Mme Laurence BESSONNEAU, CMAR

Merci, Monsieur le Président.

Les élus de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat connaissent depuis toujours les difficultés d'insertion dans le monde de l'école, le milieu scolaire, les apprentissages.

Vous entendrez souvent des artisans vous dire : « Moi, l'école, ce n'était pas mon fort. Et puis j'ai choisi un métier ». Ils sont devenus experts et vivent heureux de leur profession. Depuis toujours, l'artisanat accueille des jeunes en déshérence pour les former à un métier. Cela ne se fait pas n'importe comment, il faut un investissement de part et d'autre (le formateur et l'apprenant).

Les récentes évolutions de notre société, entre évolution des générations Z ou autres, nous y obligent. Elles nous obligent à une grande souplesse d'adaptation, mais cela ne se fait pas sans recul. Oui, chez nous, nous retrouvons une bonne partie de ces jeunes qui ont décroché, et sans faire de miracle, nous pouvons souvent trouver des solutions pour leur proposer des métiers, des entreprises à leur goût, à leurs rêves peut-être.

La CMAR a répondu à un appel à projets et ce sont 2 100 jeunes, avec la Prépa apprentissage qui, accompagnés depuis 2019, ont pu trouver une voie à leur avenir. C'est souvent une question de contact, de parcours personnalisé, mais toujours de l'implication des jeunes, de leur famille, du lieu de formation et bien sûr des entreprises. Oui, il faut conjuguer beaucoup d'idées reçues, de déceptions ; accepter parfois des chemins détournés, mais la lumière est au bout du chemin.

La CMAR a beaucoup apprécié le travail de cette étude, le déroulement de cette étude, et la présentation bien sûr. Merci à la commission 6 de ce travail de très bonne qualité.

Les membres de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat voteront pour ce rapport.

M. Jean-Pierre BLAIN, APF

Merci.

Cette motion est soutenue par le Groupe Solidarité.

Nous voulons souligner la qualité du rapport et l'investissement enjoué du rapporteur et de la commission. Toutefois, nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'absence d'éléments concernant les difficultés de l'école inclusive.

En effet, quelque 1 200 enfants reconnus en situation de handicap dans la région, et donc leur famille, n'ont aucune proposition de scolarisation, faute d'accompagnement nécessaire et environ le double ont des scolarisations très partielles, allant d'une matinée à plusieurs demi-journées, mais trop rarement des semaines complètes comme l'ensemble de leurs camarades de classe ; ils sont tout simplement « décrochés » pour ne pas dire « exclus ». Doivent-ils devenir invisibles ou non repérés pour autant ? À ce sujet, les statistiques de l'Éducation nationale n'ont aucune fiabilité, voire sont trompeuses puisqu'elles considèrent tous les enfants comme scolarisés, qu'il importe leur temps de présence !

Une réponse conjointe au milieu ordinaire, inclusif, et secteur médico-social est à construire mais elle est sans cesse reportée faute de moyens financiers adaptés. Les moyens d'accompagnement peinent à être mis en œuvre ou sont défaillants au sein de l'école et ne permettent pas des apprentissages adaptés aux différentes situations.

Je rappelle personnellement, à nouveau, l'iniquité de répartition des crédits de l'ONDAM très défavorable à notre région et je m'étonne du soutien au Projet Régional de Santé par nos élus régionaux, notamment au regard de l'ambition Handicap, qui ne répond pas aux besoins de santé et de prévention de tout ordre des Ligériens.

Ceci étant dit, bon nombre de préconisations sont universelles, inclusives et susceptibles de répondre en partie ; si elles deviennent effectives, nous voterons donc pour l'étude.

Mme Florence LACAZE, CRAJEP

Merci, Président.

« Le décrochage scolaire est d'abord un drame humain » : c'est ainsi qu'un ancien DGESCO (Directeur général de l'Éducation Nationale auditionné pour l'étude) a introduit son propos sur le décrochage scolaire. Merci à l'ensemble de la commission pour avoir, au travers de ce rapport, tenté d'humaniser autant que faire se peut, au-delà des dispositifs et des diagnostics institutionnels, les situations vécues par ces jeunes, leurs familles, les équipes qui les accompagnent et éclairé les pistes de résolution d'un sujet qui concerne notre avenir commun. Car si les enfants se désocialisent de plus en plus jeunes et de plus en plus tôt, c'est toute la société qui se fragilise.

Pour paraphraser François DUBET, sociologue de l'école et des institutions : « On n'explique pas le décrochage par les décrocheurs ». Si le décrochage est un problème, c'est parce que nous pensons que tous les individus doivent échanger leur intégration professionnelle contre un pedigree scolaire. Or, cette affirmation suppose qu'il est naturel et évident d'aimer l'école et d'y réussir. Le rôle crucial donné à l'école et à la compétition scolaire transforme les logiques sociales en échec individuel, particulièrement culpabilisant pour ses victimes et leurs familles.

L'intérêt du rapport est de sortir de cette vision tronquée pour démontrer que l'école ne peut pas tout. Les enseignants et les enseignantes, quel qu'en soit leur mérite, encore moins. C'est toute la communauté éducative sur temps scolaire et hors temps scolaire qui se mobilise pour penser autrement et nécessite d'être soutenue.

Le CRAJEP tient à affirmer son attachement à une instruction scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans, car la scolarisation, aussi imparfaite soit-elle, est une chance. Au-delà d'être le lieu de l'apprentissage des savoirs essentiels, elle est aussi celle du développement des aptitudes psychosociales. Le rapport « Le collège à l'an 2000 » remis à la ministre de l'Éducation de l'époque précisait déjà qu'une orientation plus précoce creuserait encore les inégalités scolaires et sociales, et n'offrirait pas de perspective professionnelle aux élèves dans l'économie actuelle.

Mais puisque ce rapport s'adresse à la Région dans sa compétence, soulignons son rôle essentiel afin de réduire et prévenir le processus de décrochage. Elle a aussi pour fonction de contribuer à l'ambition républicaine d'une école qui permet à chaque enfant de s'élever au sein de la société selon son travail et non selon son origine ou la condition sociale de son milieu. En ce sens, les nouveaux indicateurs de performance scolaire, sollicités par la Cour des Comptes, qui permettent de mesurer le respect de la mixité scolaire dans les établissements, sont un outil que la Région a à s'approprier afin de mesurer

l'apport d'argent public à ceux qui ne se conformeraient pas à ce principe de base.

Le CRAJEP se félicite des soutiens que la Région apporte à ceux de ses membres qui développent des actions significatives dans la prévention du décrochage, par le service civique ou des dispositifs dédiés à l'amélioration de la santé mentale des plus jeunes. Bien d'autres, qui n'apparaissent pas dans ce rapport, existent auprès des publics dits invisibles : les enfants en situation de handicap ou la scolarisation des enfants de bidonvilles. Ils mériteraient tout autant d'être connus et soutenus. Le CRAJEP se tient à la disposition de la Région pour les lui présenter.

Enfin, malgré l'intitulé de la commission 6, le CESER n'avait pas fait de rapport traitant de l'éducation en tant que telle depuis 2015 – n'est-ce pas, Dominique. Je tiens à remercier le front commun de la communauté éducative présente au CESER qui a dû convaincre pour que ce rapport voie le jour et Aldo [FOSCHIA] d'avoir bien voulu s'en faire le rapporteur et Laure [CARNET], la plume dans toute sa richesse.

Je fais un souhait : celui que, dans le prochain mandat, le sujet continue à être traité à parts égales avec les autres thématiques.

Le CRAJEP, bien sûr, votera le rapport.

Mme Diane OBLE, CGT

Le décrochage est un processus complexe et les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel). Un lien est à faire entre pauvreté et décrochage scolaire, et la précarité sociale entraîne souvent la précarité scolaire. La lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être une priorité.

La note de cadrage est partie du postulat que le décrochage équivaut au décrochage de l'Éducation nationale. Il en résulte que les dispositifs liés à l'obligation des 16-18 ans dans le système scolaire ont été abordés de manière rapide.

La CGT alerte sur les sorties précoces des jeunes du système scolaire et la réforme du lycée professionnel. Par ailleurs, le diplôme ou la qualification demeure le prérequis pour s'insérer durablement dans le marché de l'emploi et permettre sur le long terme aux jeunes d'accéder plus facilement à une promotion ou à une reconversion, tout en répondant aux besoins du monde socio-économique.

L'orientation est également un processus complexe qui nécessite de laisser le temps aux jeunes dans leur processus de décision. Les orientations précoces augmentent le risque de décrochage et le droit à l'erreur ou au changement d'avis doit être affirmé. La CGT alerte sur la problématique de l'orientation subie.

Les écoles et les établissements du second degré publics doivent proposer de nouveaux parcours d'accompagnement et de formation, ainsi que des pédagogies adaptées aux jeunes les plus en difficulté dans le système scolaire traditionnel. Cela nécessite des moyens en adéquation avec les besoins. La CGT revendique de nouveaux recrutements en masse pour pouvoir scinder des effectifs de classe et offrir des conditions d'enseignement sereines.

Nous aurions souhaité que le CESER investigue davantage sur les conséquences des multiples réformes du système éducatif sur la partie la plus fragile de la jeunesse.

Nous soulignons à cet effet le rôle de l'enseignement privé qui, statistiquement, a un public plus aisé que l'enseignement public. L'enseignement privé conventionné est subventionné par l'État et la Région et il est très problématique qu'il serve souvent d'outil de contournement de la carte scolaire.

La Région a un rôle à jouer en matière de prévention du décrochage, de par sa compétence sur les bâtiments, le cadre de vie et d'apprentissage des lycéens, et sur les actions éducatives ligériennes.

Nous aurions aimé que le CESER investigue davantage sur le décrochage des étudiants et étudiantes, surtout après la crise sanitaire qui a mis en lumière la paupérisation de nombreux jeunes et qui a entraîné un arrêt ou un report de leurs études. À ce titre, la CGT réaffirme que la reprise d'études doit être facilitée et financée.

Nous rappelons notre opposition au Contrat Engagement Jeune qui vise une solution immédiate de court terme en lieu et place d'un accompagnement global (social, santé, vie quotidienne, orientation, formation) avec libre adhésion.

Enfin, nous soulignons le besoin d'une meilleure prise en compte de la santé mentale des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes très malmenée et pour laquelle les moyens pédopsychiatriques sont insuffisants face aux besoins en Pays de la Loire.

Au vu des remarques que nous avons émises, la CGT s'abstiendra, tout en soulignant le travail réalisé et en remerciant le rapporteur et la chargée d'étude. Merci.

M. Éric de LABARRE, Enseignements privés d'enseignement supérieur et organismes privés de recherche

Merci, Monsieur le Président.

Cette intervention est faite au nom de Caroline SALIOU, au titre des APEL, et de moi-même, au titre de l'enseignement supérieur privé des Pays de la Loire.

Nous tenons tout d'abord à remercier Aldo FOSCHIA, Laure CARNET et le trio qui a piloté la commission 6 depuis six ans : Jacques BORDRON, Géraldine BEALU et Éléonore BLEUZEN. Nous remercions également tous les participants de la commission 6.

Les très nombreuses auditions, les apports des uns et des autres pour l'élaboration de ce rapport ont permis des débats riches et des préconisations ajustées à la diversité des situations repérées. Chacun de nous est concerné par le décrochage scolaire. Chacun de nous est responsable du parcours scolaire des jeunes qu'il côtoie. Les témoignages recueillis et les études sur le sujet attestent qu'aucun jeune, qu'aucune famille n'est à l'abri, même si le phénomène du décrochage frappe plus particulièrement et cruellement les familles économiquement, socialement et culturellement défavorisées.

Nous avons aussi collectivement la responsabilité d'aider et d'accompagner les jeunes, afin que chacun puisse trouver sa place. La lutte contre le décrochage scolaire est donc une nécessité pour la société, et doit être reconnue comme l'une des priorités de l'école.

Au moins 150 000 jeunes par classe d'âge ont une relation critique avec l'école et le système scolaire. Ils vivent leur situation comme un échec, sans qu'ils soient tous en situation de décrochage à proprement parler. Les origines de ce phénomène sont multiples : harcèlement, maladie, situation familiale, Covid, conditions économiques et contexte culturel de la famille, etc.

Il faut être attentif, entendre, comprendre les signaux d'alerte et allouer les moyens financiers, mais surtout les moyens humains pour trouver des réponses adaptées et permettre à chaque jeune en difficulté de raccrocher et de trouver une voie de réussite.

Le rapport qui nous a été présenté est de grande qualité et le résultat d'un très grand travail. Ses préconisations sont diverses et pratiques, mais font à juste titre toujours prévaloir l'accompagnement humain et personnalisé de chaque jeune. Il reste à les faire connaître. Notre mission ne s'arrête donc pas aujourd'hui avec l'approbation du rapport par l'Assemblée. Chacun de nous devra en assurer le service après-vente, pour que tous les partenaires du

système éducatif concerné s'en emparent et que chaque jeune puisse construire son avenir et trouver sa place dans la société.

La lutte contre le décrochage scolaire est vitale pour l'avenir d'un système éducatif français aujourd'hui très fragilisé. Il est en effet indispensable d'éviter que le décrochage d'une minorité ne soit le signe avant-coureur d'une perte de confiance du plus grand nombre dans l'école, et en quelque sorte d'un décrochage de l'école elle-même. L'école doit rester une promesse pour tous et pour chacun, il en va de la cohésion et de la paix de la société.

Nous voterons ce rapport.

Mme Marguerite FABRE, FO

Le décrochage scolaire peut avoir de multiples causes, comme le montre l'étude qui vient d'être présentée et les interventions. Pour le syndicat FO, le décrochage scolaire représente avant tout une fracture dans la poursuite des premières études et un obstacle à l'insertion professionnelle et sociale.

En France, où le service public d'enseignement est une obligation de l'État envers la société, le décrochage scolaire relève de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale. Et c'est bien à ce niveau que se situe le fond du problème, à savoir l'insuffisance des budgets alloués à l'école publique. Fragilisée, l'école est moins en capacité de corriger les inégalités fondamentales de la société, ce qui impacte le parcours scolaire des élèves.

Le Gouvernement prône aujourd'hui la mixité scolaire, l'école inclusive et même le port de l'uniforme, pour tenter de résoudre les problèmes, mais en même temps, il continue de fermer des écoles et de réduire les personnels qui, eux, ne cessent de demander plus de moyens pour exercer leur mission dans des conditions simplement normales.

D'autre part, la modification de l'examen du bac général et les contre-réformes du collège et du lycée ont opéré des ruptures dans la continuité du système d'enseignement général. Nombre d'élèves, en capacité de s'engager dans des études, n'accèdent pas aux études supérieures de leur choix, et peuvent se trouver face à des problèmes de réorientation et de financement très difficiles à surmonter.

Sur ce point, nous ne partageons pas le point de vue modéré de l'étude sur la plate-forme Parcoursup, présentée comme un « cristallisateur de l'angoisse et de l'orientation ». FO considère que ce dispositif de régulation, de même que sa réplique dans l'enseignement supérieur, le portail Trouver Mon Master, ne sont que la forme numérisée d'une politique de sélection sociale et ils n'ont donc pas leur place dans l'école républicaine, laïque et gratuite – par principe l'école de tous les élèves.

L'étude indique que l'enseignement professionnel est le secteur « le plus exposé aux risques de décrochage », mais sans développer davantage. Or, le projet de réforme du lycée professionnel est un pas de plus vers la remise en cause de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Là aussi, par le réaménagement de l'année de terminale et l'augmentation du temps de stage en entreprise au détriment des heures d'enseignement général. On peut craindre la fermeture d'établissements scolaires, et donc de nouvelles suppressions de personnels, mais aussi la pression du patronat local sur les projets des élèves. FO dit non à la « territorialisation » de l'école.

Il est intéressant de rapprocher le délitement de l'enseignement public des effets délétères de la loi Pénicaud de 2018, dénommée de façon

surprenante « Pour la liberté de choisir son avenir Professionnel ». En effet, c'est la loi qui a mis fin au droit individuel à la formation professionnelle pour les salariés du secteur privé. Mais c'est surtout la loi qui a propulsé l'acquisition des compétences en lieu et place des qualifications et diplômes professionnels reconnus dans les conventions collectives.

Nous assistons maintenant, dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles, à une dévalorisation croissante du travail qualifié et au déclassement professionnel avec perte de salaire de catégories entières de salariés qualifiés. Cette évolution préoccupante pèse sur l'insertion professionnelle des jeunes adultes, notamment lors de la recherche du premier emploi.

La CGT-Force ouvrière réaffirme son attachement à l'existence de diplômes nationaux, reconnus dans les conventions collectives et les statuts, et à la voie professionnelle sous statut scolaire. Et elle revendique en parallèle le retrait de la loi Pénicaud.

En dépit de tous les coups qui lui ont été portés, il existe en France un système d'enseignement public, général, technique et professionnel, qui a toutes les capacités de garantir aux élèves la réussite de leur parcours scolaire, quelle que soit la filière choisie, pour peu que l'État rétablisse les budgets nécessaires à sa mission d'instruction et à son bon fonctionnement.

La CGT-FO s'abstient sur l'étude. Merci de votre attention.

Mme Christelle DELOUCHE, U2P

Merci Monsieur le Président.

L'U2P (l'Union des Entreprises de Proximité) remercie Aldo [FOSCHIA], Laure CARNET ainsi que l'ensemble de la commission 6 pour ce travail.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe, qui peut être lié à de multiples facteurs et se traduit par un échec qui dure dans le temps. Si ses causes sont plurielles, ses conséquences le sont tout autant, car le décrochage scolaire soulève à la fois :

- Des enjeux humains,
- Des enjeux sociaux,
- Des enjeux économiques.

L'économie de proximité (l'artisanat, les professions libérales) représente en Pays de la Loire près de 147 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire. Ces entreprises emploient 197 150 salariés et forment 18 750 apprentis, soit plus de la moitié des apprentis en Pays de la Loire. C'est pour cela que, pour l'U2P, l'apprentissage est une voie de formation qui peut être une alternative au décrochage scolaire et permettre de redonner confiance à des jeunes. Cette voie de formation permet à ces jeunes de découvrir le monde professionnel, mais aussi d'autres pratiques pédagogiques et ainsi permettre de « raccrocher » certains élèves en situation de décrochage.

Nous souhaitons donc ajouter/appuyer sur des pistes pour réduire le décrochage scolaire en :

- Encourageant la découverte des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales au travers de parcours proposés aux jeunes en rupture scolaire.
- Facilitant la découverte des métiers manuels par des mises en situation en entreprise, pour montrer le sens de ces métiers mais aussi par l'accueil de nos entreprises dans les écoles, de démonstration de métiers, y compris en s'appuyant sur les possibilités d'établir des conventions en dehors des périodes scolaires, via les réseaux consulaires (CMA, CCI).
- Développant la connaissance du dispositif de pré-apprentissage et en favoriser le déploiement.
- Incitant les jeunes au travers des parcours aménagés à faire de nombreux stages en entreprise pour consolider leur orientation scolaire et professionnelle.
- Valorisant la formation par l'alternance et en particulier via l'apprentissage qui permet l'acquisition de compétences en situation de travail.

- Travaillant collectivement sur la problématique du risque de rupture de contrat d'apprentissage pour y apporter une solution en y associant des chefs d'entreprise.
- Développant le logement temporaire quand celui-ci est un frein au maintien scolaire.

N'oublions pas non plus que nos entreprises de proximité souhaitent pérenniser leurs activités en transmettant leur savoir-faire.

L'U2P votera le rapport.

Mme Nelly HERVOUET, FSU

Bonjour à tous et à toutes.

La FSU remercie tout d'abord les rapporteurs et les membres de la commission 6 pour le travail effectué.

On ne peut se satisfaire du décrochage scolaire. Le rôle des personnels d'éducation, d'orientation, d'enseignement et de la Direction des établissements scolaires publics est évidemment essentiel pour repérer les élèves qui pourraient décrocher, mais aussi dans la mise en œuvre de dispositifs pour raccrocher celles et ceux qui ont décroché.

Se pencher sur la prévention du décrochage scolaire et sa remédiation nécessite de prendre en compte la situation actuelle du système éducatif. Le rapport met notamment l'accent sur les besoins en formation initiale et continue des personnels. En ce qui concerne cette dernière, elle vient de subir un coup majeur puisque les personnels sont amenés à se former en dehors de leurs heures de présence devant les élèves. La formation est indispensable pour les personnels et elle couvre bien toutes les dimensions de leur exercice professionnel.

Mais pour la FSU, si la formation est un élément important, ce n'est pas le seul. Il faut mettre en lumière les conditions actuelles auxquelles sont confrontés les élèves et les personnels de l'enseignement public. Aujourd'hui, les classes de lycée accueillent entre 35 et 40 élèves ; celles de collège sont de plus en plus nombreuses à atteindre les 30 élèves, voire à les dépasser. Comment, dans ces conditions, peut-on prévenir le décrochage scolaire de certains élèves ?

Après 6 années où 8 381 postes ont été supprimés, ce sont 484 postes qui le seront pour la prochaine rentrée. Les personnels d'éducation, les conseillers principaux d'éducation et les AED manquent également à l'appel, ainsi que les personnels sociaux et de santé, alors que leur présence est indispensable pour aider à une prise en charge globale des jeunes dans les établissements scolaires. Les personnels des établissements scolaires ont besoin d'exercer en équipe pluriprofessionnelle complète. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

La prise en compte du décrochage scolaire et des élèves nécessite du temps, par exemple des entretiens individuels avec les élèves ou des échanges entre membres de l'équipe éducative. Cette demande constante des personnels n'a que très rarement été prise en compte et intégré autant de services seulement, il y a quelques années, et pour les enseignants exerçant en éducation prioritaire, par une pondération d'une heure et demie permettant un temps de concertation entre les personnels.

L'école peut beaucoup dans la lutte contre le décrochage scolaire, à condition de disposer des moyens financiers, de personnels considérés, correctement rémunérés et bien formés, exerçant dans des conditions de travail satisfaisantes. Merci.

M. Alain DURAND, Personnalité qualifiée

Comme lors de la présentation en Bureau du CESER, félicitations à la commission pour ce rapport construit, débattu, rédigé, explicatif et force de proposition, et bien sûr tout d'abord au rapporteur Aldo [FOSCHIA] et à la chargée d'étude, Laure [CARNET] en priorité bien évidemment.

Je réitère l'interrogation pour moi qui me semble centrale au vu de l'évolution sociétale et sociologique de l'école, concernant le principe final de l'axe 1 que vous avez proposé, qui me semble fondateur de l'école républicaine, à savoir la mixité sociale que le rapport met en priorité. À côté de cela, en conclusion, le levier de transformation du système éducatif semble très important.

En effet, au-delà de cette maxime que l'on attribue à Victor HUGO, mais qui n'en est peut-être pas l'auteur, démontre et souligne fortement la valeur émancipatrice et démocratique de l'éducation : « Une école que l'on ouvre, c'est une prison que l'on ferme », car la prison et l'enfermement concernent aussi l'accès au savoir, l'accès à la culture, l'accès à la liberté et à la citoyenneté.

Comment rendre votre proposition et cette proposition nécessaires, prioritaires et premières dans le temps, pour la réussite de l'Éducation ? Voilà ma question.

Mme Dominique RIOU, CFDT

Il faut tout d'abord noter que ce rapport, dans son analyse du décrochage, acte les mêmes causes multidimensionnelles indiquées dans le rapport du CESER de 2015. Toutefois, il souligne aussi les changements provoqués par la crise du Covid, en particulier sur la santé mentale des jeunes.

Beaucoup a été fait dans notre région, tant dans la mise en place de dispositifs innovants que dans la collaboration inter-institutionnelle au sein des PSAD.

Toutefois, la CFDT s'inquiète particulièrement de voir que ce décrochage devient parfois un décrochage de la vie en général, en concernant aussi les activités extra-scolaires, une absence d'envie de se projeter, un fonctionnement au jour le jour, une absence de besoin de vivre en société. Ce constat interpelle la société dans son ensemble et à ce titre, le Conseil régional.

Mais, de façon plus positive, et comme pointé dans le rapport et même dans son excellent titre, le désengagement est aussi le signe que la génération montante a d'autres modalités de construction et d'adhésion à la société dans un monde qui change vite. Il nous faut comprendre et prendre en compte ces réalités pour aider les jeunes à bâtir de nouveaux équilibres individuels et collectifs.

Certes, beaucoup d'éléments ont à voir avec la pédagogie et la relation aux élèves dans une Éducation nationale, qui n'a pas, du point de vue de la CFDT, suffisamment évolué. Les dernières annonces ministrielles ne vont pas dans le sens que nous souhaitons. Mais, pour autant, la collectivité territoriale a un rôle à jouer en s'appuyant sur ses différentes compétences pour favoriser les conditions d'apprentissage et d'insertion dans l'école.

Alors, que pourrait faire la Région ? Elle pourrait ainsi :

- Mettre en œuvre des modalités de financement qui permettent d'assurer la pérennité des dispositifs pertinents.
- Promouvoir l'évaluation des dispositifs et lancer des études de suivi de cohortes qui montreront sans doute la diversité des parcours et relativiseront peut-être la notion négative de décrochage.
- Intensifier la politique qui vise à permettre aux jeunes de pratiquer une activité physique, en club ou association. Le sport joue un rôle essentiel sur le plan de la santé physique et mentale, ainsi que sur le vivre ensemble. C'est un fort vecteur de mixité sociale.

- Dans l'élaboration de la carte des formations, favoriser la mise en place de passerelles entre les différents systèmes d'enseignement, pour ouvrir les possibilités « d'accrochage » à l'école.
- S'intéresser de façon plus approfondie à la rupture d'études dans l'enseignement supérieur qui mériterait une étude spécifique.

La CFDT souligne la richesse des auditions. Elles ont mis en évidence la mobilisation des acteurs ligériens pour poursuivre les résultats très intéressants de la lutte contre le décrochage. Elles ont aussi contribué à établir un diagnostic nuancé de la situation et les préconisations de ce rapport qui sont le reflet de leurs préoccupations.

La CFDT remercie le rapporteur et la chargée d'étude pour leur capacité de synthèse et d'écriture, et votera cet excellent rapport.

Mme Cécile CHÉNÉDÉ, FCPE

Je vais essayer de faire court.

Mesdames et Messieurs les conseillers, cette intervention est faite au nom du Comité régional de la FCPE des Pays de la Loire.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail de la commission auquel je ne me suis jointe que très tardivement, du fait des circonstances, mais dont j'ai pu apprécier toute la richesse.

Qu'on la nomme lutte contre le décrochage scolaire ou persévérence scolaire, cette question est essentielle et éminemment politique, puisqu'elle renvoie à un idéal de société qui ne laisserait personne au bord du chemin.

Depuis plusieurs décennies, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une des priorités des politiques publiques et notre Région comme notre Académie se sont montrées particulièrement volontaristes en la matière. Il suffit d'assister à des réunions de PSAD pour s'en rendre compte, pour voir l'investissement des uns et des autres en la matière.

Cependant, malgré les avancées, cette lutte doit demeurer une priorité. En effet, c'est l'avenir d'une partie de notre jeunesse qui se joue ici, mais aussi et surtout, parce que derrière les chiffres, les statistiques, il y a des jeunes faits de chair et de sang aux parcours singuliers, confrontés à des situations difficiles.

La scolarité, la formation des jeunes n'est pas toujours un long fleuve tranquille – je pense que c'est un euphémisme – et il nous appartient collectivement de les accompagner, de les aider, eux et leur famille à franchir les obstacles, à trouver leur place, à reprendre confiance en eux et en la société.

Dans le contexte actuel, la lutte contre le décrochage scolaire est plus que jamais indissociable d'un travail de fond sur le climat scolaire, sur l'inclusion scolaire et sur le bien-être des jeunes, mais aussi d'un travail de prévention précoce du décrochage grâce à l'identification des signaux faibles et à la mise en place de dispositifs d'accompagnement le plus tôt possible dans la scolarité. Nous devrons rester en alerte et mobilisés.

Ce rapport apporte des clefs essentielles à la compréhension du phénomène de décrochage et de nombreuses pierres pour la construction d'un édifice en perpétuelle mutation comme notre société.

Nous voterons bien entendu en faveur de ce rapport ! Merci.

Mme Élisabeth COSTAGLIOLA, PEEP

Merci, Président. C'est une intervention faite au nom de la PEEP.

C'est avec une grande satisfaction que je salue le choix du titre pour ce rapport. Je remercie le bureau de la commission ainsi que Laure [CARNET] qui ont contribué, avec Aldo [FOSCHIA] à synthétiser les très nombreuses auditions effectuées par les membres de la commission 6, ainsi que les multiples lectures de livres et d'articles traitant de la problématique du décrochage. Je remercie Aldo [FOSCHIA] pour la qualité de ce rapport, pour son expertise face à cette problématique malheureusement trop prégnante dans le cursus scolaire des jeunes.

Quels que soient les motifs du décrochage, ils induisent un bouleversement au sein même des familles. Par conséquent, il est indispensable de prévenir ces risques en agissant sur la prévention. Ce rapport met en exergue l'importance de la vigilance et la mobilisation de tous, que ce soit des familles ou des équipes pédagogiques.

Faire de la prévention dans les établissements et prendre en charge les jeunes, c'est ce que le rapport explicite en détaillant toutes les mesures susceptibles d'aider ces jeunes. Ce rapport pourra, j'en suis certaine, servir de référence, non seulement aux fédérations de parents à destination des familles, mais surtout aux équipes pédagogiques.

Enfin, comme ce rapport est le dernier de cette mandature, j'en profite pour remercier Jacques [BORDRON], notre président de la commission 6, qui aura été un excellent président, laissant à tous les participants une grande liberté de parole et ce, dans une ambiance particulièrement conviviale.

Petit aparté, quand on compare les dispositifs existants dans les différentes régions, force est de constater que la Région des Pays de la Loire est particulièrement attentive aux besoins des familles et la fédération des parents que je représente en est particulièrement reconnaissante.

Je voterai le rapport, merci.

Mme Géraldine PAPIN-BEALU, CCIR

Le phénomène du décrochage scolaire, loin d'être une simple statistique, représente l'avenir compromis de nombreux jeunes de notre région. Il est impératif de changer notre angle de vue sur cette problématique. Le choix du titre de ce rapport du CESER « Je ne décroche pas, je me construis » nous semble en cela très pertinent.

Ce rapport souligne l'importance cruciale d'impliquer le monde de l'entreprise dans les stratégies de raccrochage. En effet, nous devons favoriser les stages, l'apprentissage et les formations professionnelles, créant ainsi des ponts entre le monde éducatif et le secteur entrepreneurial. Les dispositifs d'entraînement à l'entrepreneuriat d'ailleurs permettent de donner aux jeunes, non seulement des compétences, mais aussi un sens à leur engagement. Ces programmes sont les moyens de reconnecter les jeunes sortis du système scolaire avec le monde professionnel, et les aider à devenir des acteurs proactifs de leur propre vie. Ces initiatives renforcent la motivation des jeunes et améliorent leur employabilité.

En renforçant la collaboration avec toutes les formes d'entreprises, classiques ou d'insertion, la Région peut donc, non seulement prévenir le décrochage scolaire, mais aussi offrir des parcours de réussite diversifiés, adaptés aux besoins et aux intérêts de chaque jeune. Nous devons nous unir pour trouver des solutions de raccrochage efficaces. Cela implique d'identifier et de soutenir toutes les initiatives permettant de redonner espoir et confiance en eux, à ces jeunes, et de créer un avenir où chaque jeune trouve sa place et s'épanouit.

Un grand merci à Aldo [FOSCHIA], notre rapporteur, Laure [CARNET], chargée d'étude, et tous les conseillers et conseillères de la commission 6 pour leur contribution à la réalisation et à la qualité de cette étude. À titre personnel, je tiens à dire quel plaisir j'ai eu d'être aux côtés de notre président Jacques [BORDRON] et Eléonore [BLEUZEN] pour animer ce bureau. Merci.



« Je ne décroche pas, je me construis ! »

Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire

Processus complexe, le décrochage scolaire peut être la conséquence de causes multiples et revêtir des formes très diverses. En Pays de la Loire, plus de 5 000 jeunes de moins de 18 ans sont concernés. Ces dernières années, de nouveaux éléments contextuels ont influé sur ce phénomène, tantôt de façon négative comme la pandémie de Covid-19 et ses conséquences (santé mentale, désocialisation) ou encore une pression accrue sur l'orientation, ou à l'inverse de façon positive avec par exemple une politique volontariste menée par le Conseil régional.

Où en sommes-nous ? Qu'en disent les jeunes ? Prévention, intervention, remédiation : quel est l'impact de l'action publique ? Définition du décrochage, regard sur les parcours, relation école / société : n'est-il pas temps de réinterroger toutes ces notions ?

C'est sur toutes ces questions que le CESER s'est interrogé pour cette étude, aidé de 24 jeunes de 15 à 25 ans et de 37 adultes, spécialistes et acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Il formule 45 préconisations, certaines directement à la Région, d'autres plus globalement en direction de tous les acteurs concernés, pour que chaque jeune puisse vivre son parcours scolaire et préparer son avenir de la façon la plus sereine possible.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 53 14
ceser@paysdelaloire.fr

-  ceser.paysdelaloire.fr
-  [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)
-  CESER Pays de la Loire
-  www.linkedin.com/company/ceser-pdl/